



Conseil du statut de la

femme

Avis

Les femmes en politique :
en route vers la parité

2015

Québec 



Avis

Les femmes en politique :
en route vers la parité

2015

Le Conseil du statut de la femme est un organisme de consultation et d'étude qui veille, depuis 1973, à promouvoir et à défendre les droits et les intérêts des Québécoises. Il conseille la ministre et le gouvernement sur tout sujet lié à l'égalité et au respect des droits et du statut des femmes. L'assemblée des membres du Conseil est composée de la présidente et de dix femmes venant des associations féminines, des milieux universitaires, des groupes socioéconomiques et des syndicats.

Les orientations de cet avis ont été approuvées par les membres du Conseil du statut de la femme le 19 août 2015.

Membres du Conseil

Julie Miville-Dechêne, présidente
Geneviève Baril
Élise-Ariane Cabirol
Carole Gingras
Rakia Laroui

Leila Lesbet
Lucie Martineau
Audrey Murray
Gisèle Picard
Nadine Raymond
Natalie Rinfret

Recherche et rédaction

Andrée-Anne Lacasse
Sarah Jacob-Wagner
Félicité Godbout

Direction de la recherche

Hélène Charron
Julie Miville-Dechêne

Collaboration à la rédaction

Marie-Andrée Lefebvre

Recherche documentaire

Julie Limoges

Coordination de l'édition

Sébastien Boulanger

Conception graphique et mise en page

Guylaine Grenier

Révision linguistique

France Galarneau

Date de parution

Octobre 2015

Toute demande de reproduction totale ou partielle doit être faite au Service de la gestion du droit d'auteur du gouvernement du Québec à l'adresse suivante : droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca

Éditeur

Conseil du statut de la femme
800, place D'Youville, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 6E2
Téléphone : 418 643-4326
Sans frais : 1 800 463-2851
Site Web : www.placealegalite.gouv.qc.ca
Courriel : publication@csf.gouv.qc.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015
ISBN : 978-2-550-74047-6 (version imprimée)
978-2-550-74048-3 (version PDF)



100 %



Les pages intérieures de ce document sont imprimées sur du papier entièrement recyclé, contenant 100 % de fibres postconsommation et produit sans chlore.

Table des matières

Glossaire	7
Liste des abréviations et des sigles	9
Introduction	11
1. Portrait de l'évolution des femmes en politique	13
1.1 Perception des femmes par l'électorat	13
1.2 Évolution de la présence des femmes à l'Assemblée nationale	14
1.3 Évolution des candidatures féminines	15
1.4 Évolution du taux de femmes ministres	16
1.5 Évolution de la présence des femmes au Parlement canadien	17
1.6 Les femmes premières ministres au pays	18
1.7 Les femmes en politique municipale	20
2. Pourquoi veut-on plus de femmes en politique ?	23
2.1 La défense des intérêts des femmes	23
2.1.1 La solidarité interpartisane	24
2.2 La représentation descriptive et la représentation substantielle	26
2.2.1 Des valeurs féminines aux valeurs féministes ?	28
3. Les causes de la faible présence des femmes dans les institutions politiques	31
3.1 Les femmes exclues du pouvoir politique pendant plusieurs siècles	31
3.2 Les facteurs sociologiques : socialisation genrée et inégal partage du travail domestique	32
3.2.1 La socialisation des filles	32
3.2.2 La socialisation politique différenciée selon les sexes	34
3.2.3 Les difficultés de l'articulation travail-famille pour les élues	41
3.3 Les facteurs liés aux institutions et aux partis politiques	52
3.3.1 Les ressources financières : dépenses d'investissement et salaire	52
3.3.2 Les pratiques des partis : là où le bât blesse	54
3.3.3 Un environnement difficile pour les femmes	57
4. Les stratégies pour augmenter le nombre de femmes élues : agir sur les structures et/ou sur les individus	61
4.1 Les quotas et la parité	61
4.1.1 Les quotas de candidatures	62
4.1.2 L'objectif de la parité : le cas français	70
4.1.3 Les effets des quotas	72

4.2 Les réformes du mode de scrutin : l'efficacité d'un scrutin proportionnel ?	75
4.3 Les limites des incitatifs financiers	77
4.4 Les mesures favorisant l'articulation travail-famille : l'adaptation nécessaire des institutions et des partis politiques	78
4.5 Les formations et la socialisation politiques	83
4.5.1. Programmes de formation à l'action politique : viser les femmes comme individus . . .	83
4.5.2 Les cours d'éducation à la citoyenneté et la socialisation des jeunes	85
4.6 Pratiques politiques et changement de culture parlementaire	86
5. Étude de cas : projet Mauriciennes d'influence	89
5.1 Historique du projet	90
5.1.1 Genèse de Mauriciennes d'influence	90
5.1.2 Consolidation de Mauriciennes d'influence	91
5.1.3 Reconfiguration des structures : entre fragilisation des acquis et nouvelles formes de concertation	94
5.2 Bilan du projet Mauriciennes d'influence	96
5.2.1 Les sièges réservés en condition féminine	96
5.2.2 Les enjeux du financement par projet	97
5.2.3 Recrutement et travail de terrain : des actions concentrées au niveau municipal . . .	100
5.2.4 Accueil mitigé des arguments féministes	102
5.2.5 La nécessité du soutien des élues pour l'articulation travail-famille	103
Conclusion et recommandations	105
Annexe I – Nombre d'élues à la suite d'élections générales au Québec et rang mondial depuis 1998 . . .	109
Annexe II – Liste des femmes premières ministres de province et du pays	110
Annexe III – Données sociodémographiques sur les femmes rencontrées	111
Annexe IV – Méthodologie	113
Annexe V – Informations concernant les pays cités en exemple dans le présent document (classés par ordre décroissant)	115
Annexe VI – Nom des personnes rencontrées dans le cadre de l'étude de cas	116
Annexe VII – Schéma d'entrevue	117
Annexe VIII – Portrait des femmes interviewées	121
Bibliographie	129

Glossaire

Articulation travail-famille	Ensemble des processus d'organisation des univers domestique et professionnel contribuant, dans leur interrelation, à la reproduction des conditions sociales dans lesquelles s'inscrivent les trajectoires des parents travailleurs et, plus particulièrement, celle des mères.
Conciliation travail-famille	Recherche de l'équilibre entre les exigences et les responsabilités liées à la vie professionnelle et à la vie familiale.
Épisode de dissidence	Survient quand un ou une membre d'un parti se positionne contre l'orientation de son parti. Par exemple, une élue ou un élu peut s'exprimer publiquement contre la position de son parti ou encore voter différemment de son parti en Chambre. Une abstention lors d'un vote peut aussi être considérée comme une manifestation de dissidence.
Essentialisme	Conception selon laquelle les hommes et les femmes diffèrent par essence. Les hommes et les femmes, par leur « nature » différente, auraient des caractéristiques bien définies, inaliénables et atemporelles. On utilise aussi le terme « naturalisme ».
Mixité égalitaire	La mixité égalitaire existe lorsque les personnes élues de chaque sexe occupent de 40 % à 60 % des sièges.
Parité	La parité est un concept établissant que les femmes et les hommes doivent participer également à l'exercice du pouvoir parce que l'humanité est composée de personnes des deux sexes.
Plafond de verre	Désigne l'ensemble des mécanismes visibles et invisibles qui empêchent les femmes d'accéder aux postes les plus élevés dans la hiérarchie. Ces mécanismes peuvent être externes aux organisations en cause (socialisation, inégal partage des tâches domestiques, etc.) ou internes (recrutement, promotion, mobilité).
Quota	Établissement d'un pourcentage minimal de femmes dans un Parlement ou lors des mises en candidatures afin de viser la parité. Ce type de mesure force les partis et les élites politiques à recruter, sélectionner et nommer plus de femmes pour occuper des rôles politiques. Plusieurs types de quotas existent. Ces mesures peuvent être temporaires et sont assorties de sanctions, dans la majorité des cas.
Quota d'aspirant	Quota appliqué en amont du processus électoral visant à ce qu'un minimum de femmes soit considéré dans le processus de sélection des candidatures.
Quota de candidatures	Quota visant à s'assurer qu'un minimum de candidates se présente lors d'une élection.
Quota légal	Quota instauré par la constitution ou la loi électorale applicable à l'ensemble des partis et en général accompagné de sanctions.

Quota volontaire	Quota mis en place volontairement par un parti.
Scrutin de liste	Système de vote par liste. Les listes peuvent être « fermées » (l'électorat doit voter pour la liste de candidatures d'un parti) ou « ouvertes » (l'électorat indique sa préférence parmi les candidatures à l'intérieur de la liste d'un parti).
Scrutin uninominal	Système où les partis politiques présentent un seul candidat par district ou circonscription.
Sièges réservés	Mesure visant à assurer un nombre minimal de représentantes à l'issue d'une élection. Ces sièges peuvent être attribués grâce à des nominations ou à la tenue d'une élection ne visant que des candidates.
Zone paritaire (zone de parité)	Le nombre de candidates et de candidats ne descend jamais sous le taux de 40 % et ne dépasse jamais 60 % en matière de représentation.

Liste des abréviations et des sigles

ADQ	Action démocratique du Québec
BQ	Bloc québécois
CAQ	Coalition Avenir Québec
CAR	Conférence administrative régionale
CDPDJ	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
CFDRL	Comité Femmes, développement régional et local
CLD	Centre local de développement
CRD	Conseil régional de développement
CRÉ	Conférence régionale des élus
CSF	Conseil du statut de la femme
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
DEC	Diplôme d'études collégiales
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées
DGE	Directeur général des élections du Québec
FQM	Fédération québécoise des municipalités
GFPD	Groupe Femmes, Politique et Démocratie
ISQ	Institut de la statistique du Québec
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MRC	Municipalité régionale de comté
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
NPD	Nouveau Parti démocratique
PAE	Programme d'accès à l'égalité
PLQ	Parti libéral du Québec
PQ	Parti québécois
PS	Parti socialiste
QS	Québec solidaire
RMQ	Renouveau municipal de Québec
RQAP	Régime québécois d'assurance parentale
SCF	Secrétariat à la condition féminine
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
TCMFM	Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie
UIP	Union interparlementaire
UMP	Union pour un mouvement populaire

Introduction¹

Le Québec est l'une des sociétés dans le monde où les luttes féministes ont mené aux plus grandes avancées en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Et pourtant, au Québec comme presque partout ailleurs, les femmes sont sous-représentées en politique. L'Assemblée nationale est actuellement composée de 33 femmes sur 122 membres², ce qui représente 27 % des parlementaires. Si le Québec était un pays, il se situerait au 44^e rang mondial³ selon le pourcentage de femmes élues (Union interparlementaire [UIP], page consultée le 3 septembre 2015). Alors qu'il faisait relativement bonne figure sur la scène internationale il y a quelques années⁴, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Pendant que l'on assiste à une baisse du nombre de femmes élues au Québec, des avancées ont été observées à l'étranger et dans d'autres provinces canadiennes. Une bonne partie des progrès ailleurs dans le monde sont attribuables à l'adoption de mesures de redressement visant l'atteinte de la parité*⁵, comme l'établissement d'un pourcentage minimal de femmes dans un Parlement ou lors des mises en candidatures (Franceschet, Krook et Piscopo, 2012, p. 3). Ce type de mesures force les acteurs politiques à recruter, sélectionner et nommer plus de femmes pour occuper des rôles politiques (Dahlerup, 2006, p. 6, citée dans Tremblay, 2008, p. 143). En même temps, certaines femmes sont parvenues à se hisser aux plus hauts sommets de la hiérarchie politique au Canada, sans aucune mesure de redressement : depuis 1991, 12 femmes sont devenues premières ministres⁶. La dernière, et non la moindre : la première ministre néo-démocrate Rachel Notley, qui a réussi un véritable tour de force en mai 2015 en mettant fin à quatre décennies de règne conservateur en Alberta. De plus, Notley a pris le pouvoir avec un caucus composé à presque 50 % de femmes, ce qui est sans précédent au pays.

Le Conseil du statut de la femme (CSF) a recommandé diverses mesures au fil des ans afin d'augmenter la présence des femmes à l'Assemblée nationale⁷. En 1994, il a proposé que les partis politiques se dotent, à l'échelle de la circonscription ou du district municipal, de comités de recrutement composés à parts égales de femmes et d'hommes, avec comme objectif de présenter à l'électorat un nombre égal de candidats. Le CSF encourageait par ailleurs les partis qui avaient déjà adopté des règles relatives à la limitation des dépenses à l'occasion des investitures à les maintenir, sinon à en adopter. Le Conseil a également recommandé que des primes soient versées aux partis politiques faisant élire au moins 25 % de femmes. En 2002, le CSF a repris la même proposition, en précisant que les partis devraient faire élire au moins 30 % de

1 Les annexes sont disponibles uniquement dans la version électronique du document. Voir le site Web du Conseil du statut de la femme (CSF).

2 L'Assemblée nationale compte 125 sièges, mais au moment de rédiger cet avis 3 sièges étaient vacants.

3 En date du 3 septembre 2015.

4 À titre d'exemple, en 1998, le Québec occupait une bien meilleure position (le 15^e rang mondial), avec un nombre moins élevé de femmes élues (29) qu'en 2015 (voir annexe I).

5 Le symbole * renvoie au glossaire.

6 Pour consulter la liste de ces premières ministres, voir annexe II.

7 Le CSF a également émis plusieurs recommandations concernant la présence des femmes en politique municipale. Pour plus de détails, voir CSF (2013a, p. 167-175).

leurs candidates. Enfin, le CSF a également recommandé, en 2010, une modification à la loi électorale afin d'y inscrire le concept de mixité égalitaire*. Aucune des recommandations n'a donc été suivie par les gouvernements successifs. Du côté gouvernemental, un avant-projet de loi modifiant la loi électorale a été déposé en 2004. Il suggérait, tout comme le Conseil, de verser des incitatifs financiers aux partis présentant plus de 30 % de candidates⁸ (Assemblée nationale, 2004). Cet avant-projet de loi n'a pas eu de suite en raison d'une absence de consensus politique et citoyen. Dans ce contexte, il est pertinent d'examiner l'évolution de la situation, ici comme ailleurs dans le monde, afin de proposer de nouvelles pistes de solution pour améliorer la place des femmes en politique.

Quel est le chemin parcouru par les femmes en politique au Québec? Pourquoi une plus grande présence des femmes y est-elle souhaitable? Pourquoi les femmes continuent-elles à être moins nombreuses que les hommes dans les institutions, malgré les avancées réalisées dans les dernières décennies? Quelles sont les différentes stratégies adoptées à travers le monde pour augmenter le nombre d'élues? Ces questions seront abordées tour à tour dans quatre sections qui allient les résultats d'une recherche documentaire et les observations de 18 femmes activement impliquées dans divers milieux politiques⁹. La présente recherche n'a pas la prétention de dresser un portrait exhaustif des femmes en politique. Elle donne toutefois la parole à des politiciennes et ex-politiciennes pour illustrer et mieux comprendre les phénomènes qui maintiennent les inégalités de sexe dans l'espace politique. Une autre section présente une étude du projet régional de formation à l'action politique, Mauriciennes d'influence, un projet subventionné par le programme du gouvernement du Québec baptisé À égalité pour décider; programme dont le financement a été réduit de moitié en 2014. Cette initiative soutient des projets ayant pour but d'accroître le nombre de femmes dans les postes de pouvoir local et régional. L'analyse de l'ensemble de ces données nous amène, finalement, à formuler plusieurs recommandations pour augmenter la présence des femmes en politique au Québec.

⁸ Les incitatifs visaient également le recrutement de minorités culturelles.

⁹ Les caractéristiques sociodémographiques de chacune des femmes rencontrées sont présentées à l'annexe III. La méthodologie utilisée dans cette enquête est décrite à l'annexe IV.

1. Portrait de l'évolution des femmes en politique

L'obtention par les femmes québécoises des droits de vote et d'éligibilité politique aux trois paliers gouvernementaux est encore récente. En effet, elles ont acquis ces droits en 1918 au niveau fédéral, en 1940 au Québec et peu à peu, entre 1888 et 1974, au niveau municipal¹⁰. Malgré une importante progression de leur nombre depuis les années 1980, les femmes demeurent sous-représentées en politique. L'étude de leur évolution aux postes de conseillères, mairesses, députées et premières ministres met en lumière le chemin parcouru. Les récentes élections de plusieurs femmes premières ministres constituent une avancée remarquable. En effet, pendant un peu moins d'un an, en 2013, six femmes ont été à la tête de provinces et d'un territoire. Cette percée historique montre que la progression des femmes en politique n'est pas continue et qu'elle est marquée tant par des avancées que par des reculs.

1.1 Perception des femmes par l'électorat

Les femmes ont-elles aujourd'hui autant de chance de se faire élire que les hommes, si l'on s'en tient uniquement au processus électoral et au choix des électeurs aux urnes? Les données disponibles sur le succès électoral comparé des candidates et des candidats au Québec indiquent que les femmes ne se font pas offrir des circonscriptions perdues d'avance, contrairement à la croyance populaire. En effet, la politologue Manon Tremblay a analysé le sort des 317 candidates et des 1 344 candidats qui se sont présentés sous la bannière du Parti libéral du Québec (PLQ) et du Parti québécois (PQ) entre 1976 et 2003. Globalement, le taux de succès est de 45 % pour les femmes et de 51 % pour les hommes. Ce taux varie toutefois selon les situations. Ainsi, 84 % des députées sortantes ont été réélues, contre 75 % des députés sortants; 59 % des candidates s'étant présentées après le départ d'un député ou d'une députée de leur parti ont été élues, contre 54 % des hommes dans la même situation; 17 % des femmes qui se sont présentées contre une députée sortante ou un député sortant issu d'un autre parti ont remporté l'élection, contre 27 % des hommes dans le même cas (Tremblay, 2008, p. 293). L'explication à la sous-représentation des femmes en politique n'est donc pas à chercher auprès de l'électorat, ce qui est rassurant et témoigne de l'évolution des mentalités. Au Québec, l'enjeu est ailleurs, comme nous le verrons plus loin; il s'agit surtout d'attirer les femmes en politique et d'en recruter davantage afin d'augmenter le bassin de candidates.

Cette constatation ne signifie pas pour autant qu'il n'y a pas de différence dans la perception des femmes et des hommes par les électeurs. Tremblay écrit que «l'électorat évalue les femmes et les hommes en politique, notamment leurs traits de caractère, leurs comportements et leurs

10 En 1791, les femmes de 21 ans et plus propriétaires acquièrent le droit de vote, mais elles le perdent en 1849 au provincial et au municipal (CSF, 2013b).

compétences, selon les stéréotypes constitutifs des genres féminins et masculins » (2008, p. 61). Les plus grandes résistances viendraient plutôt des partis politiques. Des femmes ne seraient pas retenues comme candidates, parce que leur parti juge que l'électorat est défavorable aux femmes, ou parce que les recruteurs jugent que les femmes n'ont pas les ressources financières nécessaires pour mener une campagne (Trimble, Arscott et Tremblay, 2013, p. 305). Les stéréotypes accolés aux femmes semblent leur nuire davantage lors du processus de recrutement et une fois qu'elles sont au pouvoir, comme nous le verrons plus loin.

1.2 Évolution de la présence des femmes à l'Assemblée nationale¹¹

Au Québec, la présence des femmes a beaucoup progressé avant de connaître une certaine stagnation aux environs de 30 % à partir de 1998. En 2012, l'Assemblée nationale était composée à 32,8 % de femmes, la plus forte proportion jamais atteinte. Il y a toutefois eu une baisse notable en 2007 à 26 % attribuable, entre autres, au succès de l'Action démocratique du Québec (ADQ¹²), qui n'avait alors présenté que 21 % de candidates (Tremblay, 2013a, p. 195). Lors des dernières élections provinciales en 2014, la proportion de femmes élues a baissé à 27,2 %, ce qui s'explique en grande partie par un faible nombre de candidates (28 %) du parti ayant pris le pouvoir, le PLQ.

Le Québec est la seule province ayant atteint la masse critique¹³ (le plus souvent établie à 30 %) en termes de présence des femmes en politique en dépit du fait qu'elles ont obtenu le droit de vote plus tardivement¹⁴. Trimble et ses collaboratrices (2013) expliquent que la place des femmes en politique sur la scène provinciale québécoise évolue selon un modèle « plateau », c'est-à-dire que leur présence a progressé pendant un certain temps puis a été suivie d'une longue stagnation. D'autres qualifient ce plateau de « plafond de verre »*, donc difficile à briser si l'on ne change pas les règles du jeu.

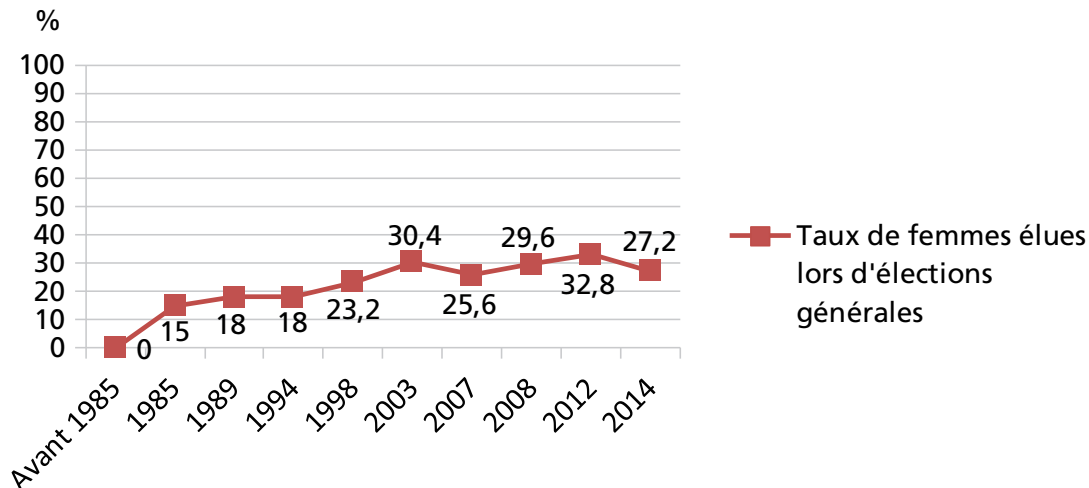
11 Les données pour cette section proviennent de Tremblay (2013a, p. 195-1998).

12 L'ADQ et la Coalition Avenir Québec (CAQ) ont fusionné en 2012 pour devenir simplement la CAQ.

13 Le territoire du Yukon y est parvenu aussi (Trimble, Arscott et Tremblay, 2013).

14 Les femmes québécoises sont les dernières au Canada à avoir obtenu le droit de vote provincial ainsi que le droit de devenir candidates. Seules les femmes des Territoires-du-Nord-Ouest ont acquis le droit de vote plus tard, en 1951. De plus, ce droit a d'abord été accordé aux femmes non autochtones. Le droit de vote des femmes autochtones est obtenu durant les années 1960 dans la plupart des provinces et territoires canadiens (Trimble, Arscott et Tremblay, 2013).

Évolution du taux de femmes élues à l'Assemblée nationale



1.3 Évolution des candidatures féminines¹⁵

Tant au niveau provincial qu'au niveau fédéral, on observe une relation étroite entre la proportion de femmes candidates pour le parti ayant remporté les élections et la proportion de femmes élues : le taux de femmes élues (tous partis confondus) est presque le même, à plus ou moins quatre points de pourcentage près, que le taux de candidatures féminines du parti formant le gouvernement (Trimble, Arscott et Tremblay, 2013, p. 295-296). Ces données tendent à soutenir l'idée qu'il n'y a plus de discrimination, aux urnes, à l'endroit des femmes candidates. Au Québec, le sommet de candidatures féminines de 2007, établi à 31,2 % (Directeur général des élections du Québec [DGE], page consultée le 16 juillet 2015), correspond à l'entrée en scène de Québec solidaire (QS), seul parti provincial ayant adopté un quota volontaire* de 50 % de candidates.

Il est intéressant de comparer l'évolution du taux de candidatures féminines des deux principaux partis politiques québécois (le PQ et le PLQ). Globalement, de 1976 à 2012, le PQ ne dépasse que légèrement le PLQ à cet égard : 24 % contre 23 %. Toutefois, les candidates libérales se sont fait élire davantage que les candidates péquistes. Leur taux de succès (nombre de femmes élues comparé au nombre de candidates) au PLQ est de 46 %, contre 38 % au PQ. On trouve donc plus de femmes députées chez les libéraux (22 %) que chez les péquistes (20 %) pendant 36 ans.

15 Les données pour cette section proviennent de Tremblay (2013a, p. 195-198) et DGE, page consultée le 16 juillet 2015.

Taux de candidatures féminines aux élections générales pour le PQ et le PLQ

Année d'élections générales	PLQ	PQ
1976	3	6
1981	11	13
1985	14	16
1989	17	26
1994	22	22
1998	24	25
2003	28	34
2007	35	33
2008	33	31
2012	38	27
2014	28	37

1.4 Évolution du taux de femmes ministres¹⁶

Entre 1976 et 2012, environ 24 % des ministères étaient détenus par des femmes, alors que la moyenne des femmes ayant siégé à l'Assemblée nationale est d'environ 20 % (Tremblay 2013a, p. 200). De 1981 à 2008, le taux de femmes ministres bondit de 7 % à 48 %, avant de redescendre à 33 % en 2012 puis à 32 % en 2014¹⁷. L'ex-premier ministre Jean Charest a été un précurseur en nommant le premier Conseil des ministres paritaire en 2007. Le symbole était puissant. La volonté politique était évidente à cette époque. Pour la première fois dans l'histoire, il y avait autant de femmes que d'hommes au plus haut échelon du pouvoir, ce qui mettait en valeur leur leadership et leur compétence. Les attentes étaient donc élevées pour les deux gouvernements qui ont suivi, mais ni la parité stricte ni la zone paritaire* (entre 40 % et 60 %) n'ont été atteintes en 2012 et en 2014. Parmi les facteurs qui ont pu jouer, notons que l'élection d'un gouvernement minoritaire en 2012 a compliqué les choses. La première ministre Pauline Marois n'a fait élire que 17 femmes sur 54 députés péquistes dans son caucus, et son successeur, Philippe Couillard, n'a pas réussi à recruter et à faire élire assez de candidates – 18 femmes sur 70 députés libéraux – pour avoir un bassin suffisant lui permettant de tenir aisément son engagement de zone paritaire au Conseil des ministres.

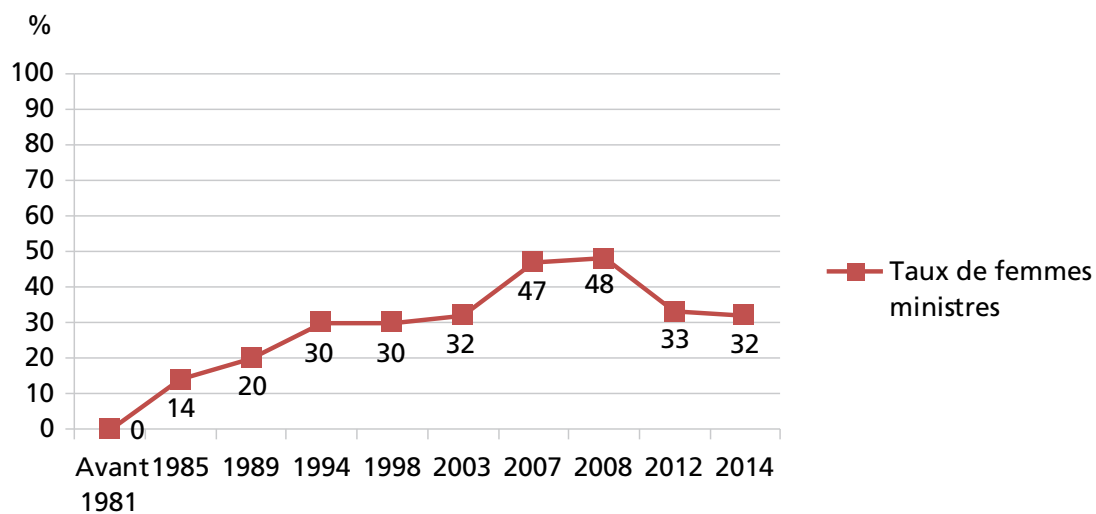
Depuis 1976, les politiciennes décrochent le plus souvent des ministères liés aux rôles traditionnels qu'on attribue aux femmes dans la société. De 1976 à 2012, les trois quarts des portefeuilles qu'elles ont reçus concernaient la culture et les affaires sociales. Toutefois, l'idée que les femmes obtiennent seulement les ministères les moins prestigieux ne tient pas la route, puisque le quart

¹⁶ Les données pour cette section proviennent de Tremblay (2013a, p. 200-204), et de l'Assemblée nationale, page consultée le 12 juin 2015.

¹⁷ Le Conseil des ministres compte 8 femmes sur 26 membres (30,8 %) depuis le 26 février 2015 (*Portrait ...*, 2015, p. 25).

des portefeuilles dont elles ont hérité sont traditionnellement masculins : les Finances, la Justice, le Conseil du trésor, etc. (Tremblay, 2013a, p. 206). Il y a eu un recul notable après le scrutin de 2014 : la totalité des ministères à vocation économique sont alors gérés par des hommes et seulement 9 % du budget du gouvernement québécois relève des femmes ministres (CSF, page consultée le 2 septembre 2015).

Évolution du taux de femmes ministres au Québec



1.5 Évolution de la présence des femmes au Parlement canadien

Depuis 1997, on trouve environ 20 % de femmes en politique fédérale (Trimble, Arscott et Tremblay, 2013, p. 292-293; Bibliothèque et Archives du Canada, page consultée le 15 juin 2015). Ni le taux de candidatures féminines ni le taux de femmes ministres au Canada n'ont encore rejoint ceux atteints au Québec.

L'atteinte d'un sommet de 25 % de femmes élues aux élections fédérales de 2011 est due à la percée inattendue des néo-démocrates (Nouveau Parti démocratique [NPD]) au Québec, la « vague orange »¹⁸. C'est aussi lors de ces élections qu'un parti fédéral a atteint pour la première fois la zone de parité en ce qui concerne les candidatures. En effet, le NPD avait présenté 40 % de candidates. L'hypothèse « du glissement de terrain »¹⁹ de Murray (2010) est évoquée par Young

¹⁸ En référence aux couleurs de ce parti.

¹⁹ En anglais : « *Landslide factors* » (Murray, 2010, cité dans Young, 2013, p. 266).

(2013) pour décrire le succès de ce parti. Murray explique que cette situation survient lorsqu'une vague subite permet de faire élire un nombre important de députés d'un parti jusqu'alors considéré comme ayant peu de poids politique. Ces vagues n'assurent pas la représentation égalitaire à long terme des femmes. Si leur nombre augmente rapidement lors d'une élection, leurs sièges paraissent plus menacés que ceux de leurs homologues masculins lors des élections suivantes, dans les cas où l'électorat souhaite un autre changement de représentation politique (Murray, 2010, cité dans Raney, 2013, p. 166).

Le taux de femmes ministres en politique fédérale est plus bas qu'au Québec, mais tout de même en progression. En 2011, on comptait 29 % de femmes ministres. Plusieurs femmes ont détenu des ministères habituellement occupés par des hommes : la Défense nationale et les Affaires étrangères. Aucune femme n'a toutefois encore été désignée ministre des Finances, contrairement au Québec.

1.6 Les femmes premières ministres au pays

L'année 1993 est une année charnière pour les femmes, alors qu'elles sont dix à être cheffes de parti provincial ou fédéral (Trimble et Arscott, 2003, citées dans Trimble, Arscott et Tremblay, 2013). Ces pionnières ont connu des parcours particulièrement difficiles. On n'a qu'à penser à la première ministre du pays Kim Campbell, qui a gagné l'investiture du Parti progressiste-conservateur – parti alors usé par le pouvoir – avant d'être battue à plate couture aux élections de novembre 1993. Selon Bashevkin (2009), c'est à partir de cette époque que les médias commencent à associer les femmes cheffes de parti aux défaites électorales. Selon la théorie de la « pente de verre » (Ryan et Haslam 2005, cités dans Trimble, Arscott et Tremblay, 2013, p. 301), les partis élisent des femmes comme leaders lorsqu'une défaite électorale est imminente et ces dernières quittent la politique après cet échec.

Le nombre de femmes leaders a suivi une spirale descendante entre 1997 et 2002, avant de connaître une longue période de stagnation jusqu'en 2013. On assiste cette année-là à un bond spectaculaire. Il y a dix femmes cheffes de parti à travers le Canada, dont six sont à la tête de provinces et de territoires. Parmi elles, quatre ont été élues à l'issue d'élections générales : Pauline Marois, la première femme première ministre au Québec, Kathy Dunderdale à Terre-Neuve-et-Labrador, Alison Redford en Alberta et Eva Aariak dans les Territoires-du-Nord-Ouest. Kathleen Wynne en Ontario et Christy Clark en Colombie-Britannique sont d'abord devenues premières ministres en gagnant l'investiture de leur parti et ont réussi par la suite à remporter des élections générales chaudement disputées.

Différentes hypothèses sont émises pour tenter d'expliquer cette situation sans précédent. Ainsi, pour le quotidien *The Globe and Mail*, le temps des femmes en politique serait arrivé²⁰ (Wente, 2013) et l'augmentation du nombre de femmes politiciennes canadiennes est désormais assurée²¹ (Ibbistson, 2012). D'autres, comme Trimble et ses collaboratrices (2013), se sont montrés plus sceptiques. Les auteures considèrent en effet que la présence de six femmes premières ministres représente une situation nouvelle et qu'il est trop tôt pour affirmer que les femmes occupent maintenant une place importante en politique. L'analyste politique Chantal Hébert (2013) y voit pour sa part la montée d'une nouvelle forme de pouvoir plus citoyen.

Maintenant que des femmes [ont dirigé simultanément] les quatre provinces les plus peuplées du Canada, le moment est bien choisi pour évacuer quelques clichés. Cela commence par celui selon lequel c'est en désespoir de cause qu'un parti se résigne à se tourner vers une femme pour le diriger. [...] L'idée que Christy Clark, Alison Redford, Kathleen Wynne, Pauline Marois et Kathy Dunderdale se retrouvent respectivement aux commandes de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario, du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador parce que les meilleurs hommes auraient choisi de passer leur tour ne résiste pas à l'analyse. Selon moi, l'influence de plus en plus grande des femmes dans le débat politique au pays s'inscrit dans une tendance plus diffuse, mais plus large : celle de la montée d'un nouveau pouvoir plus citoyen. [...] D'un bout à l'autre du Canada, les élites politiques et leurs réseaux traditionnels sont en perte de contrôle. La plupart du temps, ce sont des femmes qui en profitent. Mais cela ne tient pas autant à leur sexe qu'au fait qu'elles étaient largement exclues des réseaux de pouvoir. Ce n'est pas pour rien qu'en anglais on parle de « *l'old boys network* ».

Les espoirs étaient grands : on avançait même que les femmes en poste en 2013 avaient le potentiel de gouverner plus longtemps que leurs prédécesseuses (Trimble, Arscott et Tremblay, 2013). On prédisait que même Kathy Dunderdale et Alison Redford pourraient être les premières femmes à être réélues, puisque leur gouvernement était alors majoritaire. Une prédiction qui n'a pas tenu la route. En avril 2014, il ne restait plus que deux femmes à la tête des provinces canadiennes. Alison Redford et Kathy Dunderdale ont démissionné ; la première a été éclaboussée par des révélations sur ses dépenses de fonction excessives et la seconde a quitté son poste en raison des critiques incessantes de son propre parti envers elle. En plus de ces démissions, les Québécois n'ont pas réélu Pauline Marois en avril 2014. Elle n'aura donc gouverné que 18 mois.

20 En anglais : « Women's time in politics has come » (Wente, 2013).

21 En anglais : « Rise of women in Canadian politics is unmistakable and unstoppable » (Ibbistson, 2012).

Pauline Marois a dû faire face à du sexisme alors qu'elle était première ministre, mais rien n'indique que sa défaite soit liée au fait qu'elle était une femme. La politologue Manon Tremblay juge que, tout au long du mandat de M^{me} Marois, des propos sexistes ont été entendus à son égard, en plus des critiques concernant son apparence et sa fortune personnelle (citée dans Éthier, 2015). La journaliste féministe Francine Pelletier estime que d'autres facteurs expliquent la défaite de la première ministre : « Ce n'est pas le sexisme qui a mis fin à sa carrière politique » (citée dans Éthier, 2015).

Après la défaite de Pauline Marois, Manon Tremblay avait déclaré en entrevue à *La Presse* que l'on ne reverrait pas de femmes à la tête d'une province avant un bon moment (Collard, 2014). L'avenir ne lui a pas donné raison. La néo-démocrate Rachel Notley a été élue première ministre de l'Alberta en mai 2015, une victoire historique mettant fin à la dynastie conservatrice albertaine. Kathleen Wynne est toujours à la tête de l'Ontario et se distingue par ses politiques féministes sur l'éducation à la sexualité et la lutte aux agressions sexuelles.

Retenons surtout que l'élection de six femmes à la tête de provinces et d'un territoire invalide l'hypothèse selon laquelle un parti politique ne choisit une femme comme cheffe que lorsqu'une défaite est imminente. Ce ne fut le cas ni pour Alison Redford en Alberta ni pour Kathy Dunderdale à Terre-Neuve-et-Labrador. Par ailleurs, au Québec, Pauline Marois, qui avait pourtant occupé de nombreux ministères très en vue au cours de sa longue carrière politique, a dû patienter bien longtemps avant que son parti l'implore de prendre la tête du Parti québécois après la défaite cinglante d'André Boisclair en 2007. De plus, comme le souligne l'analyste politique Chantal Hébert : « Celles qui ont perdu leur poste ont échoué, tout simplement. Les femmes ont un droit égal au succès, mais aussi à l'échec » (citée dans Éthier, 2015). Les politologues semblent avoir de la difficulté à décoder les aspects paradoxaux et souvent contradictoires des avancées et des reculs récents des femmes en politique. Une tendance semble toutefois se dégager. Au cours des dernières années, un petit nombre de femmes, particulièrement fortes, ont réussi à se hisser individuellement au sommet de la hiérarchie politique en devenant premières ministres, alors qu'il apparaît plus difficile d'espérer que des espaces plus collectifs, comme les Parlements, deviennent des assemblées paritaires sans que des mesures de redressement soient envisagées.

1.7 Les femmes en politique municipale

Le nombre de mairesses et de conseillères est en progression presque constante au Québec, même si cette progression est lente. Elle l'est particulièrement dans les mairies, puisqu'on ne compte toujours que 17,3 % de mairesses dans la province. Par contre, ce qui est encourageant, c'est que certaines villes, parmi les plus peuplées, ont atteint la zone de parité chez les élus. La hausse du nombre de femmes en politique municipale est plus rapide dans les plus grandes villes que dans les petites, puisque c'est dans les villes de 100 000 habitants ou plus que l'on trouve la plus forte proportion d'élues, soit 35 % en moyenne (Houde, s. d.).

Parmi les dix villes les plus peuplées de la province, quatre ont atteint la zone paritaire parmi leurs élus, soit Montréal, Longueuil, Québec et Sherbrooke. De plus, les conseils exécutifs²² de Québec, Longueuil, Laval et Trois-Rivières comptent entre 40 % et 44 % de femmes. Les femmes assurent la présidence de la moitié des conseils d'arrondissement²³ de Québec et Sherbrooke, alors qu'elles sont très majoritaires (67 %) dans cette fonction à Longueuil. D'ailleurs, parmi ces villes les plus peuplées, seule Longueuil est dirigée par une femme, et ce, depuis 2009. À Montréal, les femmes forment 21 % des maires d'arrondissement, mais 55 % des conseillères d'arrondissement.*

Plusieurs facteurs peuvent expliquer le fossé entre grandes et petites municipalités. La diversité des enjeux, la proximité et les salaires plus élevés des élus des grandes villes attirent davantage les femmes qui peuvent se consacrer à temps plein à leurs obligations politiques, tout en restant près de leur famille. Ce n'est pas le cas dans les petites municipalités, où les élus doivent concilier leurs tâches politiques, faiblement rémunérées, et leur emploi. De plus, dans les grandes villes, la politique municipale est moins une affaire individuelle, puisqu'il y a des partis. La volonté politique des chefs de partis municipaux qui sélectionnent les candidats et forment leur exécutif y est pour beaucoup.

Tableau des conseils municipaux des dix villes les plus peuplées du Québec²⁴

Ville	Maire	Conseil municipal ²⁵			Comité exécutif			Conseils d'arrondissement		
		Total	♀	%	Total	♀	%	Total	♀	%
Québec	♂	22	10	45	9	4	44	6	3	50
Sherbrooke	♂	20	9	45	5	1	20	6	3	50
Longueuil	♀	16	6	38	5	2	40	3	2	67
Montréal	♂	65	22	34 ²⁶	13	4	31	19	4	21**
Gatineau	♂	19	6	32	5	1	20	–		
Terrebonne	♂	17	5	29	5	1	20	–		
Laval	♂	22	6	27	5	2	40	–		
Saguenay	♂	20	5	25	5	1	20	3	0	0
Lévis	♂	16	4	25	6	1	17	3	0	0
Trois-Rivières	♂	17	4	24	5	2	40	–		

* Paragraphe modifié le 13 octobre 2015.

** Donnée corrigée le 13 octobre 2015.

22 «Le conseil d'une municipalité [...] peut [...] constituer un comité exécutif de trois ou cinq membres, selon que le conseil se compose de 12 à 20 conseillers ou de plus de 20 conseillers. Normalement, le comité exécutif prépare et soumet au conseil [entre autres] les projets de règlements, le budget annuel, toute demande pour l'affectation du produit des emprunts ou pour tout autre crédit requis, [etc.]» (MAMOT, page consultée le 16 juin 2015a).

23 «Aux conseils de ces arrondissements sont déléguées certaines fonctions municipales qu'il est avantageux d'exercer sur un territoire réduit. Ces fonctions peuvent varier d'une municipalité à l'autre et aussi d'un arrondissement à l'autre. Le rôle du conseil d'arrondissement consiste notamment à administrer certains services locaux, à consulter la communauté sur les règlements d'urbanisme et à faire des recommandations pour l'arrondissement au conseil municipal» (MAMOT, page consultée le 16 juin 2015b).

24 Compilation en date du 19 mai 2015 à partir d'informations disponibles sur le web.

25 Est inclus dans le total la mairesse ou le maire de la municipalité.

26 La Ville de Montréal compte 41,5 % d'élus. Contrairement aux autres villes, la totalité des élus municipaux de Montréal ne siège pas au conseil municipal. En effet, le Conseil municipal de Montréal est composé du maire de Montréal, qui est aussi le maire de l'arrondissement de Ville-Marie, des 18 maires d'arrondissement et des 46 conseillers et conseillères de la ville. Les 38 conseillères et conseillers d'arrondissement ne sont pas inclus dans le conseil municipal. Par contre, les femmes représentent près de 41,5 % des élus si l'on additionne les conseillers de ville et les conseillers d'arrondissement (Ville de Montréal, page consultée le 13 juillet 2015).

Pour résumer ce premier chapitre, deux grands constats se dessinent. S'il est possible de se réjouir de la progression et des percées observées dans les dernières années, rien n'indique encore clairement que celles-ci s'inscriront dans la durée. Il faut donc continuer à documenter ce phénomène et à y réfléchir pour soutenir et mettre en place des initiatives favorables à la progression du nombre de femmes élues qui tiennent compte des plus récentes expériences.

2. Pourquoi veut-on plus de femmes en politique ?

Les intérêts des femmes seraient-ils nécessairement mieux pris en compte par les pouvoirs politiques si un plus grand nombre d'entre elles occupaient une fonction élective ? Les élues sont-elles plus particulièrement tenues de représenter les intérêts des femmes dans l'arène politique ? Ces questions sont inséparables. Deux théories nous éclairent sur ces questions, soit la représentation descriptive et la représentation substantielle. La première met en avant l'idée que la composition d'une assemblée doit refléter la diversité de la population qu'elle représente, tandis que la seconde avance qu'une telle assemblée doit plutôt défendre les idées portées par divers groupes de la société. Après avoir discuté de la question de l'existence d'intérêts partagés par toutes les femmes, les principaux enjeux liés à leur représentation politique seront abordés.

2.1 La défense des intérêts des femmes

Les femmes ne forment pas un groupe homogène. Elles se distinguent notamment par l'âge, le statut socioéconomique, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, les capacités physiques (par exemple, le fait d'avoir ou non un handicap), la langue, la religion, etc. Leurs intérêts ne convergent pas en tous points et peuvent même s'opposer à certains égards. Comme le soutient Anne Phillips, le fait que les femmes ne partagent pas entièrement les mêmes intérêts ne signifie pas pour autant qu'il faille rejeter l'idée que les intérêts de toutes les femmes sont marqués par le genre²⁷. Par exemple, si on restreignait considérablement l'accès à l'avortement, cette politique affecterait différemment la vie des femmes et des hommes (Phillips, 2003, p. 68).

Il est difficile de définir ce que sont les intérêts des femmes. Pour certaines chercheuses, les intérêts collectifs de ces dernières résident dans les questions qui affectent directement un nombre plus important de femmes que d'hommes. D'autres pensent que les intérêts des femmes se trouvent dans les enjeux qui ont une incidence importante sur la division du travail entre les femmes et les hommes, la vie quotidienne des femmes, leur autonomie, leur statut socioéconomique, leur bien-être, les questions relevant habituellement de la sphère domestique (par exemple, le partage des tâches parentales) ou des priorités ciblées par le mouvement des femmes (Beckwith et Cowell-Meyers, 2007; Childs et Krook, 2009). Bref, les intérêts des femmes en tant que groupe ne sont pas définis d'avance. Ils sont liés à un contexte social donné et sont en constante transformation (Beckwith et Cowell-Meyers, 2007, p. 554).

Les intérêts entre différents groupes de femmes peuvent donc être divergents. Une élue blanche, riche, hétérosexuelle ne représente pas d'emblée les femmes racisées, les femmes pauvres, les

27 En anglais : « the variety of women's interest does not refute the claim that interests are gendered » (Phillips, 2003, p. 68).

femmes handicapées, les femmes homosexuelles, etc., parce qu'elles partagent l'identité femme. Cela dépend de la posture politique des élues. Certains exemples de solidarité interpartisane entre femmes témoignent du fait que les politiciennes ont parfois transcendé leurs divergences idéologiques, au nom de l'avancement des droits des femmes.

2.1.1 La solidarité interpartisane

La discipline de parti est l'une des principales caractéristiques de notre régime parlementaire de type britannique. Les parlementaires appartenant à une même formation politique doivent voter selon la ligne de parti, sauf quand un vote libre est expressément autorisé par leur chef. Sans nier les arguments en faveur de cette discipline de parti, il faut rappeler que des épisodes de dissidence* ou de solidarité entre élues de divers partis sont possibles. Des cas survenus au Canada et au Québec en témoignent.

Le premier cas qui retient notre attention est celui de l'échec d'un projet de loi visant à criminaliser à nouveau l'avortement. En 1991, le gouvernement canadien déposait le projet de loi C-43 en réponse au jugement historique de la Cour suprême qui avait complètement décriminalisé l'avortement, au nom de la sécurité des femmes, garantie par l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés. En vertu de ce projet de loi :

Quiconque aurait pratiqué un avortement aurait été coupable d'un acte criminel et passible d'une peine d'emprisonnement d'au plus deux ans, sauf si l'avortement avait été pratiqué « par un médecin, ou sur ses instructions, qui en était arrivé à la conclusion que sans l'avortement la santé ou la vie de la personne aurait vraisemblablement été menacée » (cité dans Richer, 2008, p. 5).

Inacceptable pour les pro-choix, n'allant pas assez loin pour beaucoup de militants opposés à l'avortement, le projet de loi C-43 a néanmoins été adopté à la Chambre des communes. Au Sénat, les conservateurs étaient également majoritaires, mais lors du vote, on a enregistré 43 voix « pour » et 43 voix « contre ». Le projet de loi a donc été défait en l'absence d'une majorité favorable. On peut, au moins partiellement, attribuer la défaite du projet de loi à la présence de trois sénatrices progressistes-conservatrices pro-choix²⁸ qui ont voté contre le projet de loi²⁹ même si le parti politique qui les avait nommées le soutenait (Haussman, 2001). C'était la première fois en 30 ans que le Sénat utilisait son droit de veto. Bien que la portée de cet exemple soit à nuancer parce qu'on reconnaît généralement que la discipline de parti est moins forte au Sénat qu'à la Chambre des communes, il est révélateur de l'hétérogénéité des positions qui peuvent coexister au

28 Les autres sénatrices de ce parti ont voté pour le projet de loi.

29 Le jour précédant le vote, la sénatrice Pat Carney, très souffrante à cette époque, se trouvait chez elle en Colombie-Britannique et personne ne l'attendait pour le vote (Buzetti, 2013, p. B1). Dans ses mémoires, elle raconte qu'elle a subi des pressions pour se conformer à la ligne de parti. À la suite de son vote, on lui a refusé la participation à un comité sur la Constitution en lui indiquant clairement que c'était en raison de son refus de voter pour le projet de loi C-43 (Carney, 2000, citée dans Reid, 2006, p. 43-44).

sein d'une formation politique et des possibilités qui s'offrent aux représentantes décidant de ne pas se conformer à la ligne de parti, pour défendre les intérêts des femmes notamment.

Au Québec, des femmes issues de partis différents se sont aussi parfois alliées pour faire adopter des lois répondant aux revendications du mouvement des femmes. Les cas de la Loi sur le patrimoine familial (1989), de la Loi sur la perception automatique des pensions alimentaires (1995) et de la Loi sur l'équité salariale (1996) en sont des exemples. La discipline de parti a aussi joué dans certains de ces cas. Il n'était pas évident que le projet de loi sur le patrimoine familial, porté par Monique Gagnon-Tremblay, alors ministre libérale déléguée à la Condition féminine, allait être adopté. La ministre a peiné à obtenir l'appui du Conseil des ministres et a subi des pressions jusqu'à la dernière minute pour retirer son projet. Selon Gagnon-Tremblay, les pressions venaient « des hommes en général, et surtout, des gens d'affaires, des médecins » (citée dans Révillard, 2007, p. 496). Le PLQ formait un gouvernement majoritaire, mais des élections avaient été déclenchées et c'est en fin de session que l'Assemblée nationale a débattu du projet de loi. L'opposition aurait pu bloquer le processus législatif en utilisant la procédure parlementaire pour s'opposer à la tenue de plus longues séances; le projet de loi serait alors mort au feuillet. Selon Révillard, l'intervention de la députée Louise Harel (PQ), « qui a fait jouer la ligne de parti et a facilité le travail parlementaire en ne s'opposant pas à la tenue de séances sur des horaires étendus afin que la loi puisse être votée à temps », a été cruciale, Gagnon-Tremblay souligne d'ailleurs le rôle joué par sa collègue :

N'eût été la complicité de ma vis-à-vis de l'opposition à l'époque, Louise Harel, probablement que j'aurais eu de la difficulté, parce qu'elle-même, dans son propre parti, il y avait également des personnes qui étaient contre. Alors sur les dossiers de femmes, on s'est toujours quand même pas mal appuyées, l'une et l'autre. (Gagnon-Tremblay, citée dans Révillard, 2006, p. 115)

Jeanne L. Blackburn, qui a été ministre de la Condition féminine de 1994 à 1996 sous le gouvernement péquiste, affirme s'être inspirée de l'épisode de la Loi sur le patrimoine familial pour faire adopter la Loi sur la perception automatique des pensions alimentaires (1995). Comme dans le cas précédent, un grand nombre de députés masculins s'opposaient au projet de loi. Encore une fois, la coopération entre les élues des deux grands partis a eu un effet décisif. L'ancienne ministre soutient que l'adoption de la Loi sur l'équité salariale constitue un autre épisode intéressant³⁰ (Assemblée nationale, 2008). Même si l'équité salariale figurait au programme du parti, plusieurs ministres masculins jugeaient qu'elle serait trop coûteuse et les députés libéraux masculins se sont montrés critiques du projet de loi, défendant le point de vue des employeurs. Une étude menée par le Centre de recherche sur les innovations sociales de l'Université du Québec à Montréal

30 Elle juge toutefois que les deux cas précédents ont été plus marquants du point de vue de la solidarité entre élues (Assemblée nationale, 2008).

(UQAM) souligne que les femmes des deux principaux partis ont appuyé le projet de loi, « même si les discours de certaines représentantes du Parti libéral ont été teintés de doutes quant à sa faisabilité sur le plan financier » (Artemova, 2008, p. 37).

En résumé, même si les femmes ne partagent pas toujours les mêmes intérêts, en raison de leurs caractéristiques sociales ou de leur idéologie, certaines divisions partisans ont pu être surmontées par des élues pour défendre des projets de loi ayant comme effet de diminuer les inégalités de sexe. Ceci nous amène aux questions abordées dans la section suivante, à savoir si les intérêts politiques des femmes seraient mieux représentés par un nombre important d'élues ou par des personnes qui, peu importe leur sexe, sont préoccupées par les inégalités de sexe.

2.2 La représentation descriptive et la représentation substantielle

Pour réfléchir à ces questions, il est utile de reprendre la distinction établie par Hanna Pitkin (1967) entre la représentation descriptive (représentation-miroir) et la représentation substantielle. La représentation descriptive repose sur l'idée que « les assemblées électives devraient être le reflet en miniature de la société » (Tremblay, 2013b, p. 458). Deux éléments peuvent être considérés dans cette perspective, soit le nombre et la diversité des femmes élues (Franceschet, Krook et Piscopo, 2012, p. 10). La représentation substantielle renvoie davantage aux idées défendues et aux actions, plutôt qu'à l'identité ou à la présence (Tremblay, 2013b, p. 463).

Plusieurs arguments peuvent être faits en faveur de la représentation miroir. D'abord, l'argument de la justice : puisque les femmes constituent environ la moitié de la population, il est juste de viser à ce qu'elles composent environ la moitié des assemblées élues. Ensuite, l'effet de modèle : un plus grand nombre de femmes parmi les élus permettrait d'offrir des modèles aux femmes et aux filles (et aussi aux hommes), et pourrait agir comme un incitatif à la mobilisation politique des femmes. Les institutions pourraient également être considérées comme plus légitimes si le nombre de femmes augmentait au Parlement (Tremblay, 2005a, p. 7-8). Enfin, on peut défendre l'idée que l'identité de sexe d'une personne n'est pas sans lien avec la manière dont elle appréhende les différents enjeux politiques³¹. En effet, les femmes étant encore socialisées différemment des hommes dans notre société, les expériences et les perspectives dont elles sont porteuses sont mieux représentées politiquement lorsqu'elles siègent dans un parlement. Certains enjeux, comme les responsabilités traditionnellement assumées par les femmes, pourraient être plus souvent abordés dans l'arène politique, si elles y étaient plus nombreuses.

L'idée de représentation-miroir comporte toutefois des limites. D'abord, une assemblée ne pourra jamais refléter parfaitement l'ensemble de la société à la manière d'un microcosme, car celle-ci

31 Cela ne signifie pas pour autant que toutes les femmes partagent les mêmes expériences et perspectives (voir la sous-section 3.2).

est en constante recomposition, en constant mouvement. Ensuite, comment définir les critères qui justifient une représentation politique ? En effet, comment défendre une représentation sur la base du sexe, sans se poser la question de la diversité des femmes entre elles ? Est-ce que l'absence de femmes issues de l'immigration ou de catégories socioprofessionnelles moins privilégiées nous paraîtrait juste ? De plus, la représentation descriptive ne concerne que l'identité des personnes élues, et non pas leurs idées et leurs actions. La plupart des gens préfèrent être représentés par des personnes qui partagent leurs convictions que par des personnes qui partagent leurs traits identitaires³². Pour toutes ces raisons, le concept de représentation descriptive est souvent critiqué ou rejeté. Bien entendu, personne ne défendrait de nos jours l'idée qu'une assemblée qui excluait complètement les femmes serait représentative de la société. La question est de savoir quelle proportion de femmes il est nécessaire d'atteindre pour qu'une structure politique soit représentative. S'il est difficile de déterminer quelles autres identités doivent être représentées au sein d'une assemblée politique, l'identité de genre apparaît suffisamment structurante dans notre société pour être considérée comme une catégorie sociale nécessitant une représentation politique.

D'ailleurs, selon la théorie de la masse critique, un lien existe entre le nombre de femmes élues et la capacité de celles-ci à œuvrer en faveur des intérêts des femmes. Selon cette perspective, les femmes ne sont pas en mesure de modifier la dynamique d'une assemblée politique quand elles ne sont pas en nombre suffisant. La proportion à partir de laquelle les femmes exercent une certaine influence « est généralement fixée entre 15 et 30 % » (Tremblay, 2015, p. 140). C'est lorsqu'elles atteignent une masse critique qu'elles peuvent changer la donne. Le chiffre de 30 % est le plus souvent retenu par les organisations internationales et dans les écrits scientifiques sur les femmes en politique, bien que certaines auteures le fixent à 40 % (Norris, 1996, citée dans CSF, 2002, p. 10).

La théorie de la masse critique est néanmoins jugée simpliste par certaines chercheuses, qui font valoir que les femmes peuvent faire une différence même quand elles sont en petit nombre³³ (Bratton, 2005; Crowley, 2004). D'autres soutiennent que des élues plus nombreuses n'agiront pas nécessairement en faveur des femmes, notamment parce qu'elles se sentent moins interpellées individuellement à agir spécifiquement en faveur de ce groupe (Carroll, 2001).

Fait intéressant, une série d'études empiriques appuient l'idée qu'une proportion plus élevée de femmes élues favorise la représentation de leurs intérêts, alors qu'une autre série de recherches n'arrivent pas à cette même conclusion³⁴. Comment expliquer ces divergences ? D'abord, les chercheuses s'intéressant à la promotion des intérêts des femmes ne définissent pas toujours cette notion de la même façon. De plus, certains travaux portent sur la représentation substantielle en

32 Anne Phillips (2003) affirme que cette conception de la représentation qu'elle nomme « politique des idées » est dominante aujourd'hui.

33 Selon Jocelyn Elise Crowley, les femmes sont peut-être même plus en mesure de faire une différence quand elles sont peu nombreuses, que ce soit parce qu'elles se sentent plus « interpellées » à agir en faveur des femmes, parce qu'elles sont plus spécialisées dans les enjeux liés aux intérêts des femmes ou parce qu'elles font face à moins de résistances (2004).

34 Pour une liste de ces travaux, voir Bratton, 2005, p. 99 ; Franceschet et Piscopo, 2008, p. 398.

tant que processus (par exemple, l'inclusion d'une perspective femmes-hommes dans les débats) et d'autres sur les résultats concrets obtenus (par exemple, l'adoption de lois et de politiques), ce qui conduit souvent à des constats différents (Franceschet et Piscopo, 2008, p. 399).

Pour certaines personnes, le fait d'associer systématiquement les femmes élues à la défense des intérêts des femmes est problématique. En effet, les députées de l'Assemblée nationale et les femmes qui font partie du Conseil des ministres sont responsables de dossiers variés, et non pas seulement de ceux qui sont spécifiquement « féminins ».

2.2.1 Des valeurs féminines aux valeurs féministes ?

Pour les politologues Manon Tremblay et Réjean Pelletier, il est préférable de viser l'élection de personnes (surtout des femmes, mais aussi des hommes) ayant une conscience féministe, plutôt que de simplement viser l'élection de femmes³⁵, si l'on cherche à donner plus d'espace aux enjeux qui améliorent la situation des femmes. Ils reconnaissent tout de même l'importance du nombre de femmes élues, pour des raisons de symbolique, de justice, d'équité politique et de légitimité du système politique (2000, p. 398).

On ne peut toutefois pas demander aux femmes qui se portent candidates qu'elles soient féministes. Comme le soutient Christine Delphy : « Les femmes ont le droit d'être considérées à l'égal des hommes, à qui on ne demande pas d'être féministes, et donc d'accéder à ces postes sans qu'on ait vis-à-vis d'elles des exigences supérieures, ce qui est la forme classique de la discrimination : elles devraient "mériter" ce que les autres ont de droit » (Delphy, 2005, p. 1). Dans le passé, le CSF a répété à maintes reprises qu'il fallait augmenter le nombre de femmes élues, qu'elles soient féministes ou non. C'est encore la position que le CSF défend.

Des personnes, plaçant en faveur de l'augmentation du nombre de femmes dans les sphères de pouvoir, mettent parfois l'accent sur les qualités et les valeurs dites féminines. Dans cette perspective, les femmes se différencieraient des hommes sur des points divers : entre autres, elles se montreraient plus à l'écoute de leurs collègues et de la population, elles travailleraient plus facilement en équipe, elles seraient moins compétitives. Leur présence rendrait ainsi la politique plus civilisée, moins agressive, plus proche de la population³⁶.

35 Tremblay et Pelletier (2000) ont étudié, à l'aide d'un questionnaire, les opinions de 476 candidats des cinq principaux partis à l'élection fédérale canadienne de 1997. Une série de questions servaient à reconnaître les personnes ayant une « conscience féministe ». Les candidats ont ainsi été classés en trois catégories : féministe, potentiel féministe et non féministe. Une autre série de questions portaient sur les opinions concernant différents enjeux liés à la condition féminine. Les résultats indiquent que, parmi les personnes interrogées, plus de femmes que d'hommes ont une conscience féministe. Par ailleurs, lorsque l'on examine les opinions exprimées, la conscience féministe est une variable plus déterminante que le sexe. Selon les deux politologues, des hommes qui adhèrent aux idéaux féministes sont plus susceptibles de contribuer à la promotion des intérêts des femmes que des femmes non féministes.

36 Plusieurs travaux font état de cet argumentaire. Voir par exemple Guionnet (2002); Lépinard (2007); Phillips (2003).

Ce discours répandu sur les « valeurs féminines » peut s'appuyer sur des idées essentialistes* (par exemple, « les femmes sont par nature plus douces ») ou non (les différences observées découlent uniquement de la socialisation). Ce type d'argumentaire risque de renforcer une vision traditionnelle et considérée comme « naturelle » du rôle des femmes et des hommes. De plus, il est permis de penser que les femmes et les hommes politiques peuvent se ressembler davantage que les politiciennes et celles n'exerçant pas de fonction politique.

En résumé, la présence d'un nombre plus élevé d'élues peut conduire à une meilleure défense des intérêts des femmes, mais il n'est pas possible de faire de lien de causalité. Les femmes, même si elles forment 30 % ou 40 % d'une assemblée, font face à certaines contraintes qui ont déjà été évoquées, notamment la discipline de parti, l'organisation du travail (par exemple, des réunions ou des commissions parlementaires qui se tiennent en soirée), voire des difficultés à faire valoir leur point de vue auprès des collègues masculins (Franceschet et Piscopo, 2008). En outre, il n'est pas certain que les femmes élues auront envie de défendre les intérêts collectifs des femmes, ce qui, à leurs yeux, pourrait nuire à leur image de battantes et de gagnantes en politique. Des élues peuvent être convaincues, à cause de leur propre cheminement, que « quand on veut, on peut » et qu'il suffit d'avoir de la volonté pour franchir tous les obstacles. De plus, l'idée que les femmes exercent leur métier de politicienne différemment des hommes doit être étudiée avec prudence, car le discours sur les supposées « valeurs féminines » comporte des risques.

3. Les causes de la faible présence des femmes dans les institutions politiques

Comment expliquer qu'en 2014, les hommes occupent encore près des trois quarts des banquettes de l'Assemblée nationale et de la Chambre des communes (Cool, 2013), ainsi que près des deux tiers des postes de conseillers municipaux et 80 % des postes de maires (Houde, s. d.)? Les hommes ne sont pas seulement plus nombreux que les femmes en politique, mais ils demeurent également en poste plus longtemps qu'elles (Lawless et Theriault, 2011, cités dans Rinfret et al., 2014 p. 19). Les écrits sur la faible présence des femmes en politique étant très nombreux, nous avons choisi de cibler les facteurs sociologiques, institutionnels et partisans les plus importants pour comprendre le cas québécois. La réflexion sur le mode de scrutin nous apparaît pertinente lorsque celui-ci est envisagé comme moyen pour augmenter la présence des femmes, mais non pour expliquer leur faible présence. Avant de décrire ces facteurs, un survol historique nous rappelle que les femmes ont été tenues à l'écart du pouvoir politique et assignées prioritairement à la sphère privée pendant des siècles.

3.1 Les femmes exclues du pouvoir politique pendant plusieurs siècles

Depuis la Grèce antique, la distinction entre l'espace privé et l'espace public traverse presque toute la théorie politique (Lamoureux, 2004; Okin, 2000). Cette distinction public/privé est un principe qui a profondément structuré la vie politique et sociale sur le plan historique, et qui continue de le faire aujourd'hui. Comme le rappelle Susan Moller Okin, la dichotomie public/privé n'a jamais été neutre du point de vue du genre : « Un élément fondamental de cette dichotomie a été, depuis le départ, la division du travail entre femmes et hommes. En effet, les hommes sont supposés être principalement responsables de la sphère économique et politique, tandis que les femmes sont supposées s'occuper de la sphère privée » (Okin, 2000, p. 350).

Au cours du 20^e siècle, sous l'impulsion du mouvement des femmes, de nombreux obstacles empêchant la participation politique de celles-ci ont été levés au Québec. Elles ont notamment obtenu le droit de vote au niveau provincial en 1940, en plus d'accéder de façon massive à l'éducation post-secondaire et au marché du travail salarié. Une première femme fut élue à l'Assemblée nationale en 1961, puis une deuxième en 1973³⁷ et quatre autres en 1976. Depuis, le pourcentage de femmes a lentement augmenté, mais il stagne aux environs de 30 % depuis environ 15 ans. On pourrait croire que l'arrivée des femmes en politique a considérablement transformé ce monde et qu'il ne constitue plus une chasse gardée masculine. Toutefois, force est de constater que les normes, les pratiques et les codes de conduite du monde politique ont peu changé.

37 L'élection de Lise Bacon en 1973 a coïncidé avec le départ de Marie-Claire Kirkland-Casgrain, première femme élue au Québec. Une seule femme siégeait donc à l'Assemblée nationale à la suite de cette élection.

3.2 Les facteurs sociologiques : socialisation genrée et inégal partage du travail domestique

Une recension des travaux en sciences sociales ainsi que les entrevues que nous avons menées auprès de 18 femmes engagées en politique nous ont permis de dégager trois principaux éléments de nature sociologique expliquant la faible présence des femmes en politique : la socialisation des filles en général, la socialisation politique et les responsabilités familiales inégalement partagées.

3.2.1 La socialisation des filles

La socialisation renvoie à la « façon dont la société forme et transforme les individus, les processus, conscients ou non, au cours desquels ces derniers intériorisent les normes sociales des différentes instances de socialisation : la famille, les professionnels de l'enfance, l'école, les pairs, les médias, le milieu professionnel, le conjoint » (Darmon, 2010, citée dans Bargel, 2013, p. 468). Dès les premiers moments de leur vie, les filles sont socialisées différemment des garçons. Cette socialisation genrée est à la source des différences que l'on observe, de manière générale, entre les femmes et les hommes. Pour Françoise David, co-porte-parole du parti provincial Québec solidaire (QS) et députée depuis 2012, l'exclusion des femmes de la sphère publique pendant des siècles a comme conséquence que, « c'est tout à fait normal et naturel pour [les hommes] d'occuper des fonctions relativement importantes dans ce même espace public », alors que c'est plus complexe pour les femmes.

Certains attributs nécessaires à la réussite dans le champ politique, tel qu'il est actuellement organisé, sont généralement transmis davantage aux garçons qu'aux filles dès leur prime enfance. Sur ce point, Karpowitz et Mendelberg (2014) notent que « "quelque chose" en dehors des femmes contribue à perpétuer les obstacles concrets et matériels en jeu [dans la sphère politique]. Ce quelque chose, c'est le genre³⁸ » (Karpowitz et Mendelberg, 2014, p. 316). Les auteurs citent la sociologue Cecilia Ridegeway (2001) qui avance que les représentations genrées, incorporées à travers la socialisation, accordent davantage aux hommes qu'aux femmes des statuts et des compétences valorisés. Ces représentations construisent un ensemble d'attentes et d'appréciations différenciées selon le sexe expliquant la valeur inégale attribuée aux attitudes masculines et féminines dans les espaces sociaux prestigieux. Députée et ministre du Parti québécois (PQ) de 1976 à 2008 et cheffe de Vision Montréal de 2009 à 2013, Louise Harel est du même avis : « Les femmes sont élevées dans la culture où pour être belle, il faut être gentille et douce, alors que les hommes peuvent se permettre plus facilement de s'exprimer, d'être fâchés plus longtemps. »

38 En anglais : « Something besides women's continued material and concrete disadvantages is at play. That something is gender itself. »

Bien que plusieurs femmes aient développé des aptitudes jugées utiles en politique³⁹, leur socialisation les prépare moins bien que les hommes à faire de la politique. Plusieurs recherches indiquent aussi qu'en raison de la socialisation différenciée selon le sexe, les femmes, en général, prennent moins de risques professionnels que les hommes (Martin, 2008, entre autres). Cela explique en partie les hésitations de plusieurs femmes à sauter dans l'arène. Monique Jérôme-Forget, députée du Parti libéral du Québec (PLQ) de 1998 à 2009, et rare femme à avoir occupé le poste de ministre des Finances (2007-2009), affirme à ce sujet : « Ça fait partie [...] de la culture des femmes de moins aimer le risque que les hommes. Ça a un côté positif : elles sont plus prudentes, elles ne se prennent pas pour d'autres. Mais, si on ne prend pas de risque, on n'a rien dans la vie. »

La plus grande difficulté des femmes à prendre la parole et à exposer leur point de vue est également observée par la députée fédérale du Nouveau Parti démocratique (NPD), Anne Quash, qui souligne que cette caractéristique semble apparaître chez les jeunes filles, vers l'adolescence :

Je pense que les femmes ont moins tendance à s'affirmer. Moi, je vais dans les écoles ou dans les collèges, je pose des questions puis dans les classes, souvent, ce sont les gars qui répondent, les filles répondent très peu, même quand je leur dis : « OK, ça c'est une question, je veux juste des filles qui répondent », bien les filles n'osent pas, elles se regardent, elles sont gênées, on dirait qu'elles ne se font pas confiance, elles n'osent pas dire ce qu'elles ont à dire puis c'est comme si elles n'avaient pas encore leur place dans le milieu des opinions. Ça, c'est juste une impression [...], mais je remarque, dans les écoles primaires, y'a pas de problèmes, mais dans les écoles secondaires puis les collèges, les gens quand je leur parle de politique, de ce que je fais, d'actualité, ce sont les garçons qui répondent. Les filles, faut vraiment aller les chercher.

Pauline Marois, cheffe du PQ de 2007 à 2014, a déclaré que les femmes hésitaient souvent à accepter son offre d'être candidates parce qu'elles « manquaient de confiance en elles ». Les hommes qu'elle approchait se montraient au contraire plus « fonceurs » (Journet, 2012, p. A6). Caroline Saint-Hilaire, mairesse de Longueuil depuis 2009 et ancienne députée fédérale du Bloc québécois (BQ) de 1997 à 2008, rejoint les propos de Pauline Marois :

La réaction n'est pas du tout la même. [...] Il y a toujours des exceptions, mais c'est rare qu'un homme remette en question ses qualités ou ses compétences. Il n'a jamais de doutes là-dessus. C'est très rare qu'un homme dise : « Je vais

39 Il faut rappeler que la socialisation ne conduit pas à « l'homogénéisation des individus socialisés » (Bargel, 2013, p. 477). Ainsi, de nombreuses femmes ont développé toutes les qualités et les aptitudes requises actuellement pour faire de la politique.

demander à ma femme ou mes enfants». Je ne veux pas faire de généralités, mais ce n'est pas aussi spontané quand tu sollicites une femme. Elle dit toujours: « Pourquoi moi ? », « Es-tu sûre que je suis capable ? », « Es-tu sûre que je suis compétente ? ». C'est la première question 80 % du temps. Il y a toujours des exceptions, mais c'est toujours: « Faut que je vois avec mon mari et mes enfants, faut que je regarde si avec mon emploi je suis capable ».

Françoise David et Ann Bourget, ancienne conseillère municipale à Québec, partagent ce constat:

La plupart [des femmes] ne s'imaginent pas être une figure de proue dans l'espace public alors qu'elles peuvent l'être dans un organisme communautaire, dans un syndicat. [...] (Françoise David)

C'est la grande question souvent [pour plusieurs femmes]: « Est-ce que je vais être à la hauteur ? » (Ann Bourget)

Une étude a été menée auprès de jeunes militantes politiques québécoises. Celle-ci révèle aussi que plusieurs d'entre elles attribuent la faible présence des femmes dans les institutions politiques à la timidité, au manque de confiance en soi et à l'identification des femmes aux rôles familiaux et parentaux. Ces jeunes femmes disent qu'elles ne se reconnaissent pas dans la dynamique « guerrière » et « de confrontation » caractérisant le monde politique. Les militantes interrogées estiment aussi que les femmes sont plus sensibles à la critique et qu'elles aspirent trop à la perfection (Quénart et Jacques, 2004, p. 90-91).

En somme, la socialisation des femmes, de façon générale, les prépare moins bien que les hommes aux règles actuelles du jeu de la vie politique. La socialisation politique joue également un rôle important dans la trajectoire politique des femmes, comme nous le verrons ci-dessous.

3.2.2 La socialisation politique différenciée selon les sexes

L'acquisition d'un intérêt pour la politique partisane, le fait de devenir membre d'un parti, de devenir militante active⁴⁰ et de poser sa candidature lors d'une élection sont le résultat de la socialisation politique, c'est-à-dire « l'ensemble des processus d'acquisition et de formation des différents attributs de l'identité politique » (Muxel, 2002, p. 27). Les réflexions sur l'engagement politique des femmes portent souvent sur le moment où elles souhaitent être candidates lors d'une élection. Toutefois, si on se réfère aux travaux qui étudient la trajectoire des militantes et des femmes politiques, il apparaît que la socialisation politique commence beaucoup plus tôt. En effet, avant de se lancer en politique, il faut d'abord prendre intérêt aux affaires publiques.

40 Précisions ici qu'une militante ou un militant se distingue du simple membre par l'importance de son engagement au sein du parti (Tardy, 2003, p. 26).

3.2.2.1 Éveil à la politique

Les travaux menés dans ce champ depuis des décennies indiquent que la famille est le principal vecteur de socialisation politique (Muxel, 2002, p. 34). Les enfants qui évoluent dans une famille qui s'intéresse à la politique (par exemple, où l'on discute de politique, où l'on regarde le bulletin de nouvelles) sont plus susceptibles de prendre intérêt aux affaires publiques. De la même manière, les enfants dont les parents sont membres d'un parti sont plus susceptibles d'en joindre un à leur tour et les enfants dont les parents ont été militants sont plus susceptibles de s'engager dans cette voie (Cross et Young, 2008; Gingras, Maillé et Tardy, 1989; Tardy, 2003). Les propos recueillis dans le cadre de cette étude vont dans le même sens. En effet, la plupart des femmes rencontrées ont nommé le noyau familial comme principal agent de socialisation politique. Elles disent avoir entendu parler très tôt de la politique dans leur famille, même si, pour certaines, leurs parents n'étaient pas nécessairement engagés activement en politique partisane.

Leur intérêt politique est donc apparu très tôt, dans leur enfance, mais le fait d'en entendre parler n'a pas entraîné immédiatement l'envie de s'engager ou le sentiment d'être concernée. Cette conscience arrive plus tard, selon elles, le plus souvent à l'adolescence ou au début de l'âge adulte. Par exemple, Annick Papillon, députée du NPD au Parlement canadien, raconte que, même étant très jeune, elle savait déjà que la politique était importante, mais elle ne s'est sentie concernée que lors du référendum de 1995.

L'intérêt pour la politique est donc également lié, en dehors de la famille, à des événements politiques marquants, comme les référendums ou d'autres épisodes d'effervescence politique. Ainsi, pour Louise Harel, c'est la mort de Maurice Duplessis et le début de la Révolution tranquille qui ont éveillé son intérêt :

C'était une période qui était assez survoltée en quelque sorte parce qu'il y avait tout l'aspect de la Révolution tranquille. À la mort de Duplessis en '59, j'avais 13 ans, donc c'est peut-être à ce moment-là que j'ai commencé à m'intéresser [à la politique]. Ma mère, qui était une grande croyante et pratiquante, avait même fait un gâteau pour fêter la mort de Duplessis. Donc, ça m'est toujours resté !

Le référendum de 1980 a eu le même effet pour Véronique Hivon, députée depuis 2008 et ancienne ministre déléguée péquiste de 2012 à 2014, et Chantale Lavoie, préfète élue de la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Matapédia depuis 2009 :

En 1980, j'étais en 4^e année. Mes parents étaient très politisés. Donc c'était un événement fort et un phare de la politique. [...] Mes parents m'avaient expliqué leur point de vue. Ils étaient en faveur de l'indépendance. Il y avait des arguments qui me rejoignaient, même si j'avais dix ans, à l'idée qu'on aurait notre propre pays. [...] J'avais déjà conscience qu'au Québec, on avait

une culture différente, une langue différente. Donc, ça m'apparaissait plein de bon sens que le Québec puisse avoir son propre État. On écoutait les nouvelles, on suivait l'action. Il y avait beaucoup d'artistes qui étaient pour le « oui ». Il y avait donc certainement des éléments émotifs qui venaient me chercher à cet âge-là. (Véronique Hivon)

Le référendum avec M. Lévesque ! Je n'avais aucune idée de dire si la réponse était oui ou non. [...] Par contre, mes parents nous avaient laissés suivre à la télévision le dénouement avec le « oui » et le « non » et les pourcentages qui changeaient. Et là, arrive cet homme-là, René Lévesque, qui a perdu le référendum et qui est devant tous les gens, j'en ai pleuré... Il est vraiment venu me chercher cet homme-là... Je l'entendais parler et je trouvais qu'il avait une grandeur d'âme. [...] J'ai regardé ma mère en lui disant : « Plus tard, je veux faire comme lui ». (Chantale Lavoie)

La socialisation politique est également marquée par des différences entre les femmes et les hommes. Une enquête menée récemment aux États-Unis a montré que les parents encourageaient plus leurs fils que leurs filles à s'engager en politique et conseillaient davantage à leurs filles qu'à leurs garçons de ne pas emprunter cette voie⁴¹ (Lawless et Fox, 2013, p. 7). Une étude québécoise menée en 1989 auprès d'hommes et des femmes militant au sein d'un syndicat ou d'un parti politique mettait en lumière que « les femmes qui militent semblent plus susceptibles d'avoir été influencées par leur famille que les hommes » (Gingras, Maillé et Tardy, 1989, p. 83). Les chercheuses suggèrent qu'en l'absence de modèles politiques féminins nombreux, la présence de modèles au sein de la famille peut être plus déterminante pour les femmes que pour les hommes. Une enquête similaire menée en 2003 indique que la principale différence entre les militantes et les militants concerne l'adhésion de la mère à un parti en tant que membre : plus de militantes (46 % au PQ et 50 % au PLQ) que de militants (38 % au PQ et 37 % au PLQ) ont eu une mère membre d'un parti politique (Tardy, 2003, p. 99-100).

Les données recueillies dans le cadre de notre enquête ne permettent toutefois pas d'aller plus loin à propos du rôle maternel dans la socialisation politique. Elles permettent seulement de constater que les principaux modèles nommés par les participantes sont majoritairement des personnalités publiques, surtout féminines (notamment, Ingrid Bétancourt, Michelle Bachelet, Simone Weil et Hillary Clinton) et québécoises (entre autres, Pauline Marois et Lise Payette).

41 Cette enquête a été menée auprès de jeunes étudiantes et étudiants universitaires (1 097 femmes et 1 020 hommes). Alors que 33 % des mères et 34 % des pères ont encouragé leur fils à se lancer en politique, 23 % des mères et 23 % des pères ont encouragé leur fille à faire de même. Aussi, 18 % des pères et des mères ont conseillé à leur fille de ne pas faire carrière en politique, alors que 14 % des pères et 13 % des mères ont donné ce conseil à leur fils (Lawless et Fox, 2013, p. 7).

3.2.2.2 Les espaces de socialisation politique

Pour la plupart des femmes rencontrées, leur intérêt à s'engager en politique, sans nécessairement viser à devenir élue, s'est renforcé à travers certaines expériences menées à différentes étapes de leur trajectoire : implication dans un parti politique (ou autre), école, monde du travail, etc.

Yolande James, ancienne députée (2004-2014) et ministre libérale provinciale (2007-2012), n'avait pas encore l'âge de voter lors du référendum de 1995, mais cet événement politique lui a fait prendre conscience de ses propres valeurs. Elle dit : « Je ne voulais plus manquer de moment où je pourrais m'exprimer [...] Ce n'est pas vrai que j'allais regarder les choses aller et que je ne participais pas. » Pour d'autres femmes, comme Monique Jérôme-Forget et Annick Papillon, à l'inverse, l'attrait de la politique active n'est apparu qu'après une sollicitation directe de la part d'un parti politique.

L'école est aussi un espace de socialisation politique important. Les informations recueillies auprès de femmes actives en politique montrent que ce sont les possibilités d'engagement ou encore l'interaction avec certaines personnes significatives qui ont eu une influence sur leur cheminement politique, et non le curriculum scolaire comme tel. Par exemple, Joan Simard et Louise Harel ont connu des professeures inspirantes qui les ont sensibilisées aux questions politiques. Cette dernière note en outre l'importance de son militantisme dans le mouvement étudiant : « D'une chose à l'autre, c'est beaucoup le mouvement étudiant qui m'a amenée au Parti québécois [...] C'était une filière d'associations étudiantes. » Plus précisément, Jean Doré, qu'elle avait connu lorsqu'elle était membre de l'Union générale des étudiants du Québec (UGEQ), l'a ensuite contactée pour lui proposer un poste à la permanence du PQ. Un autre espace d'implication possible pour les jeunes femmes : les Forums jeunesse régionaux ont, pendant une quinzaine d'années, fourni à beaucoup d'entre elles un lieu privilégié pour apprendre leur rôle d'administratrice ayant un lien avec le monde politique, dans un contexte de mixité. Il s'agissait d'une instance où les jeunes femmes avaient atteint la parité. Ces forums accomplissaient un travail terrain en éducation à la citoyenneté et outillaient les jeunes qui étaient tentés par la politique municipale. Les Forums jeunesse ont été abolis au printemps 2015. C'est donc un outil de socialisation politique qui disparaît.

Des personnes rencontrées dans le cadre des activités professionnelles ou des activités militantes peuvent également être source d'inspiration politique. Micheline Anctil, la mairesse de Forestville, préfète de la MRC de la Haute-Côte-Nord et présidente de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Côte-Nord, parle de Béatrice Maltais, la première femme préfète de la Côte-Nord, comme d'une femme très inspirante par sa façon de faire de la politique :

Béatrice était préfète, moi, j'étais la petite travailleuse sociale qui arrivait puis qui avait parfois des situations de vie dans la population de Longue-Rive. Elle était mairesse de Longue-Rive puis je téléphonais à Béatrice puis je lui disais : « Écoute, j'ai une famille dans ton village qui n'a pas mangé, ils n'ont pas de

bois pour chauffer le poêle, n'importe quoi. » Et Béatrice dénouait toujours les affaires. Elle trouvait toujours le 20 \$ pour aller acheter du pain, du lait, du beurre, du beurre de *peanut*. Je soupçonnais que, bien des fois, elle le prenait dans ses poches. Elle était [...] une femme dynamique, très près de la population. Elle a mené beaucoup des luttes avec beaucoup d'hommes autour de la table. Elle m'inspirait beaucoup. Elle m'inspire encore.

Jean-Pierre Jolivet, député péquiste de la circonscription de Lavolette entre 1976 et 2001, a grandement inspiré Marie Plourde, conseillère d'arrondissement à Montréal depuis 2013 :

C'était un homme qui réussissait à rallier tout le monde. [...] C'était un homme de terrain [...] quelqu'un qui aide les autres à cheminer. Lui, c'était ça qu'il faisait. Il avait une écoute pour les gens. [...] C'était son ouverture, son bureau qui était vraiment ouvert à tout le monde. Nonobstant tes allégeances politiques, il était là, il était sur le terrain. Il a été élu puis réélu jusqu'à ce qu'il prenne sa retraite. Ce n'était pas une carrière, c'était une vocation dans son cas. Puis, ça pour moi, ça a toujours compté. [...] Lui, il a toujours gardé sa même façon de fonctionner, ses mêmes valeurs. Il a toujours été hyper intègre. Pour moi, cet homme-là a fait en sorte que le politicien n'était pas quelque chose de négatif à tout prix.

L'intérêt des femmes interviewées envers la politique est donc apparu le plus souvent dans la famille ou dans un contexte historique précis et s'est ensuite consolidé lors de rencontres avec des personnes inspirantes ou par des modèles issus de la sphère publique. Cela confirme ce que plusieurs études tendent à démontrer, soit que l'influence de la famille dans le processus de socialisation politique chez les filles est plus importante pour ces dernières que pour les garçons.

Pour la majorité des interviewées, leur intérêt pour la politique a augmenté avec l'âge, de même que le degré et les types d'engagement. À ce sujet, Gingras et ses collaboratrices (1989) notent que, chez les personnes rencontrées dans le cadre de leur étude, l'intensité et la diversité d'implication des militants étaient plus fortes que chez les militantes (p. 93). Par contre, ce qui caractérise la trajectoire des femmes interviewées pour la présente étude est justement la force et la diversité des espaces d'implication : culture, santé, recherche, environnement, milieu féministe, groupes communautaires, loisirs, groupes politiques et sociaux. Cette implication semble particulièrement forte durant les études collégiales ou universitaires. Ainsi, plusieurs ont collaboré à un journal étudiant et certaines ont fait d'autres choix : Yolande James a participé à l'organisation du Mois de l'histoire des noirs à l'Université de Montréal, Marie Plourde était membre du Mouvement anarchiste antilibéral et Véronique Hivon a pris part à la Fondation Jean-Charles-Bonenfant de l'Assemblée nationale.

Les motivations à se lancer en politique active ne sont toutefois pas très différentes de ce qui mène d'autres femmes vers des actions citoyennes ou vers le militantisme dans les partis politiques, sans

aspirer à devenir des élues. D'ailleurs, une majorité de femmes rencontrées ont été membres d'un parti politique un bon moment avant de se porter candidates. Il faut aussi souligner que les femmes rencontrées font figure d'exception, étant donné leur rôle de politicienne, et que leur socialisation peut les avoir mieux préparées que la moyenne des femmes à l'exercice de la vie politique active.

3.2.2.3 Le passage en politique

Parmi les femmes rencontrées, seules Annick Papillon, Monique Jérôme-Forget et France Rémillard⁴², une ex-candidate conseillère à la Ville de Lévis, sont devenues membres de leur parti respectif tout juste avant de déposer leur candidature en vue d'être élues. Certaines, comme Monique Jérôme-Forget, ont même refusé de se présenter en politique lorsqu'elles ont été approchées pour la première fois. Celle-ci pense que c'est probablement la crainte de ne pas être prête qui l'a d'abord freinée :

Je me suis beaucoup posé la question, pourquoi j'ai refusé, parce que je me disais : « Ah moi, dans le fond, j'aime être haute fonctionnaire, j'aime la recherche. J'ai pas le goût de faire [de la politique]... » Mon mari avait fait de la politique et je voyais un peu ce que c'était et il y a beaucoup de choses très rébarbatives en politique, notamment des réunions dans des sous-sols d'église en masse, et je n'étais pas sûre que je voulais faire ça. Mais il y a peut-être quelque chose de plus profond à l'effet que les femmes disent : « Dans le fond peut-être que je ne suis pas prête, peut-être que ce n'est pas pour moi, etc. ».

Un des éléments qui apparaît décisif dans la décision de se lancer en politique pour plusieurs femmes interrogées est la rencontre de personnes qui humanisent ou démystifient le métier d'élue. La vice-cheffe aux Affaires extérieures de la communauté de Mashteuiatsh, Marjolaine Étienne, affirme, pour sa part, qu'elle a plusieurs mentors masculins dans le milieu de la politique depuis qu'elle a été élue. Le maire de Portland a influencé Ann Bourget pour qu'elle songe à s'impliquer activement en politique en lui soulignant ceci :

Que la politique, ça se fait par du monde. Je l'entends souvent, ce sentiment-là, l'effet que la politique, c'était pour les autres. Moi, j'étais plutôt quelqu'un qui voulait influencer les politiciens dans leurs décisions. En plus, je me trouvais trop jeune. Quand le maire de Portland m'a dit : « Écoute Ann, la politique, ça se fait par du monde. Si c'est pas toi qui se présentes aux prochaines élections, ce sera qui ? Et si ce n'est pas maintenant, ce sera quand ? » Je me suis présentée en 2001 et j'ai été élue !

42 France Rémillard était membre d'un groupe de pression qui est par la suite devenu un parti politique.

De manière générale, les entrevues réalisées confirment qu'avant de se lancer en politique, les femmes prennent le temps d'y réfléchir, parfois longuement. Annick Papillon a pris par exemple environ un an avant de faire le saut et Marie Plourde a réfléchi pendant huit ou neuf mois. Les femmes interrogées évaluent surtout leurs capacités à faire de la politique : ont-elles les compétences et les qualités nécessaires pour se lancer dans l'arène ? Elles s'interrogent également sur leurs motivations à se lancer en politique : que pourront-elles apporter aux causes qui leur tiennent à cœur ou à leur parti ? De même, les répercussions sur leur vie professionnelle sont évaluées. Ainsi, Annick Papillon et Yolande James ont réfléchi d'emblée à leur vie professionnelle « après la politique » avant de se lancer. La députée du PLQ à Montréal depuis 2014, Marie Montpetit, a refusé quant à elle d'être candidate pour ce même parti en 2012, car elle souhaitait continuer à développer son réseau et son expertise professionnels. Joan Simard se demandait : « Après quatre ans, qu'est-ce que je vais faire ? » Marie Plourde et Nathalie Roy, députée provinciale pour la CAQ depuis 2012, savaient d'emblée qu'elles devraient faire une croix sur leur métier de journaliste si elles faisaient le saut en politique partisane.

La plupart des femmes rencontrées essayaient de prévoir les conséquences d'une carrière en politique sur leur vie personnelle et familiale avant d'accepter de se lancer. Nathalie Roy considère que : « la maternité [enlève] à beaucoup de femmes le goût d'aller en politique ». Marie Plourde invoque, pour sa part, la qualité de vie de sa fille :

Je savais que ça allait avoir des implications sur [le] quotidien [de ma fille]. Je savais aussi que, en étant sous le *spotlight* de façon différente, quand t'es un élu, c'est polarisant : on t'aime ou on te hait, j'avais aussi peur, et ça s'est concrétisé. Je me souviens les premières fois où ma fille a vu ma face barbouillée sur une pancarte, elle ne comprenait pas. C'était des crises. La pauvre. [...] Ça venait l'affecter et ça, c'était quelque chose que je craignais. [...] Tu mets ça dans la balance : « Est-ce que ça va finir par nuire à ma fille ? »

Inversement, Micheline Anctil soutient qu'elle sentait une certaine liberté à se lancer en politique, car ses enfants « étaient grands » et son mari était à la retraite. Elle ne sait d'ailleurs pas si une carrière politique avait été possible pour elle avec de jeunes enfants.

En somme, dans la plupart des cas, ce n'est qu'au terme d'une évaluation de leurs capacités et de l'effet qu'aura la vie politique sur la vie personnelle et professionnelle, ainsi qu'après avoir été sollicitées par un parti que la majorité des femmes rencontrées ont décidé de faire le saut en politique active. Or, du point de vue de certaines d'entre elles, ce long processus décisionnel est beaucoup plus marqué chez les femmes que chez les hommes. Cette différence dans la façon d'envisager une carrière politique puise ses racines dans un processus de socialisation politique genré. Les répercussions de la vie politique sur la vie familiale et parentale ne sont par ailleurs pas les mêmes pour les femmes que pour les hommes. De plus, comme nous le verrons plus loin, les pratiques de recrutement et de sélection des partis politiques semblent encore peu compatibles avec la longue réflexion nécessaire à certaines femmes.

3.2.3 Les difficultés de l'articulation travail-famille pour les élus

Selon une étude de l'Union interparlementaire (UIP), *Parlements sensibles au genre*, à laquelle des parlementaires de 77 pays ont participé (2011): « Le problème le plus aigu en matière d'égalité des sexes est lié à la possibilité, pour les hommes et les femmes, de concilier leurs obligations professionnelles et familiales » (UIP, 2011, p. 98). Le rapport de l'UIP souligne que la question de l'articulation travail-famille se pose particulièrement pour les femmes parce qu'elles continuent à assumer davantage de responsabilités familiales que les hommes (2011, p. 100). Ce constat est valable pour la société québécoise: malgré des avancées importantes, les femmes accomplissent encore aujourd'hui une plus large part des tâches domestiques⁴³. En plus des charges liées à la parentalité, les soins aux personnes âgées incombent plus souvent aux femmes (Secrétariat à la condition féminine [SCF], 2010, p. 24; CSF, 2015). Le fait de devenir parent n'a pas non plus les mêmes effets sur les femmes et les hommes en raison des contraintes liées à la grossesse et à l'accouchement.

Le rôle de député implique de longues heures de travail. De plus, chaque semaine, durant les sessions parlementaires, ils doivent faire la navette entre le parlement et leur circonscription souvent éloignée de la capitale. Dans leur circonscription, les députés rencontrent leurs électeurs et ils doivent faire acte de présence à toutes sortes d'activités, souvent les fins de semaine.

L'organisation du travail des parlementaires a été pensée et mise en place par des hommes à une époque où il était possible pour eux de se dégager entièrement des tâches à la maison pour se consacrer pleinement à leurs responsabilités publiques. Des réformes parlementaires partielles ont tout de même été adoptées au fil des ans afin de baliser l'horaire des travaux parlementaires. Par exemple, « à partir de 1990, les députés n'ont plus à siéger en soirée en période de travaux ordinaires. En 1997, l'horaire a été modifié de sorte que chaque séance, même en période de travaux intensifs, se terminait au plus tard à minuit » (Assemblée nationale, 2009). En période de travaux ordinaires, l'Assemblée nationale siège du mardi au jeudi et, en période de travaux intensifs, du mardi au vendredi, souvent jusqu'en soirée pour l'ensemble des travaux. L'Assemblée peut aussi décider de se réunir le lundi et une séance extraordinaire peut être convoquée à la demande du premier ministre (Assemblée nationale, pages consultées le 20 juillet 2015). Il est impossible de voter par procuration, comme c'est le cas en Australie notamment.

Selon Manon Tremblay: « Les responsabilités familiales sont un argument trop facilement mis de l'avant, à la manière d'une réponse automatique, pour expliquer la sous-représentation des femmes en politique » (2008, p. 93). Elle soutient que le poids des responsabilités familiales n'est pas le même pour toutes les femmes et que la portée explicative de cet argument doit être nuancée. D'ailleurs, une étude consacrée au militantisme au sein du PQ et du PLQ indique que les

43 En 2010, 90,5 % des femmes et 79,1 % des hommes ont déclaré participer aux activités domestiques. Les femmes ont indiqué y allouer en moyenne 3,7 heures quotidiennement, alors que les hommes ont déclaré y consacrer en moyenne 2,5 heures par jour. Lorsqu'un couple a des enfants de 4 ans et moins, la moyenne se situe à 5,4 heures pour les femmes et à 4,2 heures pour les hommes (*Portrait...*, 2015, p. 22).

contraintes familiales sont très peu invoquées par les militantes comme motif les poussant à ne pas présenter leur candidature lors d'une élection ou à ne pas donner suite à une sollicitation de la part d'un parti pour être candidates⁴⁴ (Tardy, 2003, p. 149). L'argument de la famille peut donc constituer une « excuse facile » pour les partis politiques qui comptent peu de femmes au sein de leur députation et qui ne veulent pas faire d'efforts supplémentaires pour attirer plus de femmes.

Néanmoins, les responsabilités familiales constituent bel et bien un obstacle à l'engagement politique pour un grand nombre de femmes, que ce soit avant de se lancer en politique ou pendant un mandat. Tremblay (2008) affirme que « l'argument de la famille ne peut expliquer que les femmes célibataires et sans responsabilités familiales ne soient pas plus nombreuses à tenter leur chance dans l'arène électorale » (p. 94). Or, il faut souligner que ces responsabilités ne pèsent pas seulement sur le choix des femmes quand elles les assument, mais également quand elles les anticipent : vouloir des enfants éventuellement peut empêcher des femmes de tenter l'aventure politique. Les effets de la vie politique sur les proches et les projets sont souvent au cœur de la réflexion des femmes. Il apparaît donc important de prendre en considération cette réalité dans l'analyse des obstacles à la participation politique des femmes. En effet, une femme qui n'est pas encore mère, mais qui souhaite le devenir un jour, tiendra compte du poids de ces futures responsabilités quand elle songera à son avenir professionnel. À cet égard, Yolande James affirme qu'au moment où Jean Charest l'a approchée pour faire de la politique : « Je n'avais pas de chum puis je n'étais pas sûre si je voulais des enfants, mais c'est sûr que la question des enfants est entrée dans mon esprit, c'est-à-dire : "Est-ce que je suis en train de mettre une croix là-dessus ?" »

Les hommes, de manière générale, ne prévoient pas autant devoir moduler leurs ambitions professionnelles en fonction des besoins de leurs enfants. Certaines des interviewées croient d'ailleurs que, de manière générale, les responsabilités liées à la vie et à l'organisation familiales et domestiques ont plus d'incidence sur les décisions professionnelles des femmes que sur celles des hommes. Monique Jérôme-Forget va plus loin encore :

Il n'y a pas un homme qui se sent coupable de partir cinq jours par semaine, et même 30 jours de suite, et de presque abandonner sa femme et ses enfants à Montréal ou ailleurs. Il a zéro culpabilité. Les femmes, elles, partent juste pour une journée, elles se sentent coupables et appellent trois fois pour s'assurer que tout va bien.

44 Seulement 4 % des militantes interrogées dans le cadre de l'étude de Tardy (2003) ont invoqué ce motif pour expliquer qu'elles n'envisageaient pas de poser leur candidature comme élue (p. 149). Parmi les femmes qui ont été sollicitées par le parti pour poser leur candidature, relativement peu de femmes (9 sur 36 au PQ et 5 sur 28 au PLQ) ont mentionné ce motif pour expliquer leur refus (p. 151). Deux éléments méritent d'être soulignés ici. D'abord, la moyenne d'âge des personnes ayant participé à l'enquête (hommes et femmes) est de 51 ans (p. 89), un âge où les charges de la parentalité sont susceptibles d'être moindres que chez les plus jeunes. Ensuite, il s'agissait de deux questions ouvertes. Parmi les autres raisons citées pour ne pas poser sa candidature ou pour ne pas donner suite à une sollicitation de la part du parti (par exemple, « avoir d'autres priorités », « vie personnelle », « manque de temps ») (voir p. 146 et p. 151), l'enjeu des contraintes familiales était peut-être sous-entendu.

Louise Harel renchérit :

C'est absolument certain que quand un homme est élu, quelle que soit la fonction, il faut que tout change autour de lui. Il faut que son milieu comprenne que dorénavant, ça ne pourra plus être comme avant parce qu'il vient d'être élu. Alors il demande des sacrifices à son milieu pour qu'il comprenne que, vraiment, l'intérêt supérieur fait en sorte qu'il ne pourra pas être aussi présent, etc., etc. Et, je vous dirais que, je n'ai pas connu d'exceptions, mais la très grande majorité des femmes qui étaient élues à mon époque, pour ne pas dire la totalité, quand elles le sont, elles veulent que rien ne change, que tout soit comme avant. Autant les hommes voulaient que maintenant, leur milieu prenne acte que ça ne peut pas être comme avant, les femmes veulent absolument que leur milieu prenne acte que ça ne changera rien : « Ça ne changera rien du tout. Ne vous inquiétez pas. Votre vie ne changera pas parce que je vais m'organiser pour que tout soit comme avant ».

Ces propos de Louise Harel se reflètent dans la situation vécue d'une politicienne interviewée qui s'est séparée de son conjoint peu de temps après son entrée en politique. Elle attribue d'ailleurs cette rupture, en grande partie, à ses absences plus fréquentes du domicile :

Alors là c'était : « Ben encore à soir, encore à soir ? » [...] Tu vas au travail et tu es super épanouie puis tu rentres à la maison puis que tu as les épaules voûtées, car tu te sens mal à l'aise d'avoir fait comme... [...] Puis là tu te dis : « Est-ce que là, je vais accepter de faire partie de ce comité-là, même si c'était très enrichissant pour moi, mais là compte tenu que ça me prendrait deux soirs par semaine, est-ce que je peux me le permettre ? Puis là, tu arrives à la maison : « Et puis, penses-tu que... je pourrais ? » [...] Je m'en veux d'une certaine façon parce que peut-être que si... peut-être que j'avais trop minimisé les impacts que ça aurait sur ma vie. Je me disais : « Non, non, on s'en rendra pas compte ». Peut-être que j'aurais dû être plus réaliste avec mon conjoint puis dire : « Oui, je vais travailler le soir puis oui je vais faire ça ». J'avais tellement peur de déranger. J'ai peut-être voulu minimiser ça pour faire passer la pilule [...] Je ne réalisais pas que ça allait être aussi prenant...

Pour Yolande James et Caroline Saint-Hilaire, les attentes domestiques et parentales envers les femmes sont encore nettement plus élevées que celles destinées aux hommes, dont les compétences parentales ne sont pas mises en doute par leur engagement politique.

Moi, j'ai l'impression qu'on va juger la femme, mettons qui a de jeunes enfants, et qui déciderait par exemple, de se présenter à la chefferie de n'importe quel parti. [...] Je pense que le regard de la société est différent,

c'est-à-dire autant on va avoir des gens qui vont féliciter puis qui vont dire : « Bravo, c'est le fun [de voir] une femme. Puis, c'est vrai, on y croit, c'est pas juste un discours. » Mais d'autres vont dire : « Elle a de jeunes enfants. [...] Comment elle va concilier ça ? Qui va être là pour les enfants ? » Il y a une espèce de jugement de société que je déplore, qui est latent, qui est toujours là. Alors que les hommes, je ne crois pas qu'ils vivent ça de cette façon-là. [...] Ça revient toujours [...] à l'image de la femme qu'on projette aujourd'hui [...] Tu dois être la mère parfaite, moi je pense ça, tu dois être une professionnelle et tu dois tout faire en même temps. (Yolande James)

Je pense qu'il y a encore beaucoup d'attentes de la société en général [par rapport au rôle de la mère]. Pis si ça ne marche pas, bien c'est de ma faute [en référence aux mères en général], car j'ai choisi ma carrière au lieu de choisir ma famille. Ça prend une force de caractère énorme pour se sortir de ça. (Caroline Saint-Hilaire)

Louise Harel se souvient qu'au moment de son élection plusieurs personnes lui demandaient « comment elle allait faire avec sa fille », ce à quoi elle répondait : « Je vais répondre à votre question quand vous la poserez à M. [René] Lévesque. Évidemment, pas un chat ne savait combien d'enfants il avait ».

La contradiction entre les attentes parentales envers les mères et les règles de fonctionnement du travail politique ne se pose pas seulement au moment d'entrer en politique, mais elle est vécue tout au long des mandats. La conseillère d'arrondissement à la Ville de Montréal Marie-Eve Brunet, mère d'un garçon de 2 ans et enceinte de son second enfant au moment de l'entrevue, affirme que la gestion de la conciliation travail-famille dans son quotidien d'élue relève de la « jonglerie » et nécessite de « grandes acrobaties ». Véronique Hivon décrit les questions qui peuvent en découler : « Est-on prêt à s'embarquer dans cette vie-là ? C'est de se dire : "On va vivre tout le temps à 100 milles à l'heure puis les enfants vont être impliqués dans cette vie-là : de vivre dans deux villes potentiellement, de toujours voir leur mère un pied dans la maison, un pied dehors, d'être dans les bagages" ». Micheline Ancil évoque, quant à elle, la triple conciliation vécue par ses collègues plus jeunes au niveau municipal, dont les mandats politiques sont très peu rémunérés : « C'est des choix à un moment donné de ta vie. Es-tu capable de concilier tes responsabilités familiales, professionnelles et politiques ? »

Véronique Hivon, Yolande James, Anne Quash, Chantale Lavoie et Marie Montpetit racontent leur expérience de mères élues. Pour Véronique Hivon et Yolande James, le sentiment de déchirement entre les normes de la bonne mère et les règles de fonctionnement de la politique provinciale ressortent particulièrement. Véronique Hivon raconte comment elle a dû se débrouiller lorsqu'elle a appris, en pleine campagne électorale, que les démarches d'adoption entamées aboutiraient sous peu :

Moi, ce qui s'est passé c'est un petit peu particulier. En 2008, je dis souvent que je suis un peu comme un rat de laboratoire, car j'étais dans un processus d'adoption. J'avais déposé un dossier d'adoption et ça a débloqué juste avant l'élection de 2008. Pendant la campagne électorale, j'ai su que tout se concrétisait et qu'on partait chercher notre fille le 15 décembre et l'élection était le 8 décembre. C'est sûr que c'est mon conjoint qui a pris tout le congé parental, et donc, ça a été un moment déchirant, je vous dirais. Ce n'est pas l'alignement des astres que j'aurais souhaité parce que c'est comme si je ne pouvais pas vivre pleinement le bonheur complet d'avoir ma fille puis, par ailleurs, j'avais le sentiment que je pouvais pas m'investir autant dans cette nouvelle vie qu'est la politique parce que c'est sûr que je voulais essayer de passer un peu de temps avec ma fille puis les deux... Le voyage Québec-Joliette, c'était très intense. Mais, *a posteriori*, je pense qu'on l'a bien fait.

Pour Yolande James, l'expérience semble avoir été plus difficile. Elle a été surprise par l'ampleur du travail exigée par un nouveau-né, malgré l'appui de son conjoint et de sa famille. Elle a réagi fortement aux contradictions entre les besoins de l'enfant et les exigences du métier d'élue à l'Assemblée nationale :

Je ne savais pas trop comment ça allait se faire. J'étais dans l'opposition. J'ai un conjoint qui est extraordinaire pour ça et ça, je ne l'aurais pas fait, ça toute seule. [...] Je sentais qu'on était en équipe. J'étais ministre de la Famille, mais je ne savais pas trop dans quoi je m'embarquais [...] Je pensais même à un moment donné : « Je vais avoir le bébé avec moi, je vais l'amener à Québec. Je vais faire ça, moi ». Et là, le bébé est arrivé. Et, je peux dire que, pour moi, ça ne marchait pas. Non, ça ne marchait pas. J'ai totalement été bouleversée. [...] J'ai trouvé ça, la période d'adaptation, beaucoup plus difficile, et j'ai compris aussi que l'enfant, surtout au début, a besoin de suivre sa routine, puis ce n'est plus comme avant que je fais ce que je veux, qu'on peut m'appeler pour une affaire et que j'y vais tout de suite.

L'absence de congé de maternité pour les élues provinciales les empêche de prendre un véritable temps d'arrêt à la naissance de leurs enfants. Yolande James poursuit :

Mais, veut, veut pas, quand tu es élue, contrairement à toutes les autres jobs, y'a personne qui te remplace. Donc, je demeure députée. J'allais même au bureau de comté. Je n'avais pas de congé de maternité [...] Tu n'as pas de ça. Même si j'avais le droit de prendre le temps, je vais dire bien franchement, je considérais que j'avais encore un salaire et que c'était encore moi la députée et que pour moi, je sentais cette pression-là que je devais aller au bureau de comté [...] C'était correct cette pression-là, ça m'a fait du bien, on s'entend,

c'est pas comme si: « Ah non, je vais au bureau de comté puis j'ai mon bébé », mais c'était là. C'était pas un congé de maternité, malgré que j'aie pu prendre le temps.

C'est vraiment en 2013 lorsqu'elle a dû aller siéger à Québec, dans le contexte du vote sur la grève du secteur de la construction, alors que son bébé était à Montréal, que Yolande James a pris la décision de quitter la politique, considérant comme trop difficile d'envisager de passer si peu de temps près de son enfant.

Quand j'ai passé cette nuit-là là-bas, je me suis dit: « Wow, est-ce que je vais être capable de faire ça ? Là c'est correct, mais est-ce que je vais être capable de faire ça dans un an ? [...] Est-ce que je vais être capable de vivre ça ? Est-ce que j'ai le goût de vivre ça ? ». C'est à partir de ce moment-là, pour moi, que la décision était prise. [...] C'est d'être loin puis c'est d'être loin trois jours. J'ai fait le calcul et c'est presque 50 % du temps. Je n'avais pas d'inquiétudes, j'étais convaincue qu'il y allait avoir des gens qui allaient prendre soin de lui [...] C'était moi. Autant j'ai le goût de travailler puis de faire des choses, personnellement, je n'étais pas bien d'être partie tout ce temps-là. J'avais le goût de vivre ça [être avec son enfant].

Yolande James souligne toutefois que d'autres motifs ont contribué à son départ de la vie politique, dont le désir d'envisager une nouvelle carrière.

Véronique Hivon résume ainsi sa situation de mère élue :

Quand on devient mère, c'est un grand bouleversement, quand on devient députée, c'est un grand bouleversement, quand les deux arrivent en même temps, c'est un énorme bouleversement. [...] Je suis un exemple que ça se peut, puis qu'on peut garder notre santé mentale, un certain équilibre aussi. [...] C'est une recherche d'équilibre renouvelée chaque jour, c'est ça pour moi le plus grand défi de la politique. J'espère y arriver et continuer à y arriver.

Certains traits communs peuvent être dégagés de ces récits. D'abord, Yolande James et Véronique Hivon se croyaient prêtes à conjuguer leur nouveau rôle de mère et leur rôle de politicienne, mais elles avouent avoir été surprises de toutes les implications imprévues de cette situation. Dans les deux cas, l'organisation initiale de l'articulation entre leurs différentes responsabilités a dû être revue lorsqu'elles ont compris qu'il n'y avait pas de mesures pour soutenir les nouveaux parents élus et qu'elles n'avaient pas droit aux mêmes programmes de congés parentaux que les autres travailleuses. Par exemple, Véronique Hivon explique qu'à la dernière minute, elle et son conjoint ont réalisé que lui seul pouvait prendre le congé parental. De plus, même dans le contexte d'une nouvelle naissance, certaines responsabilités politiques continuent d'être assumées par les élues.

Il y a donc une négociation à la carte qui doit être faite avec la formation politique en tenant compte de ces responsabilités, même dans le contexte d'une nouvelle naissance.

Anne Quash raconte également les réflexions difficiles qui suivent l'arrivée d'un enfant quand on est une élue :

Ce n'est pas si facile que ça. Au début, la pression de retourner au travail, de prouver aux autres qu'on est capable puis de se montrer à soi-même qu'on est capable, est très forte. [...] Le conjoint, l'équipe, le patron et le tissu social, c'est vraiment les quatre éléments qui sont cruciaux pour qu'on puisse se sentir bien pour fonder une famille puis travailler en même temps.

Pour Chantale Lavoie, mère monoparentale d'une adolescente lorsqu'elle a été élue préfète, l'âge plus élevé de sa fille et la présence d'une routine bien établie ont facilité la transition vers le rythme de vie effréné de la politique active.

J'avais toujours eu le goût, mais c'est sûr que j'avais un enfant. Je suis monoparentale. Je suis seule avec ma fille depuis plusieurs années. Il y a cinq ans, ma fille avait 13 ans, donc ce n'était plus un bébé non plus, il y avait un contexte... D'abord, depuis qu'elle a trois ans et demi que je suis toute seule avec elle, on avait déjà développé des façons de tout gérer ça. Ma famille était très supportante aussi. Moi, j'ai toujours eu des horaires atypiques. [...] Ça [l'articulation travail-famille], ça ne me faisait pas peur. Il y a beaucoup de travail qui peut se faire à la maison. Elle [sa fille] a toujours été patiente avec moi puis je lui ai même donné la piqure, alors ça ne doit pas être aussi pénible, elle a le goût de faire de la politique. Fait qu'il faut croire que ce n'est pas si pénible. Je pense qu'il faut les impliquer. Fait que c'est un peu tout ça. J'avais l'entourage, j'avais le contexte. Tout était aligné. (Chantale Lavoie)

Pour Marie Montpetit, le fait d'être impliquée depuis l'âge de 15 ans au PLQ, où elle a, entre autres, été présidente de la Commission de la politique nationale, a favorisé une transition plus douce vers son nouveau rôle d'élue :

Premièrement, ce n'était pas de l'inconnu en ce sens que j'avais une idée [...]. Je connaissais les gens, je connaissais les députés, je connaissais le personnel [...]. Ça ne devenait pas épouvantable de juste se lancer puis de se dire : « Je m'ajusterai après ». Moi, je l'ai vraiment fait comme ça, en me disant : « J'en ai envie, je suis rendue là, j'y vais puis je vais faire comme j'ai fait toute ma vie avec mes études, mon travail, ma fille à travers tout ça. » Je suis de l'école de pensée qu'on peut faire des aménagements dans la vie qui permettent de concilier ce qui a à être concilié. Puis j'étais très prête à me dire : « Si ça ne marche pas,

ça ne marche pas ». Je ne ferai pas le sacrifice des jeunes années de ma fille à travers ça. Mais j'étais persuadée que des aménagements pouvaient être faits pour que tout fonctionne et je n'ai pas de regrets un an plus tard.

Elle explique aussi que l'intégration de sa fille à son milieu de travail facilite grandement la conciliation de sa vie politique et de sa vie familiale :

On inclut son enfant. Moi, je le fais comme ça, j'inclus ma fille dans les activités. Je perçois et je constate que ça lui apporte beaucoup, beaucoup à l'âge qu'elle a, où on est vraiment dans la construction de... je vais dire de l'interactionnel. Juste le fait de rencontrer des gens [...] L'estime personnelle a augmenté beaucoup, beaucoup [...]. Au niveau culturel aussi [...] Pour elle, c'est un voyage perpétuel. Je le positive. Tu sais, il y a deux façons de le voir : soit on le voit en se disant, c'est une contrainte, ça me prend du temps, mais en amenant ma fille avec moi, bien je le vois plus comme une activité mère-fille. Je peux le dire comme ça. [...] Ce sont des activités familiales, c'est beaucoup ça dans la circonscription. Il y a des clubs de soccer, des clubs sportifs, des fêtes familiales dans les parcs. L'aspect réunion, c'est sûr, c'est autre chose, mais ça, généralement, ça se fait quand elle est à l'école [...]. Elle ne se sent pas exclue du tout. Elle est très à l'aise avec mon rôle de députée. [...] Ça peut peut-être être ça la difficulté de sentir, avec des jeunes enfants, que tu perds un peu ton parent. [...] Elle a compris que j'ai du temps juste avec elle, ça aussi je pense, ça fait partie de la façon de faire, il faut avoir des moments à nous.

Des aménagements à l'horaire sont aussi possibles, mais tout dépend si le travail se fait au sein de la circonscription ou à l'Assemblée nationale. Marie Montpetit explique que des demandes de libération pour les fonctions liées à l'Assemblée doivent être adressées au whip du parti. Il y a toutefois très peu de marge de manœuvre en ce qui concerne cette partie de son travail. Elle reconnaît toutefois que les accommodements sont possibles pour elle étant donné qu'elle est membre d'un gouvernement majoritaire, les députés sont donc plus nombreux pour accomplir le travail. Les collègues peuvent aussi s'entraider au besoin. Par contre, dans la circonscription, les députés gèrent eux-mêmes leur horaire, la conciliation travail-famille^{*45} devient donc plus facile. Elle peut, par exemple, amener sa fille à son bureau. Elle a également souligné la très grande présence du père de sa fille.

45 Dans la présente recherche, l'expression « conciliation travail-famille » a la même signification qu'« articulation travail-famille ». Bien que les deux termes n'aient pas tout à fait la même définition, pour des raisons de fluidité, les deux expressions sont utilisées dans le texte.

Les témoignages de Véronique Hivon, Yolande James, Anne Quash, Chantale Lavoie et Marie Montpetit font ressortir l'absence de soutien du réseau public pour faciliter l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée des élues qui n'ont pas de congés de maternité ou de parentalité, ni de services particuliers pour faire face aux horaires atypiques, aux déplacements nombreux, etc. En effet, les élus à l'Assemblée nationale reçoivent des indemnités ainsi que des allocations diverses, et non un salaire (Assemblée nationale, page consultée le 15 juillet 2015). Ils n'ont donc pas droit au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) et aucune autre forme de congé n'est prévue en remplacement (Gladel, 2007, p. 2). La Commission de la présidence du conseil (2013) rapporte qu'au niveau municipal les élus ne sont pas plus des salariés et qu'ils ne pourraient donc pas se prévaloir du RQAP, même s'ils cessaient de recevoir leur rémunération. De plus, « une recherche effectuée sur le web [par cette même commission] auprès de certaines grandes villes n'a pas permis de trouver d'informations concernant la conciliation travail-famille pour les élues et élus » (2013, p. 9). Marie-Eve Brunet, conseillère du district de Verdun, a aussi précisé que la loi encadrant les municipalités prévoit que les élus peuvent s'absenter des conseils de ville pour trois mois pour des raisons de santé, et ce, sans pénalité. Mais au-delà de cette période, une conseillère ou un conseiller ne pourrait s'absenter à nouveau pour les besoins du nouveau-né (Clément-Robert, 2015), à moins que le conseil de ville n'autorise un délai de grâce de 30 jours à l' élu, si la personne le demande, comme cela a été le cas pour Myriam Nadeau, conseillère à Gatineau. Quelques villes ont tout de même mis en place des mesures de soutien. Ainsi, l'hôtel de ville de Montréal a une salle d'allaitement et les séances du conseil de ville se terminent à 22 heures, et non plus à 23 heures (Corriveau, 2015). Enfin, les députés fédéraux n'ont pas plus accès à des congés de maternité ou de parentalité. Toutefois, il faut préciser que si une politicienne ou un politicien reçoit une autre forme de rémunération, par exemple, s'il exerce un autre emploi en même temps, il pourra réclamer des prestations du RQAP en vertu de cet autre emploi, mais non en vertu de son statut d' élu.

En outre, les autres services de soutien à la parentalité pour les personnes élues, de manière générale, ne semblent pas très développés. Par exemple, il n'y a pas garderie réservée aux députés, au fédéral⁴⁶ comme au provincial⁴⁷. L'Assemblée nationale ne dispose pas de salle d'allaitement ou de salle familiale. Le Bureau du Secrétaire général de l'Assemblée nationale rapporte qu'aucune demande à cet effet n'a été formulée, mais que le bureau du whip du parti politique concerné pourrait être utilisé à ces fins. Aucune demande pour allaiter en Chambre n'a par ailleurs été déposée⁴⁸.

Bref, l'absence de services de soutien à la parentalité adaptés aux conditions particulières d'exercice du travail d' élu constitue un obstacle pour l'atteinte de l'égalité entre les sexes dans cet espace.

46 Il existe une garderie sur la colline Parlementaire à Ottawa, mais elle ferme à 17 heures, ce qui est incompatible avec l'horaire des députés fédéraux.

47 Le Bureau du Secrétaire général de l'Assemblée nationale a indiqué qu'une demande pour mettre en place une garderie en milieu de travail à l'Assemblée avait déjà été déposée. Mais en raison de l'atteinte des quotas de centres de petite enfance (CPE) pour le secteur de la Haute-Ville de Québec où est située l'Assemblée, cette demande n'a pu être concrétisée.

48 Pour cela, une autorisation devrait être demandée à la Direction des travaux parlementaires de la Direction générale des affaires juridiques et parlementaires de l'Assemblée nationale.

Certes, des députées, comme Marie Montpetit, développent individuellement des moyens de conciliation qui leur sont propres, mais ce type d'adaptation ne permet pas des changements durables et structurels.

Les conditions de travail varient également selon l'instance de pouvoir. Par exemple, il est plus facile d'articuler l'ensemble des responsabilités lorsque le lieu de travail est situé près du domicile, comme au niveau municipal, car les élus peuvent rentrer chez eux tous les soirs, ce que ne peuvent faire les députés dont la circonscription est située loin de la région de la Capitale-Nationale. La vie politique en milieu rural éloigné implique aussi de nombreux déplacements et de grandes distances à parcourir. D'après les participantes, l'articulation entre la vie politique et la vie familiale est aussi différente selon les périodes. Elle s'avère particulièrement difficile lors de la campagne électorale. Comme le souligne l'ex-candidate au poste de conseillère, France Rémillard, une campagne, « c'est sept jours sur sept » et « ça continue toujours à tourner ». Toutes les politiciennes rencontrées ont insisté sur l'intensité de cette période.

La lenteur à modifier les pratiques pour faciliter la conjugaison de la maternité et du travail politique s'explique en partie par le fait qu'il y a eu très peu de femmes avec de jeunes enfants à l'Assemblée nationale dans les dernières décennies. Aucune donnée sur le nombre de femmes ayant accouché pendant leur mandat à l'Assemblée nationale n'a été trouvée, mais Véronique Hivon estime qu'il y en a eu cinq ou six, dont trois depuis une dizaine d'années. Au niveau fédéral, le cas de quatre députées du NPD ayant eu un enfant dans un court laps de temps⁴⁹ montre comment un parti peut s'adapter à la présence de députés nouvellement parents. Anne Quash parle de son expérience :

Y'a aussi la possibilité d'amener son enfant en Chambre. Avant, je pense, ça n'avait jamais vraiment été fait, car il n'y avait pas vraiment de femmes en âge d'avoir des enfants puis les hommes n'avaient pas besoin d'amener leurs enfants en chambre ou ils ne le faisaient tout simplement pas. C'est un autre facteur. Et maintenant aussi, on a accès au Salon des Époux, mais y'a pas encore de salle familiale. Oui, on a réussi à se négocier un endroit où on peut allaiter [...], mais cette salle-là, malgré qu'elle soit relativement disponible, c'est une salle pour tous les autres époux de tous les autres députés et y'avait des gens qui réservaient la salle pour d'autres choses [...] Mais il n'y a toujours pas de salle familiale avec un parc ou des jouets de bébés, des endroits pour chauffer le lait. Donc, ça manque encore.

Ces quelques améliorations ont été obtenues à la suite de demandes spécifiques de la part de personnes en situation d'autorité dans la formation politique :

49 Des élus masculins ont également eu un enfant, mais nous n'avons pas leur nombre.

C'était trois demandes [adressées au Président de la Chambre]: qu'on puisse amener nos enfants en Chambre jusqu'à l'âge de 18 mois minimum, d'avoir une salle familiale, avoir accès à un gardien ou une gardienne d'enfants aux heures voulues. [...] Notre chef, notre whip, notre présidente du caucus des femmes travaillent très fort avec le Président de la Chambre là-dessus.

La mise en œuvre de changements exige une grande persévérance. Comme l'a souligné aussi la collègue d'Anne Quash, la députée Annick Papillon, la mobilisation de toute la formation politique (y compris les hommes) est essentielle à la mise sur pied de nouvelles mesures. À ce sujet, Anne Quash dit:

Après la troisième vague de bébés [...], le Président de la Chambre a dit: « On va peut-être reculer sur la présence des bébés en Chambre parce que ça déconcentre trop les députés. » [...] D'où les lettres qui ont été envoyées au Président de la Chambre par la suite. Mais là, présentement, on n'en a pas réentendu parler, c'est toujours en discussion. [...] Ça prend dans nos milieux des hommes qui sont ouverts à combler les absences des femmes qui ont des enfants en milieu de travail puis qui continuent de travailler à temps partiel. Parce que, moi, quand je suis à temps partiel, le fardeau de ma tâche revient à mes collègues, mais je ne sens pas que mes collègues sont fâchés contre moi. Si je les dérangeais, ça serait une autre paire de manches. [...] Il faut que les femmes le fassent, mais les hommes aussi.

On peut supposer que la mobilisation des hommes contribuerait à la dissociation entre responsabilités familiales et enjeux féminins. L'expérience du NPD est intéressante, car peu de partis politiques ont vécu une telle situation.

Dans les professions prestigieuses et exigeantes traditionnellement masculines, comme dans le milieu de la politique, les femmes continuent d'hésiter à demander des mesures d'articulation travail-famille, car elles craignent les effets négatifs sur leur carrière et sur la perception de leur engagement professionnel. C'est du moins ce que tend à démontrer une étude menée chez les avocates et les avocats par Diane-Gabrielle Tremblay (2014). La croyance que la conciliation travail-famille est une affaire individuelle, et non un enjeu collectif, est également répandue. Une étude menée auprès de 1 616 employés et 60 dirigeants de petites et moyennes entreprises de moins de 100 employés indique que les besoins de l'entreprise ont préséance, le cas par cas et les négociations à la pièce prévalent dans beaucoup de milieux, ce qui génère des iniquités importantes entre les individus et entre les sexes (Rochette, 2004). De plus:

Même si les femmes ont accru de manière spectaculaire leur présence sur le marché du travail au cours des dernières décennies, même si les relations entre les hommes et les femmes ont beaucoup changé au cours des dernières années et même si de plus en plus d'hommes assument davantage leur part

de responsabilités familiales et domestiques, il reste que ce sont plus souvent les femmes qui réduisent leurs horaires de travail pour assumer les responsabilités familiales. (D.-G. Tremblay, 2013, p. 4)

Ainsi, l'articulation entre les responsabilités parentales et la vie privée est encore clairement associée aux enjeux « féminins », et non perçue comme un problème de société, à l'instar du partage inéquitable des tâches domestiques et familiales. Une étude du CSF sur le partage des congés parentaux conclut d'ailleurs « qu'au-delà des discours égalitaires, les pratiques et les conceptions des rôles de sexe ont souvent peu changé. Malgré une implication un peu plus grande des pères d'aujourd'hui, la naturalisation des inégalités dans le partage du travail domestique et parental est encore solidement ancrée dans les esprits de nombreux parents » (CSF, 2015, p. 67).

Le discours de plusieurs femmes rencontrées indique qu'elles envisagent d'abord l'enjeu de la conciliation travail-famille dans une perspective individuelle et privée. Pour arriver à articuler leurs responsabilités personnelles et politiques, elles assument donc qu'elles doivent s'adapter individuellement aux règles de fonctionnement du monde politique mises en place initialement pour des hommes complètement déchargés des soins aux enfants et du travail domestique. En d'autres mots, elles essaient de se réorganiser, comme l'a fait Joan Simard, ou « apprennent à lâcher prise » comme Véronique Hivon et Marjolaine Étienne. Dans ce contexte, le réseau familial est essentiel. En l'absence d'un conjoint, c'est la famille élargie qui est mobilisée. « Sans tante Cécile, ça n'aurait pas été facile. Je n'aurais pas pu », affirme Louise Harel.

Contestant la prémisse que le monde politique est « comme ça », c'est-à-dire qu'il demande des sacrifices de temps illimités et qu'on ne peut pas le changer, les écrits féministes sur la représentation politique des femmes et sur l'articulation travail-famille considèrent plutôt que c'est cette croyance qui fait problème et qu'il faut modifier. D'ailleurs, des Parlements ailleurs dans le monde ont pris les devants afin de faciliter cette conciliation, comme nous le verrons plus loin.

3.3 Les facteurs liés aux institutions et aux partis politiques

D'autres éléments liés aux institutions et aux partis politiques jouent également un rôle important dans la participation politique des femmes, notamment les ressources financières, les pratiques internes et l'environnement politique.

3.3.1 Les ressources financières : dépenses d'investiture et salaire

La question des obstacles financiers à la participation politique des femmes n'est pas à négliger non plus. En effet, les femmes seraient pénalisées dans l'obtention de l'investiture de leur parti en raison des contraintes financières, de leur accès limité à des réseaux informels et de l'opposition subtile ou évidente au sein des réseaux des partis (Tremblay et Trimble, 2003, citées dans *À voix égales*, s. d.). L'Union internationale parlementaire (UIP) fait le même constat dans le cadre de son

étude *Parlements sensibles au genre* (2011). Les femmes seraient en outre désavantagées, puisque, de façon générale, elles ont des revenus inférieurs à ceux des hommes et ont un réseau moins important dans le milieu des affaires.

La question a été abordée par certaines politiciennes. À cet égard, Micheline Ancil précise que :

Nous ne sommes pas là à temps plein [...] Dans des milieux comme ici [Forestville], tu ne fais pas de la politique pour en faire ton gagne-pain, loin de là, loin de là. C'est minimalement rémunéré. [...] Tu vas pas là parce que c'est payant, oublie ça. Ce qui t'est donné, avec toutes les obligations, parce que là, faut que tu sois membre de toutes sortes d'affaires, faut que tu sois présent partout comme élu alors c'est à peu près ta paye qui sert à ta vie publique. Tu n'en fais pas ton gagne-pain.

Pour Nathalie Roy et Marie Montpetit, le salaire des députés provinciaux constitue un frein à se lancer en politique, autant pour les femmes que pour les hommes, quand ils gagnent de hauts revenus. Nathalie Roy explique :

Y'a plusieurs personnes qui refusent, entre autres, parce que les conditions salariales ne sont pas assez élevées. Par exemple, si vous avez des femmes super intéressantes, mais elles font 300/400 000 \$ par année, pourquoi elles iraient se faire crier des bêtises pour 100 000 ? Puis c'est moins que 100 000 ! [...] Faut vraiment y croire. [...] C'est un énorme frein pour les gens qui auraient les compétences dont le Québec a besoin. [...] Pourquoi laisser un emploi très lucratif qui fait bien vivre ma famille pour aller me faire insulter pour 90 000 \$?

À ce sujet, le premier ministre du Québec Philippe Couillard a d'ailleurs déclaré que, lors des élections générales provinciales de 2014, le recrutement de candidates libérales avait été difficile.

Je dirais qu'il y a un bon côté et un mauvais côté à ça. Le bon côté, c'est que les raisons que des femmes me donnaient pour ne pas être candidate ressemblaient pas mal aux raisons que des hommes me donnaient pour ne pas être candidat. L'attachement à une carrière, à un certain environnement professionnel, incluant l'environnement économique [ce sont] les arguments qui m'ont été servis autant par les hommes que par les femmes (Assemblée nationale, 2015).

On comprend donc que les femmes et les hommes de carrière, gagnant de hauts revenus, hésitent à se lancer en politique, notamment en raison du salaire versé aux députés⁵⁰. Plus généralement toutefois, le saut en politique demeure plus complexe pour les femmes, car elles assument davantage de tâches familiales et qu'elles ne se sentent pas à l'aise dans l'environnement hostile que peut être la politique.

3.3.2 Les pratiques des partis : là où le bât blesse

Au Québec, les candidatures féminines sont systématiquement moins nombreuses que les candidatures masculines, élection après élection. Les pratiques des partis en matière de sélection des candidatures constituent le nerf de la guerre si l'on veut s'attaquer à la faible présence des femmes dans les sphères de pouvoir⁵¹. Le CSF a d'ailleurs inscrit de multiples fois cette cible dans ses avis.

Les candidates peuvent être sélectionnées par le « haut » (par la direction du parti) ou par le « bas » (par les associations locales). Selon le parti, la direction a plus ou moins de pouvoir en ce qui concerne la sélection des candidatures (CSF, 2002, p. 55). Les élites du parti peuvent approcher directement des femmes afin qu'elles posent leur candidature. Les femmes ayant participé à notre étude ont d'ailleurs pratiquement toutes été approchées par le parti dans lequel elles militaient avant de se lancer.

Une enquête menée en 2000 et consacrée au militantisme au sein du PQ et du PLQ a toutefois révélé que les militantes sont nettement moins souvent sollicitées que les militants, à la fois au PQ (16 % des militantes contre 26 % des militants interrogés) et au PLQ (11 % des militantes contre 28 % des militants interrogés) (Tardy, 2003, p. 150). Ces pratiques, en vigueur il y a 15 ans, ont sans doute évolué, mais aucune étude plus récente n'existe pour l'affirmer. Le processus de recrutement comprend à la fois des règles formelles (les procédures établies par leur parti) et informelles. Ces dernières semblent avoir un plus grand poids que les premières, selon les femmes rencontrées.

Selon les époques, les partis fédéraux et provinciaux ont respecté un processus « ouvert » de mise en candidature dans lequel la ou le chef de parti intervient peu⁵². Les militants dans la circonscription font leur choix et une assemblée d'investiture permet à toutes celles et à tous ceux qui veulent se présenter de le faire. Un processus plus démocratique, selon ses défenseurs, mais qui empêche la ou le chef de parti de s'assurer qu'il y a suffisamment de femmes candidates ou une représentation équitable de personnes issues de communautés culturelles. Le Parti libéral du Canada (PLC) a adopté ce processus « ouvert » alors qu'au Québec, les dirigeants des principaux partis se mêlent du recrutement et de la sélection. Quand ils tiennent absolument à faire élire quelqu'un, ils peuvent lui proposer une circonscription « sûre », comme le souligne Monique Jérôme-Forget :

50 Les députés reçoivent une indemnité annuelle de base de 90 850 \$ à laquelle s'ajoutent certains remboursements et allocations.

51 Pour une liste de références, voir Tremblay (2005a, p. 92).

52 La ou le chef de parti a toujours un droit de regard qui lui permet notamment d'écarter certaines candidatures.

Il y a des comtés qu'ils sont sûrs de gagner, ça, c'est un cadeau. Ça veut dire qu'ils veulent vous avoir absolument [...]. Dans une élection, si vous allez dans un comté où vous allez vous faire battre, dans 90 % des cas, c'est clair qu'on tient pas à vous tant que ça. On vous envoie un message [...] On veut que vous rendiez service, mais on vous veut pas absolument, mais si vous gagnez, on va être ben content. C'est ça que ça veut dire.

Au-delà du traitement de faveur des candidats vedettes, Véronique Hivon pense que les règles du jeu informel seraient moins bien transmises aux femmes, ce que les écrits sur la socialisation de genre viennent d'ailleurs confirmer (Bargel, 2013):

Moi, je pense que les hommes sont plus dans l'informel [...] Tu sais, ces espèces de jeux informels de se faire connaître, se faire valoir dans un endroit donné, par exemple vendre des cartes de membre, développer des cercles d'influence. Les femmes font encore moins ça. Ce n'est pas leur approche spontanée. Elles sont aussi souvent très occupées, donc elles n'investissent pas tout ce temps-là à bâtir des réseaux informels, se faire connaître... Donc c'est sûr que quand vient le temps de choisir un candidat, il va arriver que des hommes ayant énormément travaillé le terrain vont avoir une longueur d'avance, ce qui est normal. (Véronique Hivon)

Le fait que les femmes soient moins souvent sollicitées ou sélectionnées pour être candidates s'explique aussi, selon Pippa Norris et Joni Lovenduski, par le concept d'*homo politicus*, qui renvoie au profil type du « candidat gagnant » recherché par les élites de partis. Manon Tremblay résume :

Les élites politiques locales responsables de choisir « leur » candidate ou candidat en vue d'une élection législative exprimeraient des attentes en termes de candidatures gagnantes que ne satisferaient pas les offres faites par les aspirantes candidates. Ces attentes correspondraient davantage au profil et aux expériences des hommes qu'à ceux des femmes (2005a, p. 92).

Les partis politiques ont intérêt à se féminiser s'ils veulent être plus sensibles à cet enjeu. En effet, Cheng et Tavits, dans leur recherche sur le processus de sélection lors des élections canadiennes, ont démontré que lorsqu'il y a une présidente de circonscription, les femmes ont une plus grande chance d'être recrutées (2011, p. 466).

Aucune étude ne permet de mesurer sur le terrain l'effet de ces normes genrées dans le processus de sélection des partis politiques au Québec.

Les grands partis ne tiennent pas explicitement compte des différences et des inégalités entre les femmes et les hommes lors du recrutement et de la sélection des candidats. Véronique Hivon et

Françoise David font remarquer que les partis ont tendance à approcher les candidats potentiels à la dernière minute, alors que les femmes ont besoin de plus de temps que les hommes pour se décider.

Quelques formations politiques s'efforcent de transformer leurs pratiques. Françoise David, Marie Plourde, Marie Montpetit et Annick Papillon ont donné des exemples concrets de mesures adoptées par leur parti pour inclure davantage de femmes⁵³. Ainsi, Québec solidaire a comme règle interne de présenter 50 % de candidatures féminines à chaque élection⁵⁴. Projet Montréal et le PLQ, pour leur part, organisent des haltes-garderies lors des congrès du parti. Marie Plourde a rappelé que son parti a adopté une mesure visant à aider économiquement les femmes à se lancer en politique. « Le conseil de direction de Projet Montréal a en effet voté l'implantation d'un fonds qui contribuera au financement de la campagne des candidates qui auront de la difficulté à atteindre leurs objectifs. En effet, 10 % de tout l'argent amassé par tous les candidats du parti iront dans ce fonds » (Projet Montréal, page consultée le 24 février 2015). Annick Papillon avance qu'au NPD :

On force nos associations de circonscription à faire un travail de recherche et à favoriser les groupes sous-représentés. Par exemple, les communautés culturelles, les femmes, les personnes gay et lesbiennes, transgenres. Donc y'a vraiment une poussée à ce niveau-là. On favorise vraiment ça.

Selon Geneviève Rousseau, agente de liaison pour le conseil exécutif de la CAQ, autant de femmes que d'hommes sont approchés pour devenir candidats pour leur parti. Les candidats potentiels sont sollicités tout au long de l'année par l'entremise de différents événements. Le président du parti les rencontre ensuite pour valider à nouveau leur intérêt. Le cas échéant, les personnes sont recontactées à l'approche d'élections puis sont rencontrées par un comité de sélection qui choisira les futurs candidats. Le parti informe les futurs candidats des exigences du travail d'élu : les longues heures de travail, la charge importante, etc. Ultimement, le chef du parti, François Legault, doit approuver les candidats retenus par le comité. Malgré tout, beaucoup moins de candidatures féminines que masculines passent à travers le processus de recrutement à la CAQ.

Depuis sa fondation, Québec solidaire a respecté la parité femmes-hommes. Toutefois, Françoise David précise que cette égalité a été atteinte environ dix jours après le déclenchement de chaque élection. « C'est un travail herculéen », souligne-t-elle. Il importe pour cette dernière que les partis politiques s'engagent à soutenir les femmes. Par exemple, lors des deux dernières campagnes électorales (2012 et 2014), QS a mis en ligne un site Web baptisé *l'Alcôve des candidates*, à l'intérieur

53 Les autres principaux partis politiques fédéraux et provinciaux ont aussi adopté des mesures pour favoriser la présence des femmes dans leurs rangs, comme la création des comités de femmes et une représentation minimale des femmes dans certaines instances (voir Readman, 2014, chapitre 3).

54 « Pour une quatrième campagne électorale consécutive, Québec solidaire est le seul parti à avoir atteint la parité femmes-hommes dans ses candidatures. 63 femmes porteront avec fierté les couleurs de Québec solidaire pour la campagne électorale sur un total de 125 candidatures » (QS, page consultée le 20 avril 2015).

duquel celles-ci pouvaient se conseiller et se soutenir mutuellement. Il y avait également une ligne d'écoute pour appuyer les candidates. QS commence son recrutement environ deux ans avant le déclenchement d'élections.

Sylvain Tanguay, ancien directeur général du Parti québécois (2009-2014), affirme que ce parti a accru ses efforts pour recruter des candidates sous Pauline Marois. Une certaine souplesse a été apportée au système pour augmenter le nombre de candidates. C'est habituellement l'exécutif du parti dans la circonscription qui a la main haute sur la sélection du candidat. Une assemblée d'investiture a lieu lorsque la nomination est contestée. Pour les élections de 2012 et 2014, Sylvain Tanguay explique que la direction du PQ a, dans plusieurs cas, négocié le choix des candidates avec les responsables des circonscriptions. Il était nécessaire que les militants soient d'accord afin d'éviter une assemblée d'investiture. Cette façon de faire a porté ses fruits, selon M. Tanguay, particulièrement en 2014, où il y avait davantage de circonscriptions vacantes qu'en 2012, ce qui ouvrait la voie à plus de candidatures féminines. Il n'y a donc eu qu'une poignée d'assemblées d'investiture en 2014. M. Tanguay ne sous-estime pas la difficulté du recrutement : « Devenir candidat, ça implique une réflexion, qui parfois prend des heures, des semaines, des mois, ça peut être épouvantablement difficile ».

Lors des dernières élections générales provinciales de 2014, le PQ a présenté 37 % de femmes candidates, le PLQ 28 %, la CAQ, 22 % et QS, 50 %. Toutefois, les femmes s'étant présentées pour le PLQ ont eu plus de succès électoral que leurs collègues masculins et que les femmes du PQ, car 39,1 % des candidates libérales ont remporté leurs élections comparativement à 22,9 % des candidates péquistes. Plusieurs facteurs ont joué, notamment le choix des circonscriptions attribuées à des femmes par les partis et la remontée des libéraux dans les intentions de vote durant la campagne électorale.

3.3.3 Un environnement difficile pour les femmes

En 2002, le CSF indiquait que plusieurs femmes décrivent le monde politique comme un milieu qui leur est hostile : « On évoquera, par exemple, le fait que les hommes prennent tout l'espace dans les assemblées, notamment en accaparant le temps de parole. On relèvera également que, souvent, les idées avancées par les femmes reçoivent peu d'attention alors que les mêmes idées, reprises par les hommes, trouvent crédit dans les réunions » (CSF, 2002, p. 14). L'Union interparlementaire (2011) souligne que : « Ces représentations culturelles [de la politique comme un espace masculin] ont également un effet sur la façon dont les femmes se voient elles-mêmes, ce qui ne les incite pas à avoir confiance en elles-mêmes et les dissuade parfois d'envisager une carrière politique » (p. 13).

Certaines femmes interviewées dans le cadre de notre enquête affirment s'être heurtées à un environnement difficile. Véronique Hivon raconte avoir souvent entendu des expressions comme « on n'a pas le choix, en politique, il faut l'instinct du tueur » pour désigner les attitudes valorisées en politique. Françoise David compare pour sa part le monde politique au monde sportif :

Ce que la population sent confusément, toute la part de stratégie, de gué-guerre, de « c'est qui qui prend la poque », c'est très masculin quand on y pense. [...] Il y a des modèles sportifs assez virils, merci, mais qui s'appliquent vraiment au monde politique. Y'a pas juste des femmes qui commencent à être tannées de ça, y'a des hommes aussi. Mais on se fait quand même prendre à notre jeu parce qu'on est quand même de partis différents, on essaye quand même de tirer la couverture de notre bord. Tout le défi, c'est comment le faire. [...] Mais y'a quelque chose d'assez viril dans tout ça, au sens moyenâgeux du terme. C'est au-delà des personnes, c'est une culture.

Ces deux femmes expliquent que cette culture politique a été forgée par des siècles de tradition politique masculine. L'« expectative de complète disponibilité » des élus, soulignée par Véronique Hivon, découle aussi de cette culture masculine résultant de la division traditionnelle du travail entre les sexes. Cette norme de disponibilité complète a notamment comme effet de maintenir la faible réceptivité du monde politique aux enjeux d'articulation travail-famille pour les parlementaires. Yolande James s'est rendu compte qu'à « un moment donné, c'était trop, juste [faire] de la politique. [...] Ça vient à accaparer toute ta vie alors tu t'identifies comme étant la députée, la ministre puis tout ce que tu dis, c'est juste ça tout le temps ». Pour France Rémillard, « c'est comme si on n'a plus de vie. La vie devient la politique ». L'ajout de dernière minute à l'horaire d'un député peut aussi être un élément stressant, selon Marie Montpetit. Par exemple, elle explique que les jeudis, les députés ne connaissent pas d'avance l'heure à laquelle ils vont terminer leur journée de travail; ils peuvent parfois quitter l'Assemblée nationale à 13 heures, parfois à 17 heures, et n'ont pas de confirmation avant midi, le jour même.

La culture masculine de la politique s'exprime aussi à travers une « mentalité de *boys club* », qui tend à marginaliser les femmes des espaces de décision véritable, des positions de pouvoir, des discussions informelles où s'élaborent plusieurs stratégies. Véronique Hivon et Marie Plourde considèrent toutes les deux qu'il existe des cercles de pouvoir à l'intérieur des partis dans lesquels les femmes sont encore très peu nombreuses. Bien que Véronique Hivon considère les relations entre les hommes et les femmes élues comme égalitaires, elle note :

Mais ce qu'il y a c'est le phénomène je dirais de *boys club*, de gars qui se tiennent ensemble, qui sortent ensemble tous les soirs à Québec, des conseillers aussi masculins qui sont un peu dans cette mouvance-là. Ça crée quand même des cercles de pouvoir « intraparti » [...]. Puis ça crée des fois des confréries [...] parce que, par exemple, il y a tel événement où les gars vont aller. [...] Y'a des filles qui vont aller dans les activités puis qui vont sortir aussi le soir, mais on voit plus des gars [...] Donc c'est sûr que ça crée des cercles d'influence qui sont moins spontanément notre tasse de thé les femmes, de se tenir tout le temps, de créer des cercles d'influence. Quoique c'est en train de changer. Maintenant, y'a un Cercle des femmes parlementaires.

Le Cercle des femmes parlementaires est né à la fin de 2009 à l'initiative de l'ex-députée libérale provinciale, Fatima Houda-Pepin. Il se veut un lieu de réflexion et de partage non partisan et vise à mieux outiller les femmes dans leur rôle législatif et exécutif. Le Cercle se réunit au moins à deux reprises par session parlementaire.

Les femmes actives en politique sont encore aujourd'hui plus souvent l'objet de remarques d'ordre esthétique que les hommes. Annick Papillon et Louise Harel racontent avoir reçu des commentaires sur leur jeune âge lorsqu'elles sont arrivées en politique. Yolande James croit que c'est la combinaison de trois caractéristiques (être femme, jeune et noire) qui amenait parfois des collègues à lui faire des remarques dévalorisantes : « J'étais la jeune noire que Jean Charest avait recrutée puis ça fait des belles photos dans le journal, mais [elle] ne peut pas réfléchir. »

Les médias contribuent à la circulation de ces conceptions stéréotypées des sexes. Dans son analyse du discours des médias sur la course à la chefferie du PQ, ayant opposé Pauline Marois à André Boisclair (2005), Anne-Marie Gingras fait ressortir que l'apparence de M^{me} Marois a été retenue comme un problème et que la question de son leadership a été peu discutée (Gingras, 2014, p. 75). Elizabeth Goodyear-Grant (2013, p. 5), qui a étudié la couverture médiatique des campagnes électorales au Canada, explique que les stéréotypes de genre ne sont pas clairement identifiés dans les médias, mais peuvent par exemple être repérés par l'utilisation d'un langage faussement neutre ou lorsqu'on parle davantage des hommes que des femmes.

Les femmes ne bénéficient pas toujours de la même tolérance que les hommes en cas d'erreur. Ann Bourget a l'impression qu'une femme doit faire beaucoup pour être reconnue par rapport à un homme. Pour Marie Plourde : « Un gars peut gravir les échelons en étant moyen toute sa vie, mais une fille est condamnée à l'excellence. » Louise Harel se rappelle ses débuts : « Le principal obstacle, c'est de s'imposer d'être encore une femme, et de ne pas devenir un homme. [...] C'est ça, l'obstacle, de ne pas accepter de jouer le jeu de devenir un homme, comme les autres. » Même lorsque les femmes tentent d'assimiler la culture masculine, elles ne peuvent jamais l'intégrer exactement comme les hommes et obtenir la même réception que ceux-ci. Françoise David, Marie Plourde et Louise Harel soulignent que les femmes qui expriment de la colère ou de l'indignation sur la scène publique sont considérées comme hystériques ou trop émotives. À l'inverse, les hommes qui montrent une certaine forme d'agressivité sont plus perçus comme ayant du caractère, de l'autorité, de la détermination. Cette interprétation différente selon les sexes des manifestations publiques du mécontentement montre la persistance des stéréotypes en politique.

« Face à l'ensemble des obstacles identifiés, les femmes interrogées ont surtout tenté d'agir à l'échelle individuelle et développent leur capacité de résilience professionnelle, c'est-à-dire la capacité de s'adapter à des circonstances de travail précaires, décourageantes ou bouleversantes » (Rinfret *et al.*, 2014, p. 8). Plusieurs des politiciennes interviewées parlent donc de la « fabrication de leur carapace » pour se protéger des critiques, de leur capacité d'adaptation, de leur « sur-préparation », de leur organisation ou de la dépersonnalisation de la critique. Ceci apparaît alors

comme un moyen de survivre aux exigences élevées envers les femmes dans le monde politique. Ces exigences sont si importantes que les femmes rencontrées semblent consacrer l'essentiel de leur énergie à l'adaptation aux normes politiques en vigueur plutôt qu'à leur remise en question ou à leur transformation. Rinfret et ses collaboratrices, dans leur étude sur les femmes ayant participé à l'École Femmes et Démocratie (2004 à 2009) offerte par le Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD), précisent d'ailleurs que : « Cette résilience et ces compétences personnelles sont des atouts à court terme qui peuvent permettre aux femmes de cheminer dans la sphère politique. Cependant, à long terme, cette course d'endurance peut les amener à se désengager, voire se détourner de la politique » (2014, p. 19).

Plusieurs participantes adhèrent à l'idée que l'égalité femmes-hommes est pratiquement atteinte dans plusieurs sphères de la société. En conclusion de leur recherche, Rinfret et ses collaboratrices émettent l'hypothèse que « les femmes politiquement engagées minimisent la stigmatisation de leur sexe, vraisemblablement pour favoriser leur intégration [dans la sphère politique] » (2014, p. 18). Ainsi se perpétue ce que Bereni et ses collaborateurs considèrent comme « la fabrication organisationnelle de l'exclusion des femmes » en politique (2012, p. 233), et qui fait en sorte que les mécanismes d'exclusion sont plus subtils qu'autrefois et les inégalités plus difficiles à débusquer.

La plupart des politiciennes rencontrées dans le cadre de cette recherche disent vivre des relations égalitaires avec les autres élus. Très peu d'entre elles ont mentionné des situations où elles avaient perçu du sexisme de la part de leurs collègues politiques. Quelques-unes ont toutefois indiqué avoir été informées de telles situations vécues par des collègues d'autres formations politiques. Françoise David a d'ailleurs jugé nécessaire la création d'un comité interpartisan afin de définir les moyens d'entendre les victimes de harcèlement sexuel à l'Assemblée nationale : « Ce que je commence à entendre [...] c'est que non, ce n'est pas toujours égalitaire. Il y a même des situations de harcèlement sexuel et on commence à en parler ». Yolande James rappelle d'ailleurs que les allégations de harcèlement sexuel par deux députées fédérales à l'automne 2014 à Ottawa montrent que ces comportements sont sans doute présents dans d'autres parlements. Dans un contexte « où l'égalité et la mixité sont des valeurs [...] plus explicitement revendiquées dans les discours partisans » (Bereni *et al.*, 2012, p. 240), la dénonciation de ce type de situation est difficile.

Malgré les grands progrès notés par des politiciennes d'expérience, comme Louise Harel qui remarque « moins de farces grivoises » qu'auparavant, il subsiste selon Françoise David « des traces de misogynie, des traces d'inégalités [...] des traces bien existantes ». Ces inégalités découlent principalement de la culture politique actuelle issue d'une tradition masculine qui s'est construite au fil du temps. La sphère politique n'est pas une structure immuable, même si elle se transforme bien lentement. Des mesures adoptées ailleurs dans le monde pour soutenir la participation politique des femmes devraient servir d'inspiration pour améliorer les pratiques au Québec.

4. Les stratégies pour augmenter le nombre de femmes élues : agir sur les structures et/ou sur les individus

Diverses stratégies peuvent être adoptées afin d'augmenter le nombre de femmes élues dans les institutions politiques. Nous examinerons ici les mesures suivantes : les quotas* et la parité, le mode de scrutin, les incitatifs financiers, les mesures de conciliation travail-famille, les programmes de formation à l'action politique, les cours d'éducation à la citoyenneté ainsi que les pratiques des partis et la culture parlementaire.

4.1 Les quotas et la parité

Un peu partout dans le monde, les systèmes de quotas visant à augmenter le nombre de femmes dans les institutions politiques se multiplient. En 2014, plus de 125 pays sur les 190 reconnus par l'Union interparlementaire (UIP) sont inscrits dans la base de données sur les quotas électoraux femmes-hommes de l'Institute for democracy and electoral assistance (IDEA), l'UIP et l'Université de Stockholm. Ces quotas ne sont pas tous appliqués (Tremblay, 2015, p. 170). En effet, comme nous verrons plus loin, plusieurs pays les ont abandonnés. Concrètement, ce genre de mesures de redressement prend différentes formes. D'abord, il est essentiel de distinguer les quotas légaux⁵⁵ des quotas volontaires⁵⁶. Les premiers sont instaurés par la constitution ou la loi électorale et doivent être respectés (en théorie du moins) par l'ensemble des partis. Les seconds, quant à eux, sont mis en place à l'intérieur d'un parti par ses dirigeants, sans coercition. Au Québec, l'objectif de Québec solidaire de présenter 50 % de candidates à chaque élection est un exemple de quota volontaire.

Ces mesures de redressement peuvent être mises en place lors du processus de sélection des candidatures ou lors de l'élection comme telle. Il est ainsi possible d'établir une distinction entre les quotas d'aspirants*, les quotas de candidatures* et les sièges réservés* (Dahlerup, 2006, p. 19). Les quotas d'aspirants et de candidatures sont des mesures qui sont appliquées à l'étape de sélection des candidatures : les partis s'assurent alors qu'un nombre minimal de femmes sont considérées dans le processus ou sont sélectionnées comme candidates. C'est le type de mesures adoptées par le NPD. Les sièges réservés sont plutôt appliqués au moment de l'élection, car ils visent à assurer un nombre minimal de représentantes au Parlement. Ces sièges peuvent être attribués grâce à des nominations ou à la tenue d'une élection ne mettant en présence que des candidates féminines (Matland, 2006, p. 286). Toutes les combinaisons des catégories de quotas sont possibles (Dahlerup *et al.*, 2008). Dans la pratique, les quotas les plus appliqués sont les quotas de candidatures, qu'ils soient légaux

55 Aussi nommés quotas imposés.

56 Aussi nommés quotas partisans ou quotas internes.

ou volontaires (Dahlerup, 2006, p. 20). Selon nos recherches, la grande majorité des pays occidentaux ayant adopté des quotas légaux ont un scrutin de liste*, généralement proportionnel, un mode de scrutin très différent du mode de scrutin uninominal* en vigueur au Québec et au Canada.

4.1.1 Les quotas de candidatures

Plusieurs études ont été consacrées à l'évaluation de l'efficacité des quotas de candidatures sur le nombre de femmes élues (Krook, 2009; Schwindt-Bayer, 2009; Tripp et Kang, 2008). Les résultats sont mitigés. Pour chaque mesure de redressement, il existe des exemples de pays où le pourcentage de femmes élues est élevé ou faible⁵⁷ (Krook, 2009, p. 39). Le débat n'est pas tranché non plus quant à la supériorité des quotas volontaires ou des quotas légaux.

Même si l'adoption d'amendements constitutionnels et de nouvelles lois électorales peut donner le sentiment d'avoir davantage de poids, rien ne prouve que ces méthodes soient plus efficaces que les quotas adoptés par les partis politiques pour faire augmenter le nombre de femmes parlementaires. Tout dépend de la réglementation, des sanctions éventuellement prévues en cas de non-respect, ainsi que des possibilités d'application de quotas généralement offertes dans le pays concerné (Dahlerup, page consultée le 1^{er} avril 2015).

4.1.1.1 Quelques cas de quotas légaux⁵⁸

La représentation des femmes parlementaires dans les pays ayant un mode de représentation proportionnelle est environ deux fois supérieure à celle des pays ayant un scrutin majoritaire ou un scrutin uninominal majoritaire à un tour (Norris, 2006 citée dans: Dahlerup, 2006, p.11). En fait, 80 % des pays ayant un mode de scrutin proportionnel ont adopté des quotas femmes-hommes, ce qui explique en partie leur bonne performance en matière de représentation féminine. Seulement le tiers des pays ayant des modes de scrutin s'apparentant au nôtre (système majoritaire uninominal) a un système de quotas (Dahlerup *et al.*, 2008, p. 18).

La France, en adoptant une loi sur la parité*, fait figure d'exception, car comme le Québec, elle a un scrutin uninominal, mais au niveau national seulement⁵⁹. D'autres pays, comme le Portugal, la Belgique, l'Argentine et le Costa Rica ont enregistré une hausse importante de femmes élues peu de temps après l'instauration de quotas légaux. Ces quatre pays ont un mode scrutin proportionnel et des listes de candidatures.

⁵⁷ L'analyse de Krook porte sur les quotas de candidature (légaux et partisans) et sur les sièges réservés. Elle ne fait pas mention des quotas d'aspirant.

⁵⁸ Les informations quant au type de quota en place et les statistiques ont été tirées pour la plupart de rapports de Dahlerup et ses collaboratrices (2008) et de Freidenvall et de Dahlerup (2013) réalisés pour le Parlement européen, de la base de données *Quota Project* (page consultée le 2 juin 2015) et du rapport de Readman (2014). Les pourcentages ont été mis à jour à l'aide des données de l'Union interparlementaire en date du 1^{er} février 2015. Le site Web a été consulté le 30 avril 2015. Pour plus d'informations, voir annexe V.

⁵⁹ Les autres paliers gouvernementaux français utilisent les scrutins de listes.

En 2006, le Portugal a obligé les partis à avoir au moins 33 % de candidatures féminines et masculines avec une alternance⁶⁰ entre hommes et femmes sur les listes, jusqu'à épuisement des candidatures féminines. Des pénalités financières sont prévues pour les partis délinquants : lorsqu'un parti présente moins de 20 % de candidatures d'un seul sexe, son financement public destiné à la campagne électorale est réduit de moitié. Lorsqu'un parti présente entre 20 % et 33 % de candidatures d'un sexe particulier, ce financement est réduit du quart (Baum et Espirito-Santo, 2012, citées dans Verge et Espirito-Santo, 2014, p. 7). De 2006 à 2011, le nombre de députées portugaises est passé de 21,3 % à 26,5 % (Readman, 2014, p. 37). Il s'établit aujourd'hui à 31,1 %, une augmentation de près de 10 points en neuf ans.

La Belgique, quant à elle, a adopté un système de quotas légaux en 1994 puis l'a modifié en 2002. Depuis, la loi interdit tout écart entre le nombre de candidatures masculines et féminines sur les listes. La représentation politique des femmes belges a fait un bon de 10 points de 1999 à 2003, passant de 25 % à 35 % ; il est de 39,3 % en 2015. La sanction prévue pour les partis fautifs est lourde, puisqu'un parti ne se conformant pas à la loi voit sa liste de candidatures rejetée.

L'Argentine a été le premier pays à adopter des mesures législatives sur la question en 1991. Celles-ci garantissent aux femmes 30 % des positions sur les listes des partis politiques avec une alternance des candidatures féminines et masculines, sinon ces listes sont rejetées. Depuis cette réforme, la représentation des femmes a beaucoup progressé. L'Argentine comptait seulement 5,9 % de femmes élues avant l'adoption des quotas⁶¹, ce taux a grimpé à 40 % en 2007, avant de redescendre à 36,6 % (Bourque, 2013; Institut national de la statistique et des études économiques [INSEE], 2015; Readman, 2014).

Le Costa Rica a adopté une loi en 1998 prévoyant que chaque parti devait présenter au moins 40 % de femmes ou d'hommes dans ses listes de candidatures. En 1994, lors des dernières élections avant l'instauration de cette loi, 16 % des femmes ont obtenu un siège au Parlement (Dahlerup, 2006, p. 99, Université de Sherbrooke, page consultée le 5 mai 2015). À l'élection suivante (1998), seulement 19 % de femmes sont élues. Ces résultats s'expliquent par l'absence de conséquences pour les partis ne respectant pas cette obligation. Par la suite, le tribunal électoral supérieur a exigé qu'il y ait une alternance entre les candidatures féminines et les candidatures masculines et que les femmes aient au moins 40 % des sièges susceptibles d'être remportés. De plus, l'État costaricain a décidé que les listes non conformes seraient rejetées (Readman, 2014, p. 36-37; Quota Project, 2003-). Les élections suivantes ont vu bondir le taux de femmes élues : près de 32 % en 2002 (hausse de 13 points), puis près de 38 % en 2006 avant de redescendre à 33,3 % en 2014.

60 L'alternance peut être stricte ou par bloc.

61 Le Parti justicialiste (Parti péroniste) avait adopté des quotas volontaires en 1951 et 1954 (Readman, 2014).

La Slovénie constitue l'exemple par excellence que les quotas légaux peuvent changer les choses. La loi sur les élections de 2006 prévoit qu'un minimum de 35 % des candidats figurant sur une liste doit appartenir à chacun des deux sexes, sinon la liste de candidatures est rejetée⁶². À partir des élections de 2014, la loi ajoute l'obligation d'une alternance femmes-hommes⁶³. La proportion de femmes parlementaires est passée de 12,2 % en 2004 à 13,3 % en 2008. Puis, aux élections de 2011, elle a bondi à 32,2 %, puis à 36,7 % en 2015.

Les quotas légaux n'ont pas eu de succès immédiat au Costa Rica et en Slovénie, mais ces deux cas montrent qu'il faut parfois attendre un certain temps avant que ce genre de mesures de redressement puisse renverser une tendance. À l'inverse, l'Espagne constitue un cas où l'adoption de quotas n'a pas eu d'incidence sur la représentation politique féminine. Ce pays dispose, depuis 2007, d'un système de quotas légaux qui établit à 40 % la présence minimale de chacun des sexes sur les listes de candidatures⁶⁴. Les partis ne respectant pas cette obligation reçoivent d'abord un avertissement et ont ensuite un court délai pour se conformer à la loi, sans quoi leur liste sera rejetée (Readman, 2014, p. 41-42). Aux élections précédant l'implantation du quota (2004), l'Espagne compte 36 % de femmes élues au Congrès. Ce taux passe à 36,3 % en 2008 avant de revenir à 36 % en 2011, date des dernières élections. En somme, le quota ne semble pas avoir été efficace pour accroître le pourcentage de femmes élues en Espagne, et ce, même si les partis se sont conformés aux nouvelles exigences. Par contre, ce taux est déjà assez élevé (36 %), près de 10 points de pourcentage de plus qu'au Québec en 2014. Par contre, ce quota légal a rapidement fait augmenter le taux de candidatures féminines. En effet, en 2004, les femmes représentent 34,1 % des candidats puis ce taux grimpe à 46,7 % en 2008 et à 48,1 % en 2011 (Trujillo et Pérez, s. d.) L'adoption de mesures de redressement en Espagne a donc un effet important sur le nombre de candidates, tout comme en France, comme nous le verrons plus loin.

4.1.1.2 Les quotas : une mesure d'action positive

Le quota, comme toute action positive, est une action correctrice : « Correctrice d'une discrimination passée – quand l'accès était interdit – discrimination dont l'effet se fait encore sentir; et correctrice des discriminations présentes, *de jure* ou *de facto*, qui empêchent certaines personnes, en raison de leur appartenance de groupe, d'avoir des chances égales d'accès » (Delphy, 2005, p. 1).

Au Québec, des mesures d'action positive existent dans plusieurs secteurs. Des programmes d'accès à l'égalité (PAE) s'appliquent à des organismes publics, des programmes d'obligation contractuelle sont réservés aux entreprises privées bénéficiant de contrats gouvernementaux, d'autres

62 « Comme mesure transitoire, la loi slovène « prévoit que le pourcentage minimum de candidats de chaque sexe devra s'élever à 25 % lors des premières élections à l'Assemblée nationale suivant l'entrée en vigueur de la loi » (Dahlerup et al., 2008, p. 95).

63 Au cours de la période de transition jusqu'à 2014, il est considéré comme suffisant qu'au moins chaque troisième candidat soit d'un autre sexe que les deux premiers candidats (Quota Project, 2003-).

64 Plusieurs partis politiques espagnols avaient aussi adopté des quotas volontaires.

PAE résultent d'une enquête ou d'une décision d'un tribunal, etc. (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse [CDPDJ], page consultée le 1^{er} juin 2015). Les programmes d'accès à l'égalité ont été instaurés en 1985 à la suite du constat de discrimination systémique en emploi affectant surtout quatre groupes : les femmes, les minorités visibles, les Autochtones et les personnes handicapées. « Cette situation se traduisait, notamment par une forte ségrégation professionnelle, une surreprésentation dans des emplois précaires ainsi que des revenus moyens relativement faibles », estiment Marie-Hélène Chicha et Éric Charest (2013).

Il est important de noter qu'il y a eu de véritables succès pour les femmes, dans certains secteurs comme la fonction publique, mais beaucoup moins pour les minorités visibles, les Autochtones et les personnes handicapées. La progression des femmes au sein de la fonction publique québécoise est en partie due à leur embauche prioritaire, à compétences égales. Par exemple, le nombre de femmes occupant des postes de haute direction de l'administration publique⁶⁵ est passé de 39,3 % en 2008 à 44,6 % en 2013 (Secrétariat du Conseil du trésor, page consultée le 28 juillet 2015a et b).

Au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), en 2012, 34 % des agents permanents étaient des femmes alors qu'en 1991 elles représentaient seulement 10 % des effectifs. « L'efficacité des stratégies de redressement [mises en place par le SPVM] est notoire », et l'organisation œuvre depuis 1985 à assurer une plus grande représentativité de son personnel (Chicha et Charest, 2013, p. 140). Pour augmenter le nombre de femmes dans ses rangs, le SPVM est intervenu à tous les niveaux, soit en matière de recrutement, d'accompagnement des nouvelles recrues, d'ajout de critères d'éligibilité qui valorisent des caractéristiques traditionnellement dites « féminines » (capacité d'adaptation, comportement égalitaire, sens du service à la clientèle, etc.), de formation et de sensibilisation de ses effectifs, notamment sur le plan de la diversité. L'engagement marqué de la direction et le fait que la Ville de Montréal a fixé une cible de 43 % d'engagement de femmes agentes constituent des facteurs décisifs dans cette progression des femmes au sein de l'organisation.

Au-delà de ces succès dans le secteur public, Chicha et Charest concluent que les employeurs privés font preuve d'une « inertie surprenante » dans l'application des PAE, et que la mise en œuvre de ces programmes est très inégale dans bien des organismes publics : les causes de ces ratés sont multiples, la résistance des directions et l'absence de contraintes jouent pour beaucoup :

Plusieurs des organisations assujetties résistent à mettre en œuvre ces programmes. Ces organismes n'ont aucun incitatif réel à se conformer à la Loi, en raison de l'absence de sanctions à caractère dissuasif. En effet, en cas d'infraction, la CDPDJ peut faire des recommandations à l'organisme afin qu'il se conforme à la Loi. (Chicha et Charest, 2013, p. 60)

65 Par exemple, les postes de secrétaire général, sous-ministre, sous-ministre adjoint ou associé, dirigeants d'organismes gouvernementaux, etc.

Un cas particulier montre à quel point la volonté politique peut faire toute la différence quand la parité devient une priorité. En 2006, le gouvernement Charest a fait adopter la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État qui exigeait l'atteinte, au plus tard le 14 décembre 2011, de la parité entre les femmes et les hommes au sein de l'ensemble des conseils d'administration des 22 sociétés et organismes d'État. Cette loi a soulevé la controverse, certains avançaient qu'il serait impossible de trouver assez de femmes détenant l'expérience et les compétences nécessaires dans un délai de cinq ans pour occuper ces postes stratégiques de pouvoir. Le gouvernement n'a pas lâché prise et l'objectif a été atteint globalement dans le délai prévu, pour l'ensemble des sociétés d'État, mais pas pour chacune d'entre elles. Le Québec a été le premier à légiférer sur cette question au pays.

Dans le domaine politique, la même logique s'applique. Il ne suffit plus de vanter les mérites d'une plus grande diversité des députés, ou de compter sur la bonne volonté des acteurs pour que les choses changent. La barre du 30 % de députées semble infranchissable sans légiférer. La légitimité de mesures de redressement repose notamment sur le fait que les partis politiques sont des institutions qui vivent de subventions, donc financés par les contribuables. Ils ont donc une responsabilité accrue en matière de représentation égalitaire. De plus, le financement public des partis a fortement augmenté dans les dernières années. En effet :

Sur les cinq dernières années, lorsque nous excluons l'effet des crédits d'impôt (abolis le 1^{er} janvier 2013 au palier provincial), la participation de l'État au financement des entités politiques a varié de 18,4 % à 72,3 %. L'année 2013 présente une augmentation significative de l'allocation versée aux partis ainsi que la nouvelle source de financement public que sont les revenus d'appariement. En contrepartie, la diminution de 1 000 \$ à 100 \$ de la limite de contribution des électeurs a fait chuter la participation des électeurs. Ces changements dans la structure du financement des partis expliquent le niveau élevé de participation de l'État, malgré le fait que 2013 était une année où il n'y a pas eu d'élections générales. » (DGE, 2014, p. 21)

Le Conseil est conscient de la résistance qui existe face aux mesures d'action positive, que ce soit en politique ou ailleurs. Aux yeux des détracteurs des quotas, ils s'appliqueraient au détriment de la compétence individuelle. On entend parfois : « Il ne faut pas voter pour un sexe, il faut voter pour la personne la plus compétente. » Pourtant, il ne s'agit pas de demander à la population de « voter pour un sexe », c'est-à-dire de voter pour une femme plutôt qu'un homme, sans tenir compte d'autres critères, mais de faire en sorte qu'il y ait un nombre plus important de candidates et, éventuellement, d'élues. Le choix de l'électorat n'est donc pas restreint, puisqu'autant les femmes que les hommes sont porteurs d'idéologies diversifiées.

L'argument du manque de compétence individuelle des aspirantes candidates recrutées pour respecter un quota ne tient pas la route. Pourquoi donc seraient-elles moins compétentes que les politiciens ? Les femmes québécoises sont plus fortement scolarisées que les hommes : en 2012,

28 % des femmes de 25 à 64 ans détenaient un diplôme universitaire, alors que cette proportion était de 23,8 % chez les hommes (*Portrait...*, 2015, p. 11). De plus, comme le soulignait le CSF, « la provenance socioprofessionnelle des personnes élues s'est aussi diversifiée de sorte que le profil de la population féminine se rapproche de plus en plus de la classe politique contemporaine » (CSF, 2002, p. 16).

Les quotas, comme toute autre mesure de redressement ou d'action positive, sont conciliables avec une position qui rejette tout naturalisme. En partant du constat que la différence sexuelle est socialement construite et est la source d'inégalités, on peut affirmer qu'il faut en tenir compte, tant et aussi longtemps que ces inégalités subsisteront. Dans cette perspective, le quota est considéré comme une mesure transitoire ou temporaire. Voici comment Christine Delphy défend son appui à l'action positive :

Pourquoi doit-on faire plus de genre pour parvenir à moins de genre ? C'est qu'à un moment il faut pointer les inégalités, donc prendre les gens comme ils sont. Et dire nous voulons plus de femmes, pas pour que les différences se perpétuent ou pour inscrire la différence de façon éternelle, mais bien pour qu'il n'y ait plus de différence. [...] L'égalité, c'est de dire : vous allez prendre en compte le fait que je suis une femme parce que je suis inégale jusqu'à ce que je ne le sois plus. À ce moment-là, vous pourrez l'oublier. (Delphy, citée dans Institut de recherche historiques, économiques, sociales et culturelles [IRHESC], 1998, p. 26)

La politologue Chantal Maillé souligne que des pays comme la France ont emprunté la voie de la parité politique afin d'apporter une « solution radicale à un problème important » (Maillé, 2002, p. 173). Selon elle, « même si cette mesure est imparfaite, elle est préférable au statu quo » (Maillé, 2002, p. 173). Il lui apparaît donc pertinent d'appuyer une réforme des institutions qui inclurait des mesures visant à favoriser l'élection d'au moins 50 % de femmes, tout en insistant sur l'importance que les femmes venant des groupes minoritaires soient elles aussi incluses dans le projet (Maillé, 2002, p. 185). De plus, le Groupe Femmes, Politique et Démocratie, qui a développé une solide expérience terrain dans la formation des futures politiciennes, recommande « d'inscrire dans la Loi électorale des quotas comme mesure temporaire d'ici à la concrétisation de la parité » (page consultée le 28 avril 2015).

Bien des politiciennes de tout horizon, qui ont dû surmonter des obstacles pour demeurer en poste, contestent la nécessité de mesures contraignantes pour augmenter le nombre de candidates. Cette apparente contradiction n'est pas étonnante. Dans une arène où il faut être perçue comme une battante, qui a réussi à se hisser au pouvoir uniquement grâce à ses propres efforts, les quotas ont mauvaise réputation et sont perçus comme une remise en cause de la capacité individuelle des femmes à être aussi bonnes que les hommes. Or, il s'agit au contraire d'une stratégie pour surmonter les barrières systémiques, pas toujours visibles, à l'entrée des femmes en politique.

Monique Jérôme-Forget, qui s'est prononcée pour l'imposition de quotas dans les conseils d'administration des entreprises, est moins certaine de la voie à suivre en politique :

Dans un système parlementaire, ce sont les citoyens qui choisissent les candidats. Ils votent sur trois, quatre ou cinq partis politiques. Vous ne pouvez pas les forcer à voter pour une femme plutôt qu'un homme [...]. Ce qu'on peut faire par ailleurs, au niveau du Conseil des ministres, c'est que le premier ministre peut se donner la mission de combler à 50 % [...] On devrait imposer un quota à au moins 40 % de femmes au Conseil des ministres, à mon avis. Ça devrait être une obligation, après tout, on [les femmes] représente 50 % de la population. Donc, faudrait que notre conseil d'administration gouvernemental, parce que c'est ça un Conseil des ministres, bien reflète la société. Alors, ça devrait être au moins 40 % femmes. Ça pourrait être 60 % aussi. Mais, au niveau de la députation, c'est plus compliqué.

Certaines féministes estiment que le fait d'instaurer des mesures de redressement enferme les femmes dans leur catégorie de sexe. Celles-ci s'étant battues pour échapper à la discrimination sur cette base, pourquoi opter alors pour une mesure qui met l'accent sur ce genre de différence ? À cet égard, Manon Tremblay, qui est favorable aux mesures de redressement comme les quotas, est consciente des écueils de cette voie :

Ces stratégies me semblent problématiques dans la mesure où elles n'échappent pas à un fondement essentialiste, faisant reposer la représentation sur un marqueur physique, soit le sexe biologique [...] De telles stratégies ne visent pas une représentation substantielle des femmes du moins comme objectif prioritaire; c'est la présence de corps étiquetés « femelles/femmes/féminins » dans les assemblées politiques qui leur importe (2008, p. 197-198).

Malgré le fait que les mesures de redressement soient un outil nécessaire, mais imparfait, le laisser-faire apparaît plus problématique. Combien d'années faudrait-il attendre encore pour que les femmes obtiennent leur juste place dans l'institution qui façonne les politiques publiques ? Il est paradoxal de constater que des mesures d'actions positives ont été votées par des parlementaires dans plusieurs domaines d'emploi, alors que les gouvernements qui se sont succédé n'ont jamais cru bon de redresser la situation dans leur propre milieu, la politique.

4.1.1.3 Exemples de cas de quotas volontaires

Du côté des pays où des quotas ont été adoptés volontairement, la Suède (43,6 %), le Danemark (38 %) et l'Allemagne (36,5 %) font bonne figure quant aux nombres de femmes députées. En Suède, plusieurs des principaux partis politiques, comme le Parti vert et le Parti de gauche, ont adopté des objectifs internes (de 40 % à 50 % de candidatures féminines sur les listes) dès

1987 (Freidenvall et Dahlerup, 2013). Il est intéressant de remarquer que l'augmentation la plus significative est survenue avant l'adoption de quotas volontaires. En effet, Lenita Freidenvall rapporte que la croissance maximale de ce pays s'est produite en 1974 avec une augmentation de 7 points de pourcentage (Readman, 2014, p.33). Cette situation inusitée montre bien que la culture égalitaire d'un pays comme la Suède est susceptible d'influencer les comportements électoraux.

Au Danemark, plusieurs partis politiques ont instauré des mesures de redressement volontaires entre 1977 et 1996 (Readman, 2014, p. 39). Ces mesures semblent n'avoir eu que peu ou pas d'effet et ont finalement été abandonnées. En 1977, le Danemark comptait 16,2 % de femmes élues. Dahlerup et Freidenvall (2005) ont analysé l'évolution du nombre de femmes danoises en politique et notent que, depuis 1950, on a observé une forte croissance du nombre de femmes à cinq reprises. Parmi ces cinq cas, trois élections ont suivi l'adoption de quotas volontaires par un parti (1979, 1984 et 1987). Paradoxalement, l'élection de 1998, donc après l'abolition des quotas volontaires, a résulté en une augmentation du nombre d'élues au Parlement danois (3,9 %) (citées dans Readman, 2014, p. 39-40; UIP, page consultée le 5 mai 2015). Le Danemark compte actuellement 38 % de femmes parlementaires. L'effet des quotas volontaires au Danemark est donc difficile à mesurer. Comme la participation politique féminine s'est accrue dès leur adoption et qu'ils ont été abandonnés plus tard, on peut émettre l'hypothèse que ceux-ci ont contribué à l'inscription durable de la présence des femmes dans la culture politique danoise.

En Allemagne, plusieurs partis ont adopté des quotas volontaires depuis 1986 (l'Alliance 90/Parti, le Parti social-démocrate et l'Union démocratique chrétienne⁶⁶). À la suite de l'adoption de ces mesures, les femmes ont obtenu 15,4 % des sièges en 1987, augmentant ainsi de 5,6 points de pourcentage par rapport à l'élection précédente de 1983. Le taux de femmes élues a continué à croître avant de connaître, comme au Québec, une stagnation depuis une quinzaine d'années. L'Allemagne compte actuellement 36,5 % de femmes élues.

Dans les États où des mesures de redressement volontaires ont été mises en application, il importe de prendre en considération le poids politique des partis qui les ont adoptées. L'efficacité peut être plus grande si ces mesures sont instaurées par des partis qui remportent un succès électoral important. Plus précisément, le Parti travailliste britannique avait adopté, en 1997, un objectif visant à présenter des listes de candidatures composées uniquement de femmes dans certaines circonscriptions. Aux élections de la même année, la proportion de femmes élues a doublé, passant de 9 % à 18 %. Par la suite, ces listes réservées aux femmes ont été interdites jusqu'en 2005 pour des raisons juridiques. Toutefois, lorsqu'elles ont été de nouveau introduites aux élections de 2005 et de 2010, les résultats ont été moins concluants, car le Parti travailliste avait été relégué à l'opposition (Readman, 2014, p. 53). Le Royaume-Uni compte actuellement 22,8 % de femmes parlementaires, 4 points de pourcentage de moins que le Québec.

66 Ce parti, dirigé par Angela Merkel, est au pouvoir en Allemagne depuis 2005.

4.1.2 L'objectif de la parité : le cas français

En 1999, la France a adopté une réforme constitutionnelle qui a ajouté à sa constitution la phrase suivante : « La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives. » Une loi sur la parité a aussi été adoptée l'année suivante. En raison des particularités du cas français et du fait qu'il a beaucoup retenu l'attention des deux côtés de l'Atlantique, il apparaît important de s'y attarder ici.

Dans le contexte français, les personnes qui ont milité pour la parité (les paritaristes) affirment la primauté de la différence sexuelle sur les autres catégories sociales (statut socioéconomique, origine ethnique, religion, langue, etc.). Contrairement aux quotas qui sont critiqués pour leur aspect arbitraire (pourquoi viser 30 % plutôt que 40 % ?), la parité se veut le reflet de la « dualité sexuelle de l'humanité ». Concrètement, elle se traduit par une exigence de 50 % de femmes candidates. Alors que les quotas sont habituellement envisagés comme des mesures temporaires, la parité veut intégrer le principe de la dualité sexuelle de manière permanente aux règles du jeu politique.

Si plusieurs féministes ont soutenu la revendication paritaire, ce projet a aussi été critiqué par d'autres féministes favorables au statu quo (Badinter, 1999) ou aux quotas (Delphy, 2005). Même si les arguments avancés par les paritaristes mettent l'accent sur la différence entre la parité et les quotas, plusieurs estiment que, dans la pratique, la parité ne constitue en fait qu'un « super-quota » permanent de 50 % qui entérine le caractère immuable, et donc naturel, de la différence de sexe (CSF, 2002, p. 29).

Il est important d'insister sur le fait que plusieurs féministes à travers le monde militent en faveur de la parité sans adhérer à cette définition précise de la parité qui a émergé dans un contexte très particulier en France, où notamment, il était difficile de revendiquer l'adoption d'un quota⁶⁷. Plusieurs féministes parlent de « zone de parité » ou de « zone paritaire », une conception plus souple que la parité seule et qui réfère à un équilibre de 40/60 au sein d'un groupe.

En France, lors des élections qui ont suivi l'adoption de la loi sur la parité au début des années 2000, on a constaté que la différence entre les sanctions imposées pour les élections municipales et pour les élections législatives nationales était problématique. Au niveau municipal, la violation de la loi entraîne carrément le rejet de la liste de candidatures, ce qui est beaucoup plus grave que les pénalités financières imposées aux partis nationaux. En conséquence, l'augmentation du nombre de femmes élues en France a été nettement plus significative au niveau municipal qu'au niveau national⁶⁸.

67 En 1982, un amendement à une loi électorale stipulant que les listes électorales municipales ne devaient pas comporter plus de 75 % de candidats du même sexe, a été voté. Le Conseil constitutionnel a par la suite annulé cette disposition législative (MossuzLavau, 2002, p. 48). Selon le jugement rendu, « les principes de valeur constitutionnelle s'opposent à toute division par catégories des électeurs et des éligibles » (cité dans Bereni et Lépinard, 2004, p. 80). Comme il devenait difficile de revendiquer des quotas, les paritaristes ont stratégiquement présenté la parité comme différente des quotas. Leurs revendications ont abouti à l'adoption de deux lois sur la parité, une loi constitutionnelle et une loi électorale.

68 Les grands partis nationaux ont préféré être privés d'une partie de leur financement plutôt que de se conformer aux exigences de la loi. L'Union pour un mouvement populaire (UMP) et le Parti socialiste (PS) ont présenté respectivement 19,9 % et 36,1 % de candidates en 2002, ce qui leur a valu des pénalités de 4 millions d'euros (UMP) et de 1,3 million euros (PS) (Dauphin et Praud, 2005, p. 597-598).

Au palier municipal, pour les communes de 3 500 habitants et plus, la proportion de femmes est passée de 21,7 % à 47,5 %, ce qui est remarquable. En 2013, la loi sur la parité a été étendue aux communes comptant 1 000 habitants et plus. Lors des dernières élections municipales de 2014, 48,2 % de femmes ont été élues conseillères. À l'Assemblée nationale, cette proportion, établie à 10,9 % en 1997, s'est hissée à 26,2 % en 2012, donc on est encore loin de la parité. Dans les premières années de l'implantation de la loi, les partis nationaux ont préféré payer l'amende plutôt que de recruter davantage de femmes. La faiblesse de la sanction prévue en cas de violation de la loi sur la parité pour les élections législatives a également contribué à ralentir le processus⁶⁹.

Il est important de noter que la loi a tout de même eu une influence significative, sur le plan national, sur le nombre de candidatures féminines qui s'est accru de 15 points de pourcentage depuis 1997. Plus précisément, la loi sur la parité a eu pour « effet de féminiser les candidatures (39 % de candidates en 2002, contre 23 % en 1997) sans féminiser les élus » (Sineau et Tiberj, 2007, p. 166). Ainsi, en 2012, le Parti socialiste a présenté 45,3 % de candidates alors que l'autre grand parti, l'Union pour un mouvement populaire (UMP), en présentait 25,7 %.

Toutefois, comment expliquer que « cette féminisation [des candidatures] n'est pas synonyme d'un partage à égalité du pouvoir », que les femmes continuent d'être quasi exclues des rôles de députés et de ministres, sans obligation paritaire, comme le soulignent Janine Mossuz-Lavau et Réjane Sénac, deux chercheuses au Centre national de recherche scientifique (CNRS)? Le manque de volonté politique, surtout chez les grands partis, est évoqué par certaines. Pour Catherine Achin, la loi sur la parité a été instrumentalisée à des fins électorales :

Les femmes candidates [aux élections municipales françaises en 2001] ont alors été choisies et particulièrement mises en valeur pour leur extériorité au politique, garantie de proximité et de renouvellement. Dès 2002 et les élections « sérieuses » à la présidence de la République et à l'Assemblée nationale, l'enjeu paritaire a disparu et [la] sous-représentation [des femmes] a été très peu commentée. (2012, p. 52)

Sineau (2008) va dans le même sens. La hausse du nombre de candidates est due pour l'essentiel « aux petites formations, sans représentation parlementaire [...] s'agissant des partis parlementaires, le respect de la règle paritaire a été beaucoup plus lâche, à l'exception des Verts » (p. 746). Sineau explique le respect de la loi par les « petits partis » par leur souci de ne pas voir leurs modestes moyens être amputés et par le fait qu'ils ne disposaient pas de députés sortants ou en position d'être élus; il n'y avait donc pas de « coût politique à la féminisation » de leurs candidats (Sineau, 2008, p. 749). Pour les partis occupant déjà un ou des sièges à l'Assemblée française, ils « avaient

69 Le fait que beaucoup d'hommes ont sollicité un nouveau mandat lors de l'élection législative de 2002 est un facteur ayant nui au respect de la parité des candidatures (CSF, 2002; Dauphin et Praud, 2005).

des [députés] sortants à ménager » (Sineau, 2008, p. 749), peu de députés masculins étant enclins à quitter leur poste, et les sanctions financières pour ces partis, ayant déjà d'importants moyens financiers, ne pesaient pas lourd dans la balance. De plus, Sineau soulève que, pour les élections de 2007, les quatre grandes forces politiques de la France préféraient « investir les hommes dans les circonscriptions gagnables, laissant les femmes dans les “terres de missions” » (2008, p. 750). Cette situation a été observée par d'autres chercheurs pour les élections législatives de 2002 (Murray, 2004; Sineau et Tiberghien, 2007; Fourquet, 2007, cités dans Sineau, 2008). Rappelons toutefois que contrairement aux candidates françaises, les candidates québécoises ne sont pas placées dans des circonscriptions perdues à l'avance.

En résumé, le cas français démontre la difficulté à appliquer des stratégies visant à augmenter la participation politique des femmes. En effet, la forte progression des candidatures féminines en France ne s'est pas traduite par une hausse proportionnelle du nombre de sièges féminins à l'Assemblée française, et encore moins par une plus forte présence des femmes au sein du gouvernement. Il faut tout de même souligner que le premier gouvernement paritaire français a été nommé à la suite de l'élection de François Hollande (PS) en 2012.

Fait à noter : depuis l'été 2014, les pénalités financières imposées aux partis nationaux ont doublé⁷⁰. Auparavant, elles équivalaient à 75 % de l'écart entre le taux de candidatures féminines et masculines, mais désormais, elles correspondent à 150 % : « Si, par exemple, le parti présente 25 % plus d'hommes que de femmes, il sera privé de 37,5 % de la première partie de son financement, qui s'élève à environ 1,50 euro par voix » (Chagnon, 2014)⁷¹. Si les pénalités de 2014 avaient été appliquées au moment de l'élection législative de 2012, l'UMP, qui avait alors présenté 25,7 % de femmes (donc 74,3 % d'hommes), aurait été privé de près de 8 millions d'euros annuellement. Il s'agit là d'une pénalité très importante. Il faudra attendre les prochaines élections législatives pour évaluer les effets de ces nouvelles sanctions.

4.1.3 Les effets des quotas

Il est difficile et parfois même hasardeux de comparer les mesures de redressement entre elles, car la représentation politique des femmes dépend de la culture et du contexte propres à chaque pays. En effet, comme le souligne Mona Lena Krook, ces types de mesures sont instaurées dans des pays qui n'ont pas le même point de départ en ce qui concerne la représentation politique des femmes (Krook, 2009, p. 43).

⁷⁰ Ces pénalités sont imposées sur la première fraction du financement étatique.

⁷¹ Si les nouvelles pénalités françaises avaient été appliquées au Québec en 2014, en se fiant aux chiffres des rapports financiers des partis et des instances pour 2013 (DGE, 2014), le PQ, ayant une différence de 26 % entre ses candidatures féminines et masculines, aurait été privé de 39 % de son allocation annuelle d'un peu moins de 3 M \$, soit un peu plus d'un million. Le PLQ, avec un écart de 44 % entre ses candidatures féminines et masculines, aurait perdu 66 % de son allocation annuelle de 2,77 M \$, soit presque 2 M \$.

Ces exemples indiquent que l'efficacité de ce genre d'action positive varie grandement d'un contexte à l'autre et peut également évoluer. Une étude en sol européen « montre que les quotas hommes-femmes ont conduit, dans certains cas, à des augmentations remarquablement rapides de la représentation des femmes, mais aussi à des déceptions dans d'autres cas » (Dahlerup *et al.*, 2008). Ainsi, Dahlerup indique :

Les recommandations internationales et l'exemple fourni par les différents pays influent de plus en plus sur le recours aux quotas. Il semble toutefois important de ne pas se contenter d'imposer des quotas d'en haut, mais de s'appuyer sur la mobilisation des femmes à la base, ainsi que sur la participation active des organisations de femmes. Les quotas en tant que tels n'éliminent pas toutes les autres entraves auxquelles se heurtent les femmes désireuses de devenir des citoyennes à part entière. Mais, dans certaines conditions, les quotas électoraux de femmes sont susceptibles de permettre à la représentation politique des femmes de faire un bond en avant (page consultée le 1^{er} avril 2015).

Franceschet et ses collaboratrices (2012, p. 239) avancent d'ailleurs que l'impact de ce genre de mesures n'est ni statique ni linéaire. Selon les chercheuses, les quotas ne contribuent pas à faire augmenter automatiquement le nombre de femmes au pouvoir, mais leurs effets peuvent se faire sentir à plus long terme, comme au Costa Rica ou en Slovaquie. De plus, l'adoption des quotas peut faire diminuer les préjugés négatifs qui les accompagnent.

Comme le souligne la députée française Pascale Boistard, la mise en place de quotas est « une mesure souvent nécessaire, mais insuffisante en vue d'une représentation politique paritaire [...] Pour que la représentation politique des femmes évolue, il est nécessaire de mettre en place une combinaison variée de mesures et ce à différents niveaux (le système, les partis, les femmes elles-mêmes, etc.) » (2014, p. 21). Il importe donc de garder en tête que l'ensemble des facteurs qui interviennent dans la proportion de femmes élues avant l'adoption de tout genre de mesures continue de jouer après leur mise en œuvre. Par exemple, l'efficacité ou non des objectifs volontaires d'un parti semble varier et dépendre davantage de la culture politique que des objectifs comme tels. Dans les pays de l'Europe du Nord et en Scandinavie, la proportion de femmes élues se situait déjà entre 20 % et 30 % avant l'adoption de quotas volontaires par certains partis (Dahlerup, 2006, p. 6). Dans ces cas particuliers, les quotas semblent donc soutenir une culture égalitaire. Il est toutefois difficile de conclure à l'efficacité de quotas volontaires lorsqu'ils sont adoptés par un seul parti, même si ce parti a une certaine importance sur le plan politique, étant donné les cas du Royaume-Uni et du Danemark. L'effet de contagion entre partis apparaît alors important pour que les quotas volontaires soient efficaces.

Les quotas légaux de candidatures féminines sont habituellement mis en place dans les États qui ont instauré un mode de scrutin proportionnel, la plupart du temps un scrutin de liste

(Matland, 2006, p. 281). On pourrait penser que le fait d'instaurer une telle mesure, dans ce contexte, conduira nécessairement à de bons résultats, ce qui n'est pas toujours le cas. Par exemple, s'il n'est pas spécifié qu'il faille une alternance entre les candidatures féminines et masculines sur la liste, les femmes peuvent se retrouver en bas de la liste et ne pas être élues en bout de ligne. D'autres facteurs peuvent jouer sur l'efficacité d'un quota en présence d'un scrutin de liste (Matland, 2006). Ainsi, s'il s'agit d'un quota légal, les partis peuvent décider de ne pas respecter les règles établies et en subir les conséquences, comme en France au palier national.

La présence de sanctions pour les partis délinquants contribue à obtenir des résultats notables. Lorsqu'elles existent, les sanctions peuvent être d'intensité variable. Elles peuvent aller de la pénalité financière (par exemple, les élections législatives en France) à l'élimination du financement public (par exemple, au Cap-Vert⁷²), ou au rejet de la liste de candidats présentée par un parti (par exemple, en Belgique et en Espagne, entre autres). Il faut aussi noter que l'adoption d'une sanction sévère, comme le rejet d'une liste, ne pourrait pas être adoptée au Québec, qui a un système d'un candidat par circonscription. La députée française Pascale Boistard reconnaît d'ailleurs que les quotas « sont particulièrement difficiles à mettre en place pour les scrutins uninominaux » (2014, p. 15).

Il vaut aussi la peine de s'attarder aux effets des quotas sur la diversité des femmes élues. En réalité, peu de travaux se sont intéressés au profil des femmes qui ont été élues à la suite de l'introduction d'un quota. Les quelques études existantes en arrivent à des conclusions divergentes en ce qui concerne le statut socioéconomique, le niveau d'éducation et l'expérience politique de ces femmes (Franceschet, Krook et Piscopo, 2012, p. 10). Melanie Hughes (2011) s'est intéressée à l'influence de ce genre de mesures de redressement visant les femmes et à l'incidence de celles ciblant des minorités raciales, religieuses et ethniques dans 81 pays. Ses résultats indiquent que les quotas sexués ont tendance à favoriser les femmes issues de la majorité, alors que les quotas visant les minorités raciales, religieuses et ethniques ont tendance à favoriser les hommes issus des minorités. Elle est d'avis que des objectifs sexués devraient être conçus spécifiquement pour augmenter la présence des femmes appartenant à des minorités.

De manière générale, on peut donc retenir qu'il n'existe pas de facteur unique garantissant le succès des quotas dans un système politique donné. Parmi les éléments susceptibles d'avoir une influence sur leur efficacité, les suivants ont été répertoriés dans différents travaux: le type de quota, le choix des mots dans le texte instaurant le quota (laisse-t-il place à l'ambiguïté?), les exigences établies, les sanctions prévues et leur application réelle, l'adéquation entre les objectifs et le mode de scrutin, la volonté politique des partis, la présence d'un effet de contagion entre partis, la mobilisation pour ou contre ce type d'action des différents acteurs (groupes de femmes, tribunaux,

72 Au Cap-Vert, seuls les partis ayant fait élire 25 % de femmes ont droit au financement public. Selon le rapport de Readman, cette mesure a été efficace (2014, p. 59).

citoyennes et citoyens) avant et après son adoption ainsi que la légitimité qui lui est accordée par la population (Franceschet, Krook et Piscopo, 2012; Krook, 2009; Schwindt-Bayer, 2009). De nombreux facteurs sociaux, culturels ainsi que l'engagement de tous les acteurs politiques concernés doivent précéder et accompagner l'adoption de ce genre de mesures pour qu'elles soient efficaces. En effet, toute mesure visant à augmenter la présence politique des femmes « a un potentiel de réussite, mais pour que cela survienne, elle doit être implantée dans un contexte pertinent » (Readman, 2014, p. 66).

Yolande James souligne l'importance de la sincérité des partis politiques dans l'adoption de mesures visant à faire croître la présence politique des femmes :

D'abord et avant tout, ça part d'une réelle volonté, c'est-à-dire, par exemple, quand tu es dans une organisation, dans un parti politique, c'est nous, on se dit : « Pour nous, la parité c'est important, ou la diversité, c'est important pour nous, c'est pas juste une ligne qu'on va écrire dans le programme électoral. [...] Bien, dans des comtés prenables, en partant, bien on fait 50-50 pour tout ». Puis vous allez en trouver des candidates là, c'est sûr. [...] Ça part des partis politiques. Dans le système actuel, ce sont les partis qui choisissent les candidats. [...] Quand on leur [les candidats en général] offre l'opportunité de se présenter, c'est une semaine avant le déclenchement puis c'est un comté qu'on a pas de chance [...] ou un comté où la personne va atterrir là puis [elle] a aucune idée de l'environnement et a peu de chance, car elle n'est pas du milieu puis elle connaît pas le monde en partant. Puis là c'est : « On voudrait t'offrir... » Non, non, ce n'est pas comme ça que ça marche. Quand ça compte, c'est important. Ce que je dis là, c'est encore plus vrai pour la diversité parce que c'est encore moins présent.

4.2 Les réformes du mode de scrutin : l'efficacité d'un scrutin proportionnel ?

Le mode de scrutin désigne le mécanisme qui permet de traduire en sièges les voix exprimées par la population lors d'une élection. Trois familles de mode de scrutin existent, soit les scrutins majoritaires, les scrutins proportionnels et les scrutins mixtes (ces derniers combinant les deux autres modèles). Les principales différences entre ces familles sont brièvement présentées⁷³.

Au Québec, le mode de scrutin est majoritaire uninominal à un tour. Le scrutin majoritaire fonctionne généralement sur le principe de la pluralité (majorité relative)⁷⁴ des voix : la personne qui

⁷³ Pour plus de détails, voir les références de Tremblay (2005b).

⁷⁴ Une majorité absolue (50 % + 1) est exigée dans certains pays. Dans ce cas, il est possible d'organiser un second tour électoral ou de mettre en place le vote alternatif (Tremblay, 2005b, p. 8).

reçoit le plus de votes dans une circonscription donnée est celle qui représentera cette circonscription. Comme son nom l'indique, le scrutin proportionnel fonctionne quant à lui sur le mode de la proportionnalité : les sièges sont distribués entre les différents partis en fonction des pourcentages des voix obtenues. Un pourcentage minimal des voix (par exemple, 5 %) est généralement requis pour que les votes d'un parti soient comptabilisés et traduits en sièges : c'est le seuil de représentation. Les scrutins majoritaires sont généralement uninominaux (chaque parti compte une seule candidature par circonscription). Quant à eux, les scrutins proportionnels fonctionnent généralement avec des listes fermées ou ouvertes. Deux formules de proportionnelles sont possibles, soit la proportionnelle intégrale et la proportionnelle approchée. Dans le premier cas, le pays est transformé en une seule circonscription électorale. Dans le second cas, le territoire est découpé en districts électoraux et la proportionnelle s'applique à l'échelle de chacun de ces districts (Tremblay, 2005b, p. 9).

De manière générale, comme indiqué plus haut, on observe que les Parlements des États qui ont instauré un scrutin proportionnel comportent une proportion plus élevée de femmes que les Parlements des États qui ont mis en place un scrutin majoritaire (Matland, 2003, 2005). Le mode de scrutin n'est toutefois qu'un des éléments qui interviennent dans la variation de la participation des femmes aux institutions politiques (Matland, 2005). Certains ayant instauré un mode de scrutin proportionnel ne présentent pas un nombre élevé de femmes dans leur Parlement national, par exemple le Chili (15,8 %) ou la Slovaquie (18,7 %) (UIP, page consultée le 29 juillet 2015). En comparaison, le Québec fait bien meilleure figure (27 %). Selon plusieurs, la supériorité du scrutin proportionnel en ce qui concerne l'élection de femmes ne serait pas attribuable au mode de scrutin en soi, mais aux pratiques des partis qui différencieraient : les partis présentent plus de candidates quand ils doivent soumettre une liste de candidats que lorsqu'ils présentent un unique candidat par district (Matland, 2005; Tremblay, 2008). Comment expliquer cette situation ? D'abord, les scrutins de liste peuvent être plus favorables en raison de :

leur logique même de fonctionnement : alors que les scrutins majoritaires se limitent à une candidate ou un candidat par parti et par district électoral [...] les scrutins proportionnels de liste impliquent plusieurs candidates et candidats par parti et par district [...] il devient quelque peu gênant, pour une formation politique et, surtout, peu stratégique d'un point de vue électoral, d'offrir à l'électorat une équipe uniforme composée uniquement d'hommes (Tremblay, 2008, p. 84).

Si les scrutins de liste semblent plus efficaces, d'autres facteurs, comme le nombre de sièges total à combler, le seuil de représentation, le nombre de sièges par circonscription, la présence d'une liste fermée ou ouverte, interviennent aussi dans l'effet du mode de scrutin sur le nombre de femmes élues.

Certaines organisations féministes, comme le GFPD, recommandent que le Québec modifie son mode de scrutin afin que plus de femmes soient candidates⁷⁵. De son côté, le CSF s'est opposé en 2005 à un avant-projet de loi proposant un mode de scrutin mixte⁷⁶ parce qu'« il ne cro[ya]it pas que de façon générale, le mode de scrutin ait une incidence quelconque sur l'émergence de candidatures féminines et l'élection des femmes » (CSF, 2005, p.3). Il ressort de l'analyse du CSF les éléments suivants :

- aucun mode de scrutin ne possède en lui-même des vertus propres à favoriser l'élection d'un plus grand nombre de femmes;
- certaines dispositions du scrutin proportionnel mixte⁷⁷ telles que proposées dans l'avant-projet de loi risquent, selon nous, de compromettre le succès électoral que les femmes connaissent présentement au Québec;
- il existe trop d'incertitudes quant aux effets de l'application du scrutin proportionnel mixte dans les relations entre les femmes et le pouvoir politique :
 - rien ne démontre que le scrutin majoritaire a jusqu'à présent mal servi les intérêts des femmes ni que le scrutin proportionnel mixte permettrait une participation plus efficace des femmes au pouvoir politique; au contraire, un risque d'un éparpillement de leurs efforts et de leurs ressources serait à craindre;
 - la multiplication des intervenants politiques pourrait affaiblir l'influence que le mouvement des femmes exerce sur l'appareil politique;
- le scrutin proportionnel mixte proposé renferme des caractéristiques qui nous semblent peu démocratiques. (CSF, 2005, p. 41)

Aux yeux du Conseil, une réforme du mode de scrutin n'est toujours pas la voie à privilégier pour augmenter le nombre de femmes élues, même si des partis et des groupes citoyens revendiquent encore une telle réforme. Le Conseil estime que des mesures favorisant l'élection d'un plus grand nombre de femmes peuvent être mises en place, peu importe le mode de scrutin.

4.3 Les limites des incitatifs financiers

Certains pays ont choisi de proposer des incitatifs financiers aux partis politiques qui présentent un certain nombre de candidates ou qui font élire une certaine proportion d'entre elles lors d'une

75 Le Groupe croit que « son introduction [le scrutin proportionnel] dans le mode électoral est avantageuse parce que ce changement fournit l'occasion de créer des conditions favorables à une représentation équitable des hommes et des femmes à l'Assemblée nationale. [...] Il faut aussi voir que le Groupe considère que la question de la représentation paritaire des femmes et des hommes prime sur toutes les autres lorsqu'on parle de démocratie, car ce sont les femmes et les hommes qui, ensemble, incarneront les autres enjeux d'importance, comme le pluralisme, la diversité culturelle ou la représentation régionale » (GFPD, 2011).

76 Pour plus de détails sur l'avant-projet de loi, voir Tremblay (2005b).

77 Ces dispositions nommées par le CSF sont : la double candidature, les deux types de mises en candidature (candidature de circonscription et candidatures sur une liste) et l'élection de transition. Pour plus de détails, voir CSF (2005, p. 34-36).

élection. Nous considérons ici les mesures qui visent à encourager les bonnes pratiques, et non à punir les mauvaises, parce que les mesures qui pénalisent les partis ayant présenté ou faisant élire trop peu de femmes peuvent être considérées comme un quota.

Le CSF a recommandé dans le passé que l'on accorde des primes aux partis politiques qui s'engagent en faveur de l'élection d'un plus grand nombre de femmes. En 1994, il a proposé que des primes soient versées aux partis faisant élire au moins 25 % de femmes. En 2002, le CSF reprend la même proposition, mais précise que les partis devraient faire élire au moins 30 % de femmes. En 2005, le Conseil modifie sa position pour proposer que des primes soient accordées aux partis qui présentent un minimum de 30 % de candidates. En 2010, il revient sur sa position antérieure et recommande que les primes soient versées aux partis qui font élire un minimum de 30 % de femmes.

Dans son mémoire de 2005, le CSF soulignait qu'il n'existait aucun exemple de pays ayant instauré de telles primes, bien que certains États songeaient à le faire (CSF, 2005, p. 16). Depuis, deux pays, la Roumanie et Haïti l'ont fait. En Roumanie, depuis 2006, le financement des partis politiques est désormais majoré en fonction du nombre de femmes élues. Cette proportion était de 11,5 % en 2004, soit avant l'adoption de la réforme. Après la modification de la loi électorale, le Parlement comptait 11,4 % de femmes en 2008 et 13,6 % de femmes en 2012. La Roumanie compte présentement 13,7 % de femmes élues. On peut donc en conclure que les incitatifs financiers n'ont eu à peu près pas d'effet en Roumanie (Readman, 2014, p. 60). L'exemple haïtien n'est pas plus concluant. Depuis 2008, la loi électorale prévoit que tout parti qui présente au moins 30 % de candidates et en fait élire 20 % voit son financement public doubler. À la suite de l'élection de 2011, la proportion de femmes est toutefois demeurée à 4 %, la même que lors de l'élection précédente de 2006 (Readman, 2014, p. 59).

Louise Harel est de celles qui jugent qu'il faut passer à une autre étape et obliger les partis à faire mieux. « Je crois vraiment que c'est indispensable qu'on passe par là [...] : il faut des mesures positives, proactives [...] la combinaison des deux [contraignantes et incitatives]. Juste des mesures positives, je crois que ce serait insuffisant. » À ses yeux, des mesures contraignantes pour atteindre une certaine proportion de femmes élues sont nécessaires, car « on ne dépasse pas ce seuil qui est le plus difficile à traverser. Quand on est à 40-45 %, ça devient irréversible, mais là à 30-33 %, y'a comme une sorte de résistance larvée ». Il apparaît donc que des mesures positives, comme les indicatifs financiers, pourraient à elles seules difficilement permettre d'atteindre la parité femmes-hommes dans la sphère politique.

4.4 Les mesures favorisant l'articulation travail-famille : l'adaptation nécessaire des institutions et des partis politiques

L'articulation travail-famille est un enjeu qui préoccupe de plus en plus les élus municipaux. En effet, *Le Devoir* rapportait que deux conseillères de Projet Montréal souhaitent que soient clarifiées

les mesures de soutien à la parentalité pour les élus municipaux (Corriveau, 2015), à la suite de la controverse entourant l'absence au conseil de ville d'Émilie Thuillier, conseillère du district Ahuntsic :

M^{me} Thuillier avait été mandatée par son parti [Projet Montréal] pour présenter [une] motion, mais elle a été forcée de s'absenter de la salle du conseil en raison de contractions, elle qui est enceinte de 9 mois.

En l'absence d'Émilie Thuillier, Projet Montréal a alors proposé à l'administration Coderre que la motion, qui s'oppose au prolongement de l'autoroute 19, soit présentée par Craig Sauv  , un autre conseiller de l'opposition officielle. Mais le leader de l'administration Coderre, Francesco Miele, a refus  . (Poirier, 2014)

Projet Montr  al a publiquement critiqu   l'administration Coderre qui est revenue sur sa position par la suite.

Un comit   visant    formuler des recommandations    la Ville de Montr  al en ce qui a trait aux mesures de conciliation travail-famille pour les   lus a vu le jour (Cl  ment-Robert, 2015). La conseill  re d'arrondissement    Montr  al, Marie-Eve Brunet, en fait partie. Selon elle, l'objectif de ce comit   est de « d  poussi  rer » certaines r  gles entourant le travail des   lus pour permettre une adaptation de leurs fonctions    la r  alit   de 2015, compte tenu de la pr  sence de plus en plus importante des femmes et des jeunes en politique municipale. Ce comit  , n      l'initiative du maire de Montr  al, Denis Coderre, vise   galement      mettre des recommandations qui d  passeront les questions d'articulation travail-famille touchant seulement la petite enfance.

Les   lus de Gatineau, de leur c  t  , ont adopt   en juillet 2015 un projet de r  solution visant    demander au gouvernement provincial d'accorder un cong   parental    l'ensemble des conseillers municipaux. Cette r  solution a   t   vot  e    la suite du d  part de la conseill  re Myriam Nadeau qui avait d  nonc   les dispositions actuelles de la loi concernant les cong  s des   lus municipaux.

La plupart des femmes interview  es jugent   galement que des mesures d'articulation travail-famille pourraient att  nuer l'impression d'incompatibilit   entre le travail parlementaire et la maternit  . Ces pr  occupations d  passent les fronti  res du Qu  bec. En 2012, « plusieurs d  put  es europ  ennes ont fait sensation en emmenant leurs enfants au [Parlement europ  en], rappelant par ce geste la difficult   pour les femmes    concilier activit   professionnelle et vie de famille » (Agence France-Presse [AFP], 2012). Des r  formes apparaissent souhaitables au sein m  me du champ politique, car la conciliation travail-famille est un obstacle important    l'atteinte de l'  galit   entre les sexes dans cet espace. La d  put  e f  d  rale n  o-d  mocrate, Christine Moore, qui a accouch   pendant les   lections f  d  rales de 2015, croit que « le Parlement ne s'est pas ajust      la r  alit   des   lues qui ont de jeunes enfants » (Prince, 2015). Selon M^{me} Moore ainsi que sa coll  gue Rosane Dor  -Lefebvre, m  re d'une petite fille de 2 ans, il serait n  cessaire de mettre en place des outils de conciliation travail-famille destin  s aux   lus si l'on souhaite augmenter la pr  sence des femmes en politique (Prince, 2015).

Plusieurs Parlements dans le monde ont instauré de tels arrangements. Une étude de l'Union inter-parlementaire (UIP) auprès de 77 pays a permis de distinguer deux principaux types de mesures : celles entourant l'arrivée d'un bébé (les congés parentaux) et celles facilitant l'articulation de la vie politique et de la vie familiale. Le tableau 1 offre un aperçu des mesures mises en place dans cette dernière catégorie.

Les mesures de conciliation dans les Parlements à travers le monde ayant participé à l'étude de l'UIP⁷⁸

Type de mesure	Oui (%)	Non (%)
Sessions adaptées au calendrier scolaire (N=82)	39	61
Aménagements spéciaux pour les femmes qui allaitent (N=83)	27,7	68,7
Prolongation des périodes passées dans les circonscriptions (N=65)	23,1	76,9
Cessation des séances de nuit (N=83)	21,7	77,1
Structures de garde pour enfants au Parlement (N=86)	20,9	77,9
Horaires de travail souples (N=75)	18,7	81,3
Remboursement des déplacements effectués par les membres de la famille entre la circonscription et le Parlement (N=81)	16	82,7
Aide financière destinée aux parlementaires assumant des frais de garde pour leurs enfants (N=82)	8,5	90,2
Pièce destinée spécialement aux familles (N=81)	6,2	91,4
Vote par procuration pour les parlementaires absents pour obligations parentales (N=85)	5,9	92,9

Source : (UIP, 2011, p. 100)

On observe d'abord que, dans certains cas, les horaires sont aménagés pour qu'il n'y ait pas de séance tard le soir ni pendant les vacances scolaires. Par exemple, au Danemark, un vote ne peut pas se tenir après 19 heures les jours de séances. En Suisse, le Parlement ne siège pas pendant les vacances scolaires et les congés de Noël. Les périodes passées dans les circonscriptions sont regroupées et allongées, en Suède notamment, de sorte que les déplacements entre le parlement et la circonscription sont moins fréquents. Au Québec, rappelons que les députés siègent, le plus souvent, du mardi au jeudi, lors des travaux ordinaires, et jusqu'au vendredi, lors des travaux intensifs. Ces travaux s'étirent souvent jusqu'en soirée. Enfin, dans certains pays, les frais de déplacement des membres de la famille entre la capitale et la circonscription sont remboursés (UIP, 2011, p. 101-120). Par ailleurs, l'étude de l'UIP montre que 27,7 % des Parlements sondés ont prévu des aménagements spéciaux pour les femmes qui allaitent. Par exemple, à la Chambre des représen-

78 N= Nombre de réponses. Le total en % n'est pas toujours égal à 100 % parce que certains pays ont indiqué que « des mesures avaient été adoptées sans être encore appliquées » (UIP, 2011, p. 100). De plus, le nombre de répondants dépasse le nombre de 77 pays participants, car 95 autorités parlementaires ont répondu à l'étude. En effet, certains Parlements sont bicaméraux, c'est-à-dire qu'ils comportent deux chambres.

tants d'Australie, le vote par procuration est permis à ces mères (UIP, 2011, p. 104). Au Québec, il n'existe pour le moment aucune mesure systématique pour soutenir les personnes élues dans leurs responsabilités parentales.

Plusieurs politiciennes rencontrées sont favorables à une modification de leurs horaires de travail. La préfète de la MRC de la Matapédia, Chantale Lavoie, affirme :

Moi, je ne suis pas capable d'aller à une remise de bulletins. Je ne peux pas parce que c'est des heures qu'il faut passer là. J'ai un rendez-vous à ce moment-là. Je suis à Québec deux jours, je ne suis pas là. J'envoie qui ? [...] Puis m'impliquer sur des comités. Tout le long de son primaire [sa fille], j'étais sur le Conseil d'établissement. Oublie ça, rendue au secondaire, je ne suis pas là. [...] Oui, effectivement, la conciliation travail-famille [...], mais à quel niveau ? Les vacances. Ma fille est en semaine de relâche. Je ne suis pas là. Moi, quand je peux prendre une couple de jours de vacances, elle n'est pas nécessairement là. Là présentement, elle travaille tout l'été. C'est toujours des affaires comme ça. C'est difficile, ce n'est pas évident. [...] C'est sûr [...], il faut des mesures de conciliation.

Si l'ancienne conseillère à Saguenay Joan Simard était mairesse, elle modifierait les horaires du conseil de ville afin qu'il ait lieu pendant la période du dîner pour éviter que toutes les soirées soient prises par le travail politique. Les réunions de soir n'incitent pas les jeunes ou les femmes à se présenter, selon Ann Bourget. Pour Caroline Saint-Hilaire, « il faut adapter nos institutions pour aider les femmes et les hommes aussi ! [...] Adapter [l'horaire] au calendrier scolaire ». Un horaire mieux adapté servirait non seulement aux mères, mais aux politiciens pères de jeunes enfants, pour favoriser un partage plus équitable des soins aux enfants et du travail domestique. Marie Montpetit croit qu'un horaire plus stable pour les élus faciliterait la conciliation travail-famille.

Les partis politiques doivent également faire mieux en matière d'articulation entre la vie politique et la vie familiale. En effet, en plus de leur tâche d'élue, les politiciennes doivent assister aux événements organisés par les partis politiques. Véronique Hivon a réfléchi à la question :

Quand [les partis politiques] organisent leurs événements, est-ce qu'immanquablement il faut toujours que ce soit tout le groupe [...] ou est-ce qu'on pourrait prendre en compte qu'il y en a qui ont de jeunes enfants puis, en soi, c'est peut-être un bon motif de leur permettre moins de présence des fois le soir ou à des activités de fin de semaine ?

D'autres mesures pourraient être adoptées. D'abord, une certaine adaptation physique des lieux est nécessaire, selon Caroline Saint-Hilaire, comme l'installation de tables à langer. Des garderies sur le lieu de travail devraient également être implantées, selon quelques-unes. Marie Plourde soutient

que des services de garde devraient être aussi offerts lors des événements organisés par des partis politiques. Il est à noter que des garderies et des salles familiales sont installées dans certains parlements étudiés par l'UIP (2011).

Les congés lors de la naissance d'un enfant facilitent évidemment l'articulation de la vie politique et de la vie familiale. Le tableau 2 indique la proportion de Parlements ayant adopté un congé de maternité (74,2 %), un congé de paternité (51,2 %) et un congé parental qui diffère des deux autres types de congé (40,5 %). Au Canada, au niveau fédéral comme au provincial, les parlementaires n'ont droit à aucun congé lors de la naissance d'un enfant.

Les congés parentaux dans les Parlements à travers le monde ayant participé à l'étude de l'UIP

Type de congé	Aucune disposition spéciale (%)	Les dispositions sont identiques à celles du droit national (%)	Le Parlement a adopté sa propre politique (%)
Congé de maternité (N=85)	25,9	62,4	11,8
Congé de paternité (N=80)	48,8	45	6,2
Congé parental (si différent de ce qui précède) (N=69)	59,4	39,1	1,4

Source : (UIP, 2011, p. 103).

Que prévoient les Parlements pendant la période des congés parentaux ? En Australie, en Arménie et en France, aucun remplacement n'est prévu. En Afghanistan et en Israël, les collègues « prennent en charge les tâches des personnes en congé » (UIP, 2011, p. 103). En Estonie, un membre peut être suspendu temporairement sur la base « de la nécessité d'élever un enfant de moins de trois ans » (UIP, 2011, p. 103). Dans certains Parlements, on prévoit des membres suppléants. En Colombie, au Danemark, en Islande, aux Pays-Bas, « le suppléant est la personne qui suit sur la liste des candidats aux élections » (UIP, 2011, p. 103). Comme le rapport de l'Union interparlementaire le souligne, la question du remplacement n'est pas simple :

Le principe du remplacement temporaire d'une personne pendant la durée d'un congé (autorisé) fonctionne bien pour de nombreux postes salariés, mais son application dans la sphère concurrentielle de la politique n'est pas aussi simple. Les parlementaires se battent pour leur poste et il n'est pas simple de transférer ces responsabilités à quelqu'un d'autre. Ensuite, la personne qui figurait en second sur la liste au moment des élections aura probablement pris un autre emploi et ne sera pas forcément disponible immédiatement. À l'évidence, la façon dont les parlements doivent traiter les congés de maternité et de paternité n'est pas résolue. (UIP, 2011, p. 103)

Quoi qu'il en soit, les normes de l'Organisation internationale du travail stipulent que :

[...] toute femme à laquelle la présente convention s'applique a droit à un congé de maternité de quatorze semaines au moins. [Convention n° 183, article 4(1)]

Les membres devraient s'efforcer de porter la durée du congé de maternité visé à l'article 4 de la Convention à dix-huit semaines au moins. [Recommandation n° 191, paragraphe 1(1)] (Bureau international du travail, 2010, p. 5)

À la lumière des entretiens et du survol des mesures d'articulation travail-famille existant ailleurs dans le monde, il semble que le Québec offre peu de soutien à ses élus parents. Certaines femmes interrogées croient qu'il ne s'agit pas uniquement d'autoriser des congés de maternité et parentaux, mais de transformer les règles de fonctionnement du travail politique pour permettre le cumul avec des charges familiales qui ne sont pas uniquement économiques, mais qui impliquent la présence et des soins des enfants. Les mesures suggérées par les femmes rencontrées et les demandes présentées par le NPD au président de la Chambre du Parlement fédéral, comme les salles familiales, les salles d'allaitement et la possibilité d'amener les enfants en Chambre, sont des moyens concrets de tenir compte de la vie familiale.

En plus des congés parentaux, il serait souhaitable que la vie politique (ainsi que d'autres domaines) tienne compte des tâches de proche aidant auprès des personnes en perte d'autonomie. On sait que les personnes jouant le rôle de proche aidant sont majoritairement des femmes (ISQ, page consultée le 3 septembre 2015a et b).

Ce type de mesures favoriseraient la présence de femmes ayant des charges familiales importantes qui auront peut-être envie, selon Véronique Hivon, de faire le même pari fou qu'elle. « Mais plus on va être nombreuses ensemble à le relever et [moins ce sera], peut-être, un pari [...] fou. »

4.5 Les formations et la socialisation politiques

Les programmes de formation à l'action politique ainsi que certaines mesures concernant la socialisation politique des jeunes filles constituent d'autres moyens d'augmenter la présence de ces dernières en politique.

4.5.1. Programmes de formation à l'action politique : viser les femmes comme individus

Chantal Maillé (2007, 2012) s'est intéressée aux interventions du mouvement des femmes québécoises visant une augmentation de leur présence dans les institutions politiques. Ses travaux révèlent que ces interventions ont surtout été déployées sur un front, soit des activités de formation à l'action politique. Ces activités peuvent prendre des formes diverses : guides, sites Web, feuillets

d'information, vidéos, programmes de formation destinés à des femmes qui songent à se présenter en politique, pièces de théâtre, etc. Un grand nombre de ces projets ont bénéficié du soutien financier du programme *À égalité pour décider* (Maillé, 2012, p. 44). Le chapitre 5 du présent avis est d'ailleurs consacré au projet Mauriciennes d'influence qui a bénéficié de ce programme.

Plusieurs participantes à notre enquête ont dit souhaiter qu'il y ait davantage de programmes de ce genre. Elles croient que ce type d'action est utile pour informer les femmes sur le monde politique et sur les embûches qu'elles peuvent y rencontrer ainsi que pour leur donner des outils concrets afin de faciliter leur travail politique (comment organiser une campagne électorale, comment se faire connaître, par exemple) et pour affronter les défis personnels inhérents à la vie politique (les aider à prendre confiance en elles, les encourager, les motiver).

Selon Maillé, le point commun de ces différentes activités de formation est de proposer des solutions qui visent les femmes en tant qu'individus. Pour la chercheuse, l'idée sous-jacente est que les femmes ont des lacunes qu'elles doivent combler pour s'adapter au monde masculin de la politique⁷⁹. Certaines suggestions des participantes à notre enquête semblent confirmer l'analyse de Maillé. Ainsi, Micheline Ancil croit que les femmes doivent apprendre à transférer l'expertise qu'elles développent dans d'autres domaines (l'engagement communautaire, par exemple). Marie Plourde pense qu'il faut que les femmes cessent d'avoir peur de déranger, de se dire que leur opinion est moins valable que celle de quelqu'un d'autre et qu'il y a un homme plus compétent qu'elle pour accomplir le travail. Or, du point de vue de Maillé, les formations individuelles ne peuvent pas, à elles seules, mettre fin à la sous-représentation des femmes en politique. Des changements structuraux sont nécessaires, notamment pour éviter que les femmes soient perçues comme les seules responsables de la situation.

Une part importante des politiciennes rencontrées adhère à la croyance que les femmes doivent développer de nouvelles aptitudes, par l'entremise de formations. Toutefois, les aptitudes considérées comme essentielles pour la réussite politique demeurent celles traditionnellement associées à la masculinité (confiance et affirmation de soi en public, par exemple) et l'approche non critique à l'égard de ces exigences ne permet pas de remettre en question les normes régissant le fonctionnement du jeu politique. Ce type de croyance vient ainsi renforcer l'idée répandue que les règles et normes entourant la vie politique ne peuvent être modifiées. Offrir de la formation aux aspirantes politiciennes contribue aussi à maintenir ce stéréotype, en amenant les femmes à se conformer le mieux possible au monde politique actuel afin d'y connaître le succès. Ainsi, les représentations traditionnelles masculines continuent de faire partie des préalables à la réussite d'une carrière d'élu et donc de pénaliser les femmes qui y sont souvent moins bien préparées que les hommes,

⁷⁹ Ce sont les observations qu'elle a tirées de l'étude de différentes initiatives financées par le SCF, comme la vidéo du Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD) *Moi... candidate?* (2002), une campagne de sensibilisation menée dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine sur la place des femmes dans différentes instances, ainsi que des recommandations du CSF et du Conseil des relations interculturelles.

à travers leur socialisation. Ces formations, selon une ancienne participante à l'École Femmes et Démocratie du GFPD, ont tout de même une influence sur le plan individuel et symbolique. En effet, les femmes profitent de ces espaces pour réfléchir sérieusement à leur avenir et les outils qu'elles y développent (réseautage, prise de parole en public, entre autres) peuvent les inciter à faire le saut en politique active. D'ici à ce que le milieu de la politique change en profondeur, ces formations individuelles doivent demeurer disponibles, selon le Conseil. Plusieurs de ces formations sont financées par le programme *À égalité pour décider*. En 2011, le SCF a réalisé un bilan de ce programme et, aux yeux de la majorité des répondantes, les activités auxquelles elles avaient participé les avaient aidées sur plusieurs plans : meilleure connaissance du monde politique, développement de compétences, et motivation et confiance pour se lancer en politique. À cet effet, 74 % de ces femmes ont présenté leur candidature lors d'élections suivant leur participation à une activité financée par *À égalité pour décider*, autant au niveau municipal, qu'au niveau provincial, fédéral ou scolaire (SCF, 2011, p. 28).

4.5.2 Les cours d'éducation à la citoyenneté et la socialisation des jeunes

Les cours d'éducation à la citoyenneté, arrimés aux disciplines de la géographie et de l'histoire dans le programme de formation de l'école québécoise, sont l'un des moyens de socialisation politique des jeunes du Québec mis en place depuis le début des années 2000. Ces cours visent à intéresser les jeunes « à l'organisation des sociétés et à des questions que soulèvent l'utilisation et l'aménagement du territoire dans l'espace et dans le temps ». Ils sont également amenés à « s'ouvrir sur le monde » et à prendre « conscience de l'importance de l'action humaine comme moteur du changement social » (ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport [MELS], page consultée le 26 février 2015).

À la lumière des données recueillies sur le processus de socialisation politique des femmes rencontrées, ce ne sont pas les contenus des cours seuls qui font la différence dans le processus de socialisation politique des filles en milieu scolaire, mais bien davantage la participation à des activités ou à des associations à caractère social ou politique, ou encore la rencontre de personnes clés ayant joué un rôle de modèle et de soutien.

Les femmes participant à la présente étude n'ont d'ailleurs pas suggéré d'améliorer les contenus scolaires concernant l'actualité ou la politique de manière générale, mais plutôt d'ajouter des activités parascolaires permettant d'expérimenter le milieu politique. Annick Papillon, par exemple, soutient que le programme offert par l'Université McGill, *A Woman in the House*, devrait être accessible dans plus d'établissements. Ce programme consiste à jumeler une étudiante et une députée du Parlement pendant deux jours. Pour Chantale Lavoie, les conseils des jeunes dans les écoles primaires et le « gouvernement » (qui a remplacé les conseils étudiants) dans plusieurs écoles secondaires devraient être généralisés à l'ensemble des établissements québécois. De même, la simulation d'un conseil de MRC où chacun est jumelé à un élu mériterait d'être plus répandue, selon elle.

En somme, selon les personnes que nous avons sondées, les cours actuels d'éducation à la citoyenneté ne constituent pas un moyen prioritaire pour augmenter le nombre de femmes en politique. Le Conseil est toutefois d'avis que l'intégration à ce cours de la question des inégalités entre les sexes permettrait de mieux comprendre la socialisation politique dans une perspective de genre et la remise en question de certaines conceptions renforçant les inégalités. Un enseignement à la citoyenneté qui intègre des savoirs sur le genre pourrait avoir un effet sur la participation politique des femmes⁸⁰.

4.6 Pratiques politiques et changement de culture parlementaire

Les mesures de redressement et les mesures d'articulation travail-famille ne sont pas l'unique solution à la sous-représentation des femmes en politique. Un changement de culture doit s'opérer dans le champ politique et la faible présence des femmes doit être définie comme un enjeu de société. À cet égard, Yolande James dit :

La représentativité des femmes à l'Assemblée nationale en politique, ça ne doit pas être juste l'affaire des femmes, et c'est encore juste l'affaire des femmes. C'est encore juste les femmes qui défendent ça, c'est les femmes qui militent pour ça, c'est les femmes qui poussent vraiment pour ça. Je ne veux pas minimiser le rôle des gars qui le font, mais c'est l'exception à la règle.

Toutes les femmes rencontrées dans le cadre de cette enquête insistent sur la nécessaire conscientisation des partis et des personnes engagées en politique afin que les pratiques changent. Pour Caroline Saint-Hilaire :

Il faut donner le goût aux femmes de faire de la politique dès le départ. [...] Il faut leur donner des endroits où elles ont des chances de gagner aussi. [...] Il faut faire des efforts pour qu'il y ait plus de femmes qui ont la chance d'être élues. Je ne dis pas qu'elles doivent gagner absolument, mais il faut trouver une façon d'avoir plus de chance d'être élues dès le départ. Il faut encourager les partis politiques [...] Il faut regarder la finalité. La finalité, c'est qu'il faut qu'il y ait parité. [...] L'important, c'est que ça augmente à un moment donné.

Selon Monique Jérôme-Forget : « Il faut évidemment que le chef mette l'emphasis pour avoir des candidates. Quand le parti recrute des candidats pour le représenter, si un parti politique croit dans

⁸⁰ Le CSF mène présentement une recherche approfondie sur les contenus et les pratiques en milieu scolaire, un espace de socialisation important pour tenter de modifier les mentalités.

ça, il devrait s'arranger pour qu'il y ait des candidates partout qui soient présentes et qu'il s'assure que dans un nombre important de [comtés], elles vont se faire élire. » Françoise David et Véronique Hivon croient qu'il faut prévoir plus de temps pour recruter des candidates.

Des femmes interrogées ont par ailleurs énuméré certaines conditions de travail à modifier. Ainsi, Chantale Lavoie soutient que le salaire des élus municipaux, surtout celui versé dans les petites municipalités, devrait être augmenté. Joan Simard suggère que les conseillers municipaux :

Selon la grosseur de la municipalité, puissent travailler à temps plein [...] parce qu'à ce moment-là, tu es capable de faire un travail qui a du bon sens [...] Tu peux pas performer partout. Comme moi, je gardais mon travail parce que je me disais : « Après quatre ans, qu'est-ce que je vais faire ? » Mais en même temps [...], c'était pas suffisant [...] pour vivre. Le salaire de conseiller, c'était pas mon salaire de direction. Dans des grosses municipalités qui sont capables de le faire [faire travailler les conseillers à temps plein] à ce moment-là, tu es capable de faire les deux : tu es capable de t'occuper de ta famille et tu es capable de faire ton travail de conseiller.

Pour Véronique Hivon et Nathalie Roy, un changement de culture parlementaire, surtout en ce qui concerne la façon de mener les débats, permettrait d'attirer plus de femmes en politique :

Y'a des obstacles du fait de ne pas me reconnaître dans plusieurs de ces règles-là, dans comment on approche la politique, les débats parlementaires, les manières de faire parlementaires et je pense qu'il y a plusieurs femmes qui sentent que c'est en décalage par rapport à leur vision d'un travail constructif, productif, collégial, tout ça. J'ai de la misère à dire que c'est juste les femmes. Je pense qu'il y a des hommes qui sont mal à l'aise dans ça [...] Pourquoi ne pas remettre parfois certaines règles qu'on prend pour acquises ? (Véronique Hivon)

C'est surtout un monde d'hommes, ce ne sont pas des conditions favorables pour les femmes. [...] Il faut qu'elles aient le goût d'y aller. [...] Il faudrait que le discours politique ou les échanges politiques soient plus... Comment dirais-je ? C'est un monde d'hommes, faudrait que ce soit un monde d'hommes et de femmes (Nathalie Roy).

Même si elle pense aussi que les débats devraient se dérouler autrement, Marie Montpetit insiste pour sa part sur la revalorisation du rôle de député qui ne se limite pas aux débats. Le travail législatif et le travail dans la circonscription, par exemple, font partie du quotidien des élus, mais demeurent méconnus du public, déplore-t-elle. Une meilleure connaissance de la complexité du travail politique permettrait d'améliorer la perception générale de ce métier.

Certaines politiciennes interviewées ont également suggéré que les femmes qui débutent en politique aient droit à du mentorat pour apprivoiser le monde politique. En effet, comme le disaient Véronique Hivon et Nathalie Roy, la politique s'apprend avec les pairs. « Les six premiers mois, on n'a aucune notion de ce qu'est ce métier de politicien. On n'a aucune référence et on n'a aucune formation. La procédure parlementaire est unique. On se sent comme un chien dans un jeu de quilles », se rappelle Nathalie Roy.

Bref, pour que se produise un changement de culture parlementaire, il faut travailler sur plusieurs fronts et interpeller plusieurs acteurs. Préalablement à ce changement de culture, il est essentiel que la question de la présence des femmes en politique soit considérée comme un enjeu social.

5. Étude de cas : projet Mauriciennes d'influence

Plusieurs initiatives régionales, visant à améliorer la place qu'occupent les femmes dans les postes de pouvoir, ont vu le jour au cours des dernières décennies à travers le Québec, notamment grâce au programme du gouvernement du Québec *À égalité pour décider*⁸¹. Malgré l'énergie investie dans de telles réalisations, le nombre d'élues progresse lentement, sauf dans les grandes villes⁸². Les élections municipales de 2013 ont amené 190 femmes à des postes de mairesses et 2 204 femmes à des postes de conseillères. Les femmes représentent ainsi 32 % des conseillers municipaux et 17,3 % des maires. On note une légère amélioration par rapport aux taux de 2009, qui étaient respectivement de 29,3 % et de 16,1 %. De manière générale, les programmes de formation sont considérés par les femmes engagées en politique comme un outil utile.

Il apparaît donc intéressant de réfléchir de manière plus approfondie sur un cas particulier de projet régional, celui de Mauriciennes d'influence, qui est parmi les plus anciens et les mieux intégrés de la province, afin de dresser un bilan de cette initiative, des défis et des obstacles rencontrés⁸³. Les points de vue des responsables du projet, des partenaires et des candidates concernées ont été retenus comme les plus utiles pour cette analyse. Toutes les personnes dont les propos sont rapportés dans ce chapitre ont été rencontrées au cours de l'automne 2014 et de l'hiver 2015⁸⁴.

En Mauricie, les femmes demeurent sous-représentées en politique. Le nombre de députées provinciales représentant la région a même décliné de trois (2012) à une (2014) sur un total de cinq sièges. En politique municipale, on assiste toutefois à une légère amélioration. En 2007, on comptait 7,3 % de mairesses et 29,7 % de conseillères. Ces taux ont augmenté respectivement à 11,9 % et à 34,1 % en 2014. Il n'est pas possible d'attribuer ces augmentations à une cause spécifique.

Le réseau Mauriciennes d'influence a vu le jour peu avant l'an 2000. Il regroupe aujourd'hui différents partenaires de la région, dans l'objectif de valoriser et soutenir une meilleure participation des femmes dans leur communauté. Qu'elles briguent des postes dans le milieu scolaire, professionnel ou politique, les participantes de Mauriciennes d'influence ont en commun certains besoins auxquels s'efforcent de répondre les responsables du projet. Nous proposons ici un historique de son développement, puis un bilan des enjeux et des défis propres à ce genre de projet régional.

81 *À égalité pour décider* a été mis sur pied en 1999. Il s'agit d'un programme d'aide financière qui vise à soutenir des projets qui ont pour but d'accroître le nombre de femmes dans les postes décisionnels et dans les lieux de pouvoir locaux et régionaux. Un de ses objectifs est de réduire les obstacles qui empêchent les femmes de participer pleinement à l'exercice du pouvoir, entre autres, en faisant la promotion de modèles et de comportements égalitaires (SCF, page consultée le 25 mars 2015). La subvention maximale qu'un organisme peut toucher est de 45 000 \$ par année.

82 Depuis 2005, le taux de candidatures féminines aux postes de conseillères et de mairesses a augmenté de 28 % et le taux d'élues de 20 % (variation substantielle). Malgré cette progression, dans une majorité de conseils de ville les femmes restent minoritaires (663) ou sont absentes (78) (Houde, s. d.).

83 Bien que les expériences soient incontestablement variables d'une région à l'autre, certains enjeux liés à la régionalisation et aux structures politiques régionales sont semblables. La Mauricie est donc ici un observatoire de phénomènes qui ne lui sont pas entièrement propres.

84 Une liste des personnes rencontrées et de leurs fonctions est disponible à l'annexe VI.

5.1 Historique du projet

5.1.1 Genèse de Mauriciennes d'influence

Pour comprendre le contexte entourant la naissance de projets tels que Mauriciennes d'influence, il faut se rappeler qu'il y a eu un important mouvement de régionalisation des fonctions de l'État québécois au début des années 1980. Ainsi est née en 1982, la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (TCMFM⁸⁵). Conformément à la nouvelle orientation à la politique en matière de condition féminine *Un avenir à partager*⁸⁶, la Table devait favoriser une meilleure représentation des femmes au sein des instances régionales et locales (TCMFM, page consultée le 10 mars 2015). Cette initiative gouvernementale a été perçue comme un gain important pour le déploiement du mouvement des femmes dans la région qui demandait depuis longtemps une intervention structurante de la part du gouvernement pour soutenir la présence des femmes dans différentes instances. Selon France Lavigne, ancienne vice-présidente de la Table et associée au projet Mauriciennes d'influence depuis ses débuts :

C'est un bon coup d'avoir inscrit nommément cette priorité d'action en matière de condition féminine [la 5^e orientation à la politique en matière de condition féminine, *Un avenir à partager*. Cette nouvelle orientation visait notamment à soutenir une meilleure représentation des femmes au sein des instances régionales et locales, principaux lieux décisionnels liés au développement du Québec à l'époque]. Quand Québec envoie un message, c'est toujours plus utile. En tant que citoyennes, nous sommes toujours dans une posture de revendication, d'argumentation face à des hommes qui ont le pouvoir et ne veulent pas nécessairement le partager. Avec des femmes d'affaires, ils le veulent, mais avec des féministes ? Même si on ne veut pas nécessairement aller dans ces structures-là en tant que féministe, on veut soutenir des femmes pour qu'elles y aillent. La volonté des gens à ouvrir leurs structures, s'ils n'ont pas un mot d'ordre venant de Québec, c'est beaucoup plus difficile de l'implanter.

Dans ce contexte, chacun des bureaux régionaux du ministère des Régions s'était doté de répondantes en condition féminine qui se réunissaient afin de discuter de la régionalisation du plan d'action gouvernemental en condition féminine. Au même moment, le comité Femmes, développement régional et local de la Table s'est rapidement mis à l'œuvre pour obtenir un siège d'observatrice au Conseil régional de développement de la Mauricie (CRDM). Cette instance de gouvernance,

⁸⁵ Repris ensuite par « la Table » dans le reste du texte.

⁸⁶ La Table a été scindée en 1997 étant donné la division de l'ancienne région administrative Mauricie-Bois-Francs en deux nouveaux territoires : la Mauricie et le Centre-du-Québec.

présente dans chacune des régions et créée en 1970 par le gouvernement du Québec, réunissait une vingtaine de représentants des municipalités et membres de la société civile. Elles ont précédé les Conférences régionales des élus (CRÉ), interlocutrices privilégiées du gouvernement en matière de développement régional et dont l'abolition a été annoncée en 2014. Le comité Femmes, développement régional et local a également obtenu un siège dans chacun des six Centres locaux de développement (CLD) de la Mauricie, une autre instance vouée au développement local⁸⁷.

En somme, les représentantes en condition féminine étaient donc présentes à chacune des rencontres des CLD, des Conseils régionaux de développement (CRD) et des CRÉ afin de porter les dossiers relatifs aux besoins et aux intérêts des femmes⁸⁸.

C'est dans ce contexte que le projet Mauriciennes d'influence a débuté en 1999⁸⁹. France Lavigne témoigne de l'importance du choix du nom pour le projet :

On a tenu des sessions de *brainstorm*⁹⁰ pour trouver une signature accrocheuse et invitante pour des femmes qui n'étaient pas dans les réseaux féministes. Avec le nom retenu, on identifiait de façon très claire les Mauriciennes et le nom influence plutôt que des expressions moins chocs, comme l'accès des femmes aux postes décisionnels ou l'équité de représentation.

Elle explique également qu'un des objectifs à l'origine du projet était de favoriser le réseautage des femmes engagées en politique, qu'elles soient féministes ou non. Leur action s'est rapidement élargie à l'ensemble des postes décisionnels et à l'adoption de principes de parité par les instances régionales. Au départ, les activités se résumaient à un événement par année. La première initiative a été l'organisation d'un colloque qui a permis de réunir pour la première fois dans la région des femmes intéressées par le leadership.

La Table, ses groupes membres et ses partenaires ont donc joué un rôle actif dans la réorganisation régionale menée par le gouvernement du Québec à la fin des années 1990 et l'implantation de projets et de structures pour soutenir la place des femmes dans les lieux décisionnels.

5.1.2 Consolidation de Mauriciennes d'influence

Au cours des premières années de Mauriciennes d'influence, de multiples démarches de la Table ont permis d'obtenir suffisamment de fonds pour consolider les activités du projet. La recherche de

87 Plusieurs CLD ont été abolis en raison du contexte de restructuration régionale en cours.

88 La présence du CSF aux conférences administratives régionales (CAR), qui sont des instances de concertation réunissant les directeurs et directrices des ministères et organismes régionaux, a permis à la Table d'être alimentée à propos des enjeux entourant la place des femmes dans les structures gouvernementales.

89 En 1998, le comité Femmes, développement régional et local de la Table a demandé et obtenu du financement voué aux « régions ressources » grâce à la Politique de soutien au développement local et régional du Secrétariat au développement des régions.

90 « Remue-méninges ».

financement demeure toutefois un défi constant qui mobilise énormément d'énergie et de temps de la part des responsables des organismes communautaires. À partir de 2000, Mauriciennes d'influence a reçu le soutien financier du programme *À égalité pour décider* qui s'adresse uniquement, à cette époque, aux groupes communautaires, notamment aux groupes de femmes en région.

Ce programme n'offre toutefois pas un financement suffisant pour permettre au projet Mauriciennes d'influence de devenir indépendant de la Table⁹¹. En 2004, par exemple, le soutien du programme atteint 27 600 \$ des 61 000 \$ (45 %) du budget total de Mauriciennes d'influence. France Lavigne témoigne de l'utilité de ces fonds :

Le financement a été fort utile pour joindre les milieux ruraux et pour aller faire de l'éducation citoyenne. On pouvait élaborer des plans d'action locaux et régionaux, tout en allant dans les sous-régions pour expliquer la politique aux femmes et leur fournir des arguments quant aux avantages d'augmenter le nombre de femmes au pouvoir.

Le soutien financier du programme *À égalité pour décider* a aussi permis à la Table d'assurer le salaire d'une employée à temps partiel dédiée au projet Mauriciennes d'influence. Cela a rendu possible de nouvelles activités. En mars 2001, par exemple, une tournée régionale sur le thème « Femmes de pouvoir » s'est tenue en Mauricie, pour laquelle le *Guide de participation : Instances décisionnelles et politiques – Développement local et régional* a été produit par Mauriciennes d'influence. Une liste de candidates potentielles en politique municipale dans la région a été élaborée et une troisième activité annuelle a aussi été organisée la même année, soit un débat sur la décentralisation des pouvoirs. Le programme *À égalité pour décider* finançait aussi d'autres groupes de femmes de la région⁹² qui ont pu ainsi mettre sur pied des projets directement sur le terrain, là où se vivent les difficultés et les obstacles à la pleine participation politique des femmes.

Selon Manon Filion, du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), c'est grâce à un financement croissant que le projet Mauriciennes d'influence a pu, au fil du temps, avoir une influence sur le discours des élus et de la population de la région quant à la place des femmes en politique. Elle explique qu'au départ certaines personnes étaient peu convaincues de la pertinence de travailler sur le front de l'égalité politique des femmes. Pour Liette H.-Moreau, membre toujours active à la Table, « avant de gagner la bataille de l'égalité, il fallait gagner la bataille de l'apparence de l'égalité ».

91 Par comparaison, un projet tout d'abord porté par la Table et ayant pour objet l'employabilité des femmes a permis la naissance de l'organisme Femmes en parcours innovateur, qui a fermé ses portes en mars 2014 après près de 20 années d'activité. Un autre projet de la Table concernant l'entrepreneuriat au féminin s'est également incorporé pour devenir Femmessor Mauricie, toujours actif en 2015.

92 Comme le centre Femmes de Mékinac.

Le réseau Mauriciennes d'influence était alors surtout composé de femmes actives en politique municipale. Liette H.-Moreau explique : « On n'avait pas les ressources et les revenus pour travailler partout. Dans les conseils d'établissement, les femmes étaient déjà présentes. » Comme le MAMOT travaillait au palier municipal et que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) mettait elle aussi en avant des initiatives valorisant la place des femmes en politique, c'est donc en politique municipale qu'ont principalement été investies les énergies du projet Mauriciennes d'influence. Cela a été confirmé par la suite, en 2009, lors de la création d'un réseau dédié uniquement à la mise en contact des élues municipales, à leur formation et à leur accompagnement : *Mauriciennes d'influence, Élues municipales*. France Lavigne explique que :

L'année 2008 a été une belle année en politique municipale dans la région. En huit ans, on a eu le temps de se faire valoir, de rejoindre du monde, d'apporter des résultats. Ça a pris ce temps pour que ça se parle dans la région, entre les conseillères municipales. Et pour approcher des réseaux moins naturels comme les femmes de carrière.

Mauriciennes d'influence a donc d'abord cherché à favoriser les rencontres entre les élues, peu nombreuses au sein des conseils municipaux, ainsi que le partage des expériences et des difficultés plus particulières aux femmes. « La mairesse de Louiseville, Jocelyne Elliott-Leblanc, se montrait très disponible à offrir des conférences. La mairesse de Shawinigan, Lise Landry, était honorée d'être invitée au projet et a permis de joindre un public plus réticent », explique France Lavigne.

Fort de ces succès, en 2002 et en 2003, le CSF recommandait que le programme *À égalité pour décider* soit reconduit sur une base permanente et que le gouvernement accroisse son financement. Il a également proposé qu'une partie des ressources du programme soit accordée aux femmes issues de diverses communautés culturelles⁹³.

Les fusions municipales de 2002 ont toutefois freiné la croissance du nombre de femmes élues en Mauricie. Trois-Rivières et Shawinigan incorporant dorénavant plusieurs petites municipalités les entourant, le nombre de postes à la mairie a été réduit. Selon Manon Filion, « le fait de se présenter dans une grande ville quand tu n'as pas fait tes classes, cela a rendu ça plus difficile pour les femmes. Il y avait beaucoup de travail à faire en amont ». De nouveaux défis s'annonçaient pour le projet Mauriciennes d'influence.

93 Cette recommandation ne semble pas être suivie. Le *Guide d'information 2014-2015 – À égalité pour décider* qui détaille le projet ne fait pas mention de ressources destinées plus particulièrement aux femmes venant de communautés culturelles (SCF, 2014).

5.1.3 Reconfiguration des structures: entre fragilisation des acquis et nouvelles formes de concertation

En 2003, dans le contexte de la reconfiguration des structures de régionalisation, la Table s'est publiquement inquiétée des reculs pour les femmes qui pourraient résulter de la création des Conférences régionales des élus (CRÉ) en remplacement des Conseils régionaux de développement (CRD), car des sièges réservés à la condition féminine durement gagnés allaient disparaître. La Table déplorait que la restructuration régionale proposée par le gouvernement remette le développement régional uniquement entre les mains de personnes élues, parmi lesquelles les femmes demeurent peu nombreuses.

Un siège d'observateur sans droit de vote a été créé dans la CRÉ pour représenter la condition féminine. Néanmoins, selon France Lavigne, ancienne vice-présidente de la Table, « l'arrivée des CRÉ a réduit la représentation de la société civile et le nombre de femmes » dans les structures régionales. De même, dans les conseils d'administration de plusieurs CLD, l'abolition des sièges réservés aux milieux socioéconomiques non-inscrits dans la loi a signé la disparition des sièges en condition féminine.

Malgré ces modifications aux structures régionales, les activités de Mauriciennes d'influence se sont poursuivies durant cette période et les partenariats se sont diversifiés, notamment avec le Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD), reconnu au Québec et ailleurs dans le monde pour son expertise en formation de futures politiciennes. Les enjeux liés à l'articulation des responsabilités professionnelles et familiales se mettent également à prendre plus de place dans les programmations annuelles de Mauriciennes d'influence⁹⁴. Les activités s'ouvrent aussi aux jeunes d'âge scolaire, en collaboration avec le Forum jeunesse Mauricie. Lancé en octobre 2004, le guide *Animation éducative Mauriciennes d'influence* a permis d'accompagner des jeunes de 18 à 35 ans lors d'une tournée d'établissements d'éducation de l'enseignement secondaire et collégial. Pour Isabelle Bordeleau, directrice du Forum jeunesse Mauricie, la collaboration avec la Table s'est faite spontanément: « Le Forum avait ses leviers, la Table avait les siens. Il s'agissait de faire une mise en commun pour ne pas dédoubler, mais aussi pour aller plus loin. » Manon Filion du MAMOT indique, pour sa part, que le partenariat avec le Forum a permis de travailler davantage avec les femmes en amont, par exemple par le projet *Démokratia: vivre une simulation municipale*! Enfin, profitant d'un nouvel objectif du programme À égalité pour décider sur la socialisation non stéréotypée des femmes et des hommes, les responsables de Mauriciennes d'influence organisent en 2009 une tournée en milieu scolaire sur la participation citoyenne.

94 Il s'agit également d'un enjeu qui mobilisera, au fil des ans, de nombreux partenaires régionaux qui formeront un comité, lequel se dotera d'un plan d'action régional en matière de conciliation travail-famille.

En 2006, une nouvelle politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne l'égalité de fait* voit le jour. Manon Filion juge qu'à cette époque, l'engagement envers les femmes dans les structures gouvernementales se serait encore affaibli. Les militantes craignaient que la perspective féministe disparaisse avec l'utilisation de l'expression « égalité entre les sexes » qui fait moins d'espace aux inégalités structurelles et aux besoins particuliers des femmes. Le comité Femmes, développement régional et local de la Table a donc considéré la voie d'une entente spécifique⁹⁵ comme une priorité pour limiter ces risques. Le rôle des mairesses Lise Landry et France Beaulieu, actives au conseil d'administration de la CRÉ de la Mauricie, a été important pour faire avancer le projet d'entente spécifique en condition féminine dans la région.

Dès la signature de la première entente spécifique en condition féminine en 2007, et même dans l'entente-cadre⁹⁶ qui l'a précédée, la place des femmes dans les structures décisionnelles a été mise au cœur de priorités⁹⁷. Des partenaires du projet constatent qu'avec l'arrivée de cette entente spécifique, les choses se sont mises à avancer plus rapidement. L'obtention de fonds, et donc de ressources humaines, permettait entre autres à l'information de mieux circuler. Au-delà du bénévolat, indique Manon Filion, « ça prend une ressource dédiée pour réaliser les actions ».

Depuis 2008, les activités récurrentes de Mauriciennes d'influence ont pu être financées par l'entente spécifique, ce qui permet de dédier majoritairement les sommes du programme *À égalité pour décider* à la sensibilisation des lieux de pouvoir à l'importance d'une représentation paritaire. Après avoir œuvré avec les femmes sur le plan individuel, Mauriciennes d'influence a commencé à travailler plus activement dans les structures de pouvoir. Les ressources financières suffisantes permettaient la réalisation d'actions structurantes qui touchent les règles de fonctionnement des organisations elles-mêmes. Ainsi, lors d'une journée de consultation entre partenaires régionaux organisée par la CRÉ de la Mauricie, la Table a réussi à y faire inscrire la parité et l'égalité entre les femmes et les hommes comme principe directeur.

En 2014, le SCF a annoncé des coupes de 50 % au programme *À égalité pour décider* dont le budget est passé d'un million de dollars à 500 000 \$ par année. Les appels de projets déposés au programme ont pour leur part été ramenés sur une année seulement, plutôt que sur trois ans, comme c'était le cas auparavant. Ainsi, certains groupes régionaux en condition féminine, dont la Table, n'ont pu renouveler les contrats de travailleuses chargées des projets visant à soutenir la place des femmes dans différentes instances. La Table travaillait toujours à faire inscrire l'égalité

95 Ces ententes associent le gouvernement (et ses ministères et organismes), les CRÉ et des partenaires régionaux de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'intervention, de mesures ou de projets convenus en commun afin d'avoir une portée multisectorielle entraînant des effets structurants pour le développement de la région.

96 La TCMFM est cosignataire avec plusieurs partenaires d'une entente-cadre à l'intérieur de laquelle, « on retrouve spécifiquement trois objectifs en condition féminine portant sur le non-traditionnel, l'entrepreneuriat féminin et la place des femmes dans les structures décisionnelles. Cette [entente-cadre] a été signée pour une période de cinq années, soit 2000-2005, avec un premier plan d'action pour 2001-2003 » (TCMFM, page consultée le 17 août 2015).

97 À la suite de la prolongation d'un an de l'entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2007-2010, une seconde entente spécifique est signée pour la période 2011-2015. Le programme *À égalité pour décider* est quant à lui renouvelé pour 2011-2014.

entre les femmes et les hommes dans le prochain plan quinquennal de développement régional, lorsque les travaux ont été interrompus à l'annonce de l'abolition des CRÉ, en novembre 2014.

5.2 Bilan du projet Mauriciennes d'influence

Le projet Mauriciennes d'influence peut être considéré comme une réussite en raison de sa longévité, du nombre significatif de partenariats et d'activités mis en œuvre depuis sa création. Néanmoins, le bilan des 15 dernières années fait ressortir la fragilité du projet face aux réorganisations gouvernementales et aux modifications des critères de financement public de ce type d'initiative.

5.2.1 Les sièges réservés en condition féminine

Dans les premières années de Mauriciennes d'influence, l'obtention des sièges réservés dans les six CLD et au CRD, puis d'une table sectorielle en condition féminine au CRD s'est avérée utile. Manon Filion, conseillère au MAMOT, témoigne toutefois de la fragilité des gains et affirme que l'engagement des autorités gouvernementales dans le projet était tiède : « C'est très difficile à porter, c'est très demandant de faire de la vigie et de l'argumentaire comme ça. Ça prend de l'énergie immense, il faut vraiment être missionnaire. Quand il y a des avancées, on ne peut pas dire : "On repart de là". » Elle raconte que, lors d'une tournée organisée par le MAMOT et la Table pour sensibiliser les conseils municipaux à une représentation plus égalitaire au sein de leurs équipes, la réception était bonne, mais ne comportait aucun engagement concret de leur part. Danielle Bolduc, une ancienne élue qui a œuvré une vingtaine d'années en politique dans la région et qui a pris part aux activités de Mauriciennes d'influence, ajoute, à propos de la perception du projet en Mauricie, que « les acteurs masculins régionaux ne semblent pas très touchés par ça, les problématiques féminines les préoccupent moins ». Pour Manon Filion, « les changements apportés au sein du développement local et régional amèneront de nouvelles façons de faire et de développer de nouveaux partenariats ».

Dans ce contexte, aux yeux des responsables de Mauriciennes d'influence, l'existence de sièges réservés pour faire valoir les enjeux féministes prend toute son importance afin que l'engagement des organisations envers l'égalité entre les sexes ne dépende pas uniquement de quelques volontés individuelles. Toutefois, il faut souligner que l'abolition des sièges réservés dans les CRD et les CLD a été suivie par la mise sur pied des CRÉ⁹⁸ et l'adoption d'ententes régionales en égalité. Ces ententes ont été conclues avec les CRÉ et leurs partenaires. Une somme de 4,1 M\$ a été allouée par le SCF pour cette initiative et les subventions ont été réparties entre les 21 CRÉ des 17 régions administratives du Québec. En ajoutant les investissements des partenaires, c'est une somme de

98 Au sein de la CRÉ de la Mauricie, le siège réservé aux femmes en était un d'observatrice. Puis, ce siège a été fusionné et utilisé en alternance avec celui des personnes aînées sous l'intitulé *Collectivités d'influence*.

près de 12 M\$ qui a été consacrée à des projets visant l'égalité entre les femmes et les hommes (SCF, page consultée le 13 août 2015).

5.2.2 Les enjeux du financement par projet

Le financement des organismes communautaires et des projets régionaux en condition féminine est un enjeu récurrent qui mobilise beaucoup de temps et de ressources. À l'instar de plusieurs autres organismes, la Table, qui est porteuse du projet Mauriciennes d'influence, obtient de la part du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales d'Emploi et Sécurité sociale, un financement voué à sa mission qui est insuffisant, de son point de vue, pour réaliser des activités structurantes⁹⁹. Elle doit donc se tourner vers le financement par projet offert par différents organismes et programmes en condition féminine dans la région, comme le programme *À égalité pour décider* du SCF, les ententes spécifiques régionales en égalité et Condition féminine Canada, pour offrir des services aux citoyennes. Or, le financement par projet ne permet pas de soutenir les activités récurrentes. Les sommes sont plutôt destinées au démarrage de projets avec l'espoir qu'ils seront ensuite pris en charge par les organismes porteurs, ce qui ne survient pas, faute de financement de base suffisant.

Dans le cadre de la première Entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Mauricie 2007-2010, tous les projets déposés par la Table étaient nouveaux. Lors de la seconde Entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Mauricie 2011-2015, par contre, les responsables ont dû user de nouvelles stratégies pour poursuivre leurs activités. Certaines activités visant la promotion de la place des femmes en politique (des formations, du réseautage et une activité annuelle) ne pouvaient pas être déposées en tant que nouveaux projets. Les responsables expliquent :

Lors de chacune des demandes de financement, la Table propose donc une activité vedette qui grugera le gros de notre budget comme une campagne de publicité, un guide d'animation éducative, le site Web Mauriciennes, une brochure Mauriciennes, etc.

Annuellement, le budget obtenu pour un projet « original » a donc pu assurer une part importante du salaire d'une agente de projet, essentielle à la survie de Mauriciennes d'influence. Ce financement permettait à l'agente d'accomplir l'ensemble des activités de Mauriciennes d'influence.

99 Soit 57 855 \$ en 2014.

Ainsi, la réalisation du projet pilote *Vital*¹⁰⁰, qui a tout d'abord démarré grâce aux sommes du programme *À égalité pour décider*, a pu être poursuivie grâce au financement obtenu dans le cadre de la seconde entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région.

C'est donc la survie des projets destinés à assurer une meilleure représentation politique des femmes qui est menacée par les règles de financement par projet qui existent actuellement. Une grande partie de l'énergie des travailleuses est consacrée à des préoccupations administratives de court terme et à la redéfinition constante de projets qui pourraient mieux se développer s'ils avaient la chance de pouvoir se consolider, sans revoir annuellement l'ensemble des activités proposées. Le suivi et l'évaluation des projets et des activités sont également rendus difficiles par la courte durée de vie de chacun. Manon Filion croit que :

Comme il y a une multitude de projets semblables qui ont cours, et en tenant compte de la période de restriction budgétaire, il serait bon de développer un peu moins et d'être plus inclusif. Beaucoup d'activités et de formation sont offertes, il faudrait possiblement considérer l'option d'élargir pour attirer plus de monde. Faire davantage d'analyse différenciée selon les sexes dans nos choix budgétaires, dans les politiques municipales, permettrait de mettre en lumière des impacts éventuels sur les deux qui différencieraient entre les femmes et hommes. Il est encore nécessaire d'effectuer beaucoup de justification quant à la lutte à poursuivre, et énormément d'éducation de la nouvelle génération qui pense que tout est réglé. Revenir à de l'information sur les acquis qui sont fragiles, mais différemment. Revenir sur l'historique, revoir les arguments, le discours féministe. Il pourrait y avoir des comités aviseurs au sein des instances, à l'instar du Conseil des Montréalaises de la Ville de Montréal.

Ce système de financement contribue à ce que les projets se répètent d'une région à l'autre, car l'exigence d'originalité et les échéances serrées contraignent les promotrices à proposer de nouveaux guides, sites Web et colloques qui se dédoublent d'une région à l'autre. Par exemple, les agendas et les calendriers se sont multipliés. Les militantes en région nuancent toutefois ce constat et insistent sur l'importance de l'ancrage local des projets. Liette H.-Moreau, par exemple, affirme que les responsables des projets dans les différentes régions entretenaient des liens de collaboration : « Les projets étaient partagés, il y avait une coordination intertables de concertation. »

Le gala Mauriciennes d'influence, inspiré par le gala Femmes de mérite de la YWCA Québec, est quant à lui une réussite au fil des ans, selon les organisatrices. Même si le gala n'est pas une

100 En 2009, en collaboration le Centre d'éducation populaire de Pointe-du-Lac, la Table met sur pied le projet *Vital* dont l'objectif est de favoriser la participation citoyenne des femmes éloignées du pouvoir, démarche inspirée d'un modèle construit par la Table de concertation du mouvement des femmes de Lanaudière.

action très structurante pour soutenir la participation d'un plus grand nombre de femmes aux différentes instances, Manon Filion croit qu'il a joué un rôle important pour faire connaître Mauriciennes d'influence : « Le gala a décloisonné le projet. » Céline Déraspe, conseillère municipale de Saint-Maurice qui est aussi agente au Forum jeunesse Mauricie¹⁰¹, ajoute que ce volet reconnaissance apporte une grande fierté aux femmes honorées, mais également à leurs familles, leurs amis et les gens avec qui elles travaillent, qui sont présents avec elles lors de la soirée.

En somme, les projets proposés par l'ensemble du Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec dans le cadre du programme *À égalité pour décider* concernaient principalement la formation, l'accompagnement, le réseautage « et non pas, selon Liette H.-Moreau, des actions de sensibilisation des instances », ce qui aurait eu intérêt à être fait¹⁰². Puisque le financement des projets pour augmenter la présence des femmes dans les instances est à court terme, la plupart des projets demeurent peu approfondis. En effet, les formations individuelles offertes par Mauriciennes d'influence ont des limites et ne doivent pas faire oublier la nécessité de travailler plus globalement sur le changement des mentalités des hommes et des femmes.

Isabelle Bordeleau, la directrice générale du Forum jeunesse Mauricie, est d'avis qu'il importe de s'adresser davantage aux lieux de pouvoir :

Il faudra cibler davantage les lieux qui devraient recevoir plus de femmes. Travailler l'ouverture des organisations pour leur démontrer en quoi il est intéressant d'avoir un conseil paritaire. Même les conseils d'établissements, qui sont majoritairement féminins, ce serait intéressant qu'ils soient paritaires.

Des actions ont déjà été menées en ce sens par Mauriciennes d'influence, en collaboration avec le Forum jeunesse Mauricie : une tournée des mairies à l'occasion des élections municipales de 2009 et de 2013 et une autre auprès des Associations générales des étudiantes et des étudiants et des commissions scolaires aussi en 2013. Ce type d'activité permet justement de discuter directement avec les instances concernées, mais ne donne pas encore de résultats très visibles.

Le bilan évaluatif du programme *À égalité pour décider* publié par le SCF pour la période 2008-2011 souligne qu'au-delà de la formation politique des femmes, il est important de subventionner des projets visant à sensibiliser les diverses instances, les jeunes femmes, les jeunes hommes et la société en général. Dans le bilan du SCF, la plupart des femmes engagées dans le programme

¹⁰¹ Le Forum jeunesse Mauricie a cessé ses activités le 26 juin 2015 en raison de l'abolition du financement des Forums jeunesse.

¹⁰² Le Réseau a tout de même présenté certaines actions visant à soutenir les Tables régionales dans le développement d'un politique d'égalité et de parité, par exemple un guide d'implantation d'une politique d'égalité.

À égalité pour décider ou y ayant participé pensent qu'il faudrait financer moins d'organismes et leur attribuer des subventions plus importantes. « Le financement sur une plus longue période contribue à une meilleure planification des projets et en limite leur précarité et leur insécurité » (SCF, 2011, p. 32).

Le financement par projet laisse peu d'espace pour développer un regard critique sur ses propres pratiques ainsi que pour la remise en cause des objectifs proposés par les bailleurs de fonds. Les organismes se retrouvent coincés entre les impératifs d'objectifs plutôt larges, les lourdes exigences administratives de redditions de comptes et les défis de mener des projets qui soient pertinents, mais qui doivent être terminés très rapidement.

Sans les fonds du programme *À égalité pour décider* et sans le renouvellement de l'entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région, les responsables de Mauriciennes d'influence ne voient pas comment la Table pourra organiser des activités de réseautage et de formation.

5.2.3 Recrutement et travail de terrain : des actions concentrées au niveau municipal

Le recrutement de nouvelles participantes actives au réseau Mauriciennes d'influence a également été un défi constant, particulièrement en dehors des périodes d'élections. La mobilisation et l'engagement des partenaires régionaux nécessitent un travail de terrain colossal qui mobilise temps et ressources.

Selon les responsables du projet, la croissance du nombre de participantes est d'environ une par activité. Manon Fillion, conseillère au MAMOT, témoigne que les femmes qui participent au fil des ans sont bien souvent les mêmes : « Il s'agissait d'un noyau dur composé de cinq à huit femmes environ. » S'ajoute à ces participantes habituelles un nombre variable de femmes selon les évaluations de la Table, qui dénombre de 15 à 30 personnes durant les activités de formation, et jusqu'à 50 au lancement du calendrier annuel. Même son de cloche de la part de Céline Déraspe du Forum jeunesse quant aux difficultés de joindre de nouvelles participantes. Ces problèmes de recrutement sont largement répandus, si l'on se fie au bilan évaluatif du programme *À égalité pour décider*, publié en 2001. La moitié des organismes consultés dans les différentes régions ont rapporté avoir rencontré des difficultés à recruter des femmes afin qu'elles participent à leurs activités. Les organismes ajoutaient qu'ils faisaient peu de publicité ou autres stratégies de promotion pour recruter et intéresser de nouvelles femmes.

Selon les candidates rencontrées, le projet joignait surtout des femmes ayant déjà un intérêt envers la politique, mais venait tout de même répondre à un besoin bien réel de se réunir. « Dès que j'ai su qu'ils voulaient former un groupe, j'ai été intéressée », explique une conseillère à la municipalité de Maskinongé, Lyse Beaudoin. De plus, dès qu'une jeune femme de la région annonçait son intérêt à briguer un poste de pouvoir, elle était dirigée vers Mauriciennes d'influence, confirme Manon Fillion.

Un des projets les plus ambitieux du projet Mauriciennes d'influence a été la mise sur pied d'une banque de candidates potentielles. Des groupes de plusieurs autres régions du Québec ont approché la Table dans l'intention de s'en inspirer. Accessible sur le site de Mauriciennes d'influence, cette liste s'adresse à la fois aux femmes intéressées à siéger au sein des instances dans différents milieux (scolaire, professionnel, économique, politique, etc.) et aux organisations à la recherche de candidates.

Le bilan de cette initiative est toutefois mitigé, selon Liette H.-Moreau, membre de la Table. D'une part, l'outil nécessite énormément d'énergie pour la mise à jour des informations. D'autre part, la banque de candidatures est encore peu consultée par les organisations, qui ont été peu nombreuses à ce jour à y accéder. Pour l'instant, cette liste permet plutôt aux responsables du projet de faire parvenir les offres de postes à pourvoir aux 77 femmes inscrites à la banque de candidates de Mauriciennes d'influence.

Lyse Beaudoin, une conseillère municipale qui a pris part à de nombreuses activités de Mauriciennes d'influence, explique ce que représente pour elle ce réseau :

C'est un projet intéressant, c'est dommage que les femmes ne participent pas plus. C'est une bonne occasion de voir ce qui se passe dans les autres municipalités. En tant que candidate, on ne rencontre pas toutes les mêmes problèmes et ça nous donne la chance de nous entraider, d'échanger en atelier.

Le fait d'avoir réussi à réunir les élues de la région lors d'événements annuels est considéré par les femmes impliquées dans Mauriciennes d'influence comme une réussite attribuable au travail de recrutement sur le terrain.

Les intervenantes sont conscientes toutefois que certains lieux de pouvoir ont été négligés, faute de temps. « On n'est pas allées dans certains réseaux comme les Caisses populaires et les entreprises privées. Le Réseau des femmes de carrière a été approché, mais tardivement. Le temps a manqué pour s'approcher assez des syndicats et pour agir auprès des agriculteurs », indique à ce sujet France Lavigne. D'autres partenaires potentiels n'ont pu être approchés, dont les chambres de commerce, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Le nerf de la guerre demeure la présence sur le territoire et les actions menées directement auprès des femmes. « Il faudrait que Mauriciennes d'influence se déplace dans les milieux, aille dans les conseils d'administration, conseils d'établissement, aille rencontrer les femmes de pouvoir, conseillères, mairesses. Et il faut faire connaître la banque de candidates, qui n'est pas connue », suggère Céline Déraspe.

5.2.4 Accueil mitigé des arguments féministes

Selon la directrice de la Table, Joanne Blais, l'hostilité du milieu politique envers les femmes et l'analyse féministe ainsi que les modèles politiques municipaux très hiérarchiques, où le maire détient un pouvoir quasi absolu, constituent encore les principaux obstacles à une plus grande participation des femmes à la politique en région. Les responsables de Mauriciennes d'influence croient que les partenaires régionaux demeurent plutôt favorables au projet lui-même, à condition qu'aucun investissement particulier de leur part ne soit requis. Selon Liette H.-Moreau :

Personne ne s'opposerait à ce qu'il y ait des femmes en politique. Mais pour en faire la promotion, un peu. Les femmes élues, on ne peut pas dire qu'elles portaient notre discours plus qu'il faut, même si devant nous elles étaient toujours favorables.

Lors des élections municipales de 2013, la campagne radio-télé-journaux du projet Mauriciennes d'influence aurait, selon l'avis des responsables, soulevé moins de réactions qu'au cours des deux élections précédentes. Elles se demandent si le fait d'en avoir « trop » parlé aurait nui et provoqué un ressac. France Lavigne ajoute :

Même si la dernière campagne publicitaire a suscité moins de réactions du milieu (qui avait apprécié les autres), le résultat des dernières élections municipales était plus décevant que la précédente pour l'élection des femmes en Mauricie. Cependant, depuis 15 ans, le succès des activités de Mauriciennes d'influence en termes de participation des femmes en poste décisionnel et des élues, a toujours été croissant, même si au début, j'avais craint que certaines femmes auraient pu hésiter à se joindre à nos activités (participer à une formation, un colloque, un gala, une activité de réseautage, etc.) pour ne pas être associées à un mouvement de réputation contestataire pour certaines, et se réseauter davantage avec leurs collègues masculins.

En effet, en politique municipale, comme aux autres paliers politiques, les femmes souhaitent que leur travail soit reconnu pour ce qu'il est et hésitent souvent à insister sur les inégalités de sexe de crainte que cela ne soit interprété comme une demande de faveur particulière. C'est pourquoi, croit Manon Filion, l'éducation à l'égalité et la démystification du féminisme demeurent, selon elle, un enjeu important pour soutenir une plus grande participation des femmes au milieu politique à travers une bonne compréhension des obstacles qui se dressent devant elles.

Plusieurs personnes croient qu'il est dorénavant nécessaire d'aller chercher des appuis masculins influents. Liette H.-Moreau explique que cela n'est pas simple : « Les hommes ouvertement féministes dans la région, dans les élites, c'est plutôt rare. » Parler de zone de parité plutôt que de nombre de femmes serait stratégique, selon France Lavigne, anciennement vice-présidente de la Table, parce que cette notion symbolise une forme de souplesse et de flexibilité dans les objectifs.

5.2.5 La nécessité du soutien des élues pour l'articulation travail-famille

Le soutien économique et social des élues régionales, dont l'engagement politique n'est pas la principale occupation professionnelle, est également une réalité à prendre en compte pour améliorer la participation des femmes aux instances politiques. Joanne Blais rappelle que :

Quand tu veux faire de la politique, ça prend de l'argent et les femmes n'ont pas le même revenu annuel que les hommes. Sans compter les femmes qui sont plus souvent mères de famille monoparentale et qui conjuguent le double défi de la conciliation et des défis financiers.

Danielle Bolduc, une ancienne présidente de commission scolaire, insiste : « Pour qu'une femme ait une certaine liberté d'action, ça lui prend des moyens. » Elle propose que les partis politiques offrent aux jeunes mères une certaine somme afin de les soutenir dans leurs engagements : « Nous aurions certainement plus de femmes qui s'impliqueraient en politique scolaire et municipale », croit-elle.

Une compensation financière permettant aux élus de s'engager plus librement dans la fonction politique pourrait faciliter l'implication des femmes, indique Céline Déraspe : « Le développement régional a intérêt que les jeunes et les femmes soient dans les instances. Si je pouvais avoir un horaire de travail diminué, je pourrais m'impliquer plus. S'il ne te reste que le soir et la fin de semaine pour t'impliquer, ça ne te tente pas. »

France Lavigne croit toutefois que l'importance de mieux soutenir l'articulation travail-famille des élus « n'est pas entrée dans les mœurs des municipalités alors que les jeunes femmes et les jeunes hommes en auraient besoin ». Selon Joanne Blais, directrice de la Table, le changement des mentalités sera nécessaire pour faire de nouveaux gains du point de vue de la participation des femmes en politique :

On est vraiment rendus à ce que les hommes et les femmes arrivent à se percevoir de façon différente dans la société. Pas chaque femme, mais que dans notre bagage collectif, on change. Qu'on nous dénoue de nos stéréotypes de genre et que, gars ou fille, on puisse choisir ce qu'on veut et qu'on puisse être ce qu'on veut être.

Or, ce type de changement nécessite du temps et une vision à long terme des actions à entreprendre. Malgré les contraintes financières et les reculs perçus par les personnes rencontrées dans le cadre de cette enquête, celles-ci demeurent optimistes. Selon France Lavigne, ex-vice-présidente

de la Table, il faut se réjouir que Mauriciennes d'influence ait déjà 15 ans, jouisse d'une image positive et joigne des femmes qui sont fières d'avoir été des partenaires de ce projet et dont l'analyse féministe s'est affinée à travers le temps :

Les femmes qui n'avaient pas une analyse féministe sont plus ouvertes, elles se sont rendu compte que c'est vrai que pour une femme il y a plus d'obstacles, qu'elles ont besoin de faire reconnaître leurs compétences, comme en témoignent les succès des Galas Mauriciennes d'influence, et [qu'elles] vivent de l'insécurité. Si on veut que la citoyenneté soit participative, qu'elle inclue les femmes et que leurs besoins s'expriment, ce ne sera pas des fonds privés qui vont financer cela.

En somme, le projet Mauriciennes d'influence a sensibilisé la région à l'importance de la participation politique des femmes, mais il est impossible de mesurer s'il a réussi à changer les mentalités, ce qui est un long processus. On note en Mauricie comme ailleurs, une légère progression des femmes en politique municipale, mais aucune étude ne permet d'attribuer ce progrès à un facteur spécifique. On est encore bien loin de la parité. Dans son évaluation de 2011, le SCF note d'ailleurs : « Les changements sociaux auxquels aspire le programme demandent du temps et se réalisent à long terme. De ce fait, il peut être risqué de miser constamment sur l'innovation et le renouvellement des projets sans permettre la consolidation des actions entreprises » (SCF, 2011, p. 23). De plus, les acquis fragiles amenés par ce genre de projet s'avèrent jusqu'à maintenant insuffisants pour assurer la pleine participation des femmes aux instances, dans le mouvement de restructuration régionale actuel. Au-delà des difficultés propres à ces projets, l'importante restructuration régionale et l'abolition d'instances, comme les CRÉ et les Forums jeunesse, obligent les groupes de femmes à trouver de nouvelles façons d'influencer le pouvoir en région.

Conclusion et recommandations

Le Québec est une des sociétés les plus avancées au monde en matière d'égalité femmes-hommes. Pourtant, cela ne se reflète pas dans la représentation politique des femmes. Certaines d'entre elles ont certes individuellement brisé des plafonds de verre en politique. Pensons à l'élection en 2012 de la 1^{re} première ministre du Québec, Pauline Marois, et à la présence de cinq autres premières ministres à travers le pays en 2013, ou à l'atteinte de la zone paritaire parmi les élus municipaux à Montréal, Sherbrooke, Longueuil et Québec. Toutefois, le Québec a connu un recul du nombre de femmes élues à l'Assemblée nationale lors de l'élection de 2014, recul qui suit une quinzaine d'années de blocage autour du seuil de 30 %. Cette longue stagnation indique qu'un coup de barre est nécessaire pour s'approcher de la parité politique, un principe au cœur de l'idée d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce changement de stratégie découle également du fait qu'aucune des mesures incitatives proposées par le Conseil du statut de la femme et d'autres instances au cours des dernières années n'ont été mises en place pour augmenter progressivement et durablement la participation des femmes à la politique. Le laisser-faire n'apparaît pas propice à une véritable prise de conscience alors qu'il s'agit là d'un enjeu capital pour l'avancement des femmes.

Même si les obstacles systémiques à l'entrée et au maintien des femmes en politique sont moins visibles que par le passé, ils n'ont pas disparu pour autant. La culture des partis et des institutions politiques, l'inégal partage des responsabilités familiales entre femmes et hommes et la socialisation politique différenciée selon les sexes sont en cause. Ces obstacles sont souvent minimisés dans le contexte des avancées collectives des femmes dans les dernières décennies et de la croyance répandue que les inégalités de sexe sont chose du passé.

L'étude des mesures adoptées au Québec comme ailleurs pour hausser la présence politique des femmes ainsi que les propos des dix-huit femmes interrogées montrent qu'il est nécessaire d'agir sur plusieurs fronts pour atteindre la parité, ou du moins s'en rapprocher. Si l'on exclut la Scandinavie, les avancées les plus significatives ont été observées dans les pays ayant adopté un système de quotas légaux, donc obligatoires, assortis de sévères punitions.

À la lumière des résultats de la présente recherche et étant donné la stagnation de la représentation politique des femmes au Québec, le CSF est d'avis que des modifications visant les éléments structurels de la politique doivent être entreprises. Pour ce faire, des réformes sont nécessaires dans quatre domaines, soit le recrutement des candidates, l'articulation travail-famille chez les élus, la socialisation politique des femmes et le financement des projets structurants pour soutenir la participation politique des femmes.

La recension faite dans cette recherche des moyens utilisés ailleurs dans le monde depuis une quinzaine d'années pour faire plus de place aux femmes en politique nous indique qu'il est temps de privilégier au Québec une nouvelle approche, celle de la parité. L'obligation de présenter un certain nombre de candidates n'est pas fondamentalement différente des programmes québécois

d'accès à l'égalité, qui ont permis notamment d'atteindre globalement la parité dans les conseils d'administration des sociétés d'État. Étant donné le symbole et la valeur d'exemple que représente l'Assemblée nationale, il est temps que l'atteinte d'une zone paritaire femmes-hommes fasse partie des règles du jeu pour tous les partis politiques, d'autant plus qu'ils sont largement subventionnés par les deniers publics, ce qui leur confère des responsabilités additionnelles en matière d'égalité femmes-hommes.

En conséquence, le CSF recommande :

1. **Que la Loi électorale du Québec soit modifiée pour y inscrire le concept de « zone paritaire » comme fondement démocratique et électoral. Les partis politiques auraient l'obligation de recruter un minimum de 40 % et un maximum de 60 % de candidates et de candidats. Il est essentiel que des pénalités financières importantes soient prévues pour les partis ne respectant pas cette obligation. Si cette obligation n'était pas remplie, les partis délinquants verraient leur allocation annuelle versée par le DGE amputée de façon significative¹⁰³ jusqu'au prochain scrutin.**

Afin de favoriser l'application de ces changements, une période transitoire devrait être prévue. À l'occasion des élections suivant l'adoption de cette mesure, une cible réaliste de 35 % concernant le recrutement de candidatures féminines pourrait être établie pour chaque parti politique. Puis, aux élections subséquentes, un seuil de 40 % pourrait être fixé. Ces cibles sont nécessaires afin de donner un avantage aux femmes dont l'entrée en politique est freinée par des facteurs liés à leur sexe. Étant donné que les différences de genre sont socialement construites et sont la source d'inégalités, on peut affirmer qu'il faut en tenir compte, tant et aussi longtemps que ces inégalités subsisteront. Dans cette perspective, le quota est considéré comme une mesure transitoire devant être réévaluée lorsque la parité sera effectivement atteinte et consolidée. En effet, même chez les féministes, l'adoption permanente de ce genre de mesures n'est pas considérée comme la voie à suivre puisque celles-ci restreignent les femmes à la catégorie de sexe, alors qu'elles ont toujours lutté contre l'idée d'être ainsi cataloguées.

Au Québec, seul Québec solidaire s'est imposé de recruter 50 % de candidates. Cependant, il n'y a pas eu d'effet de contagion dans les autres partis et rien ne permet de présager qu'un parti ayant le potentiel de former un gouvernement se dotera prochainement d'objectifs internes à cet effet. Or, la présente recherche a montré que les mesures volontaires fonctionnent seulement si le parti qui les adopte a un poids suffisant pour influencer les autres formations. À défaut de volonté politique clairement exprimée, des mesures de redressement obligatoires assorties de sanctions,

¹⁰³ Si les anciennes pénalités françaises étaient appliquées au Québec (voir section 4.1.2), le PQ, avec un écart de 26 % entre ses candidatures féminines et masculines, aurait été privé de 19,5 % de son allocation annuelle de près de 3 M \$, soit d'un peu plus d'un demi-million de dollars. Le PLQ n'aurait pas reçu le tiers de son allocation annuelle de près de 2 770 000 \$ en raison d'un écart de 44 % entre ses candidates et ses candidats (soit environ 915 000 \$).

comme des pénalités financières significatives, sont nécessaires aux yeux du Conseil. Rappelons que des sanctions peu sévères ont peu ou pas d'effet sur la progression des femmes en politique. Pensons au cas des grands partis nationaux en France.

Cette recommandation concernant l'instauration d'une zone de parité obligatoire pour les candidatures permettrait d'amener les partis politiques à réfléchir à leurs pratiques au cours du processus de recrutement et de sélection, les deux étapes du processus électoral où les femmes sont le plus désavantagées. Dans le même ordre d'idées, le Conseil recommande :

- 2. Que chaque parti politique provincial soit tenu de publier un bilan de ses pratiques de recrutement et de sélection après chaque élection générale. Chaque parti devrait également publier un plan d'action visant à améliorer son taux de candidatures féminines.**

La publication d'un bilan des pratiques de recrutement et de sélection et d'un plan d'action visant à améliorer leur taux de candidatures féminines aurait des vertus pédagogiques pour les partis. De plus, ces constats feraient en sorte de développer leur sentiment de responsabilité vis-à-vis de cet enjeu, car ils ont un rôle clé à jouer. Une telle évaluation permettrait aussi d'établir les meilleures pratiques de sélection et de recrutement, comme des mesures de conciliation travail-famille, des périodes de recrutement plus longues ou du mentorat auprès des femmes nouvellement élues, etc.

En ce qui concerne les mesures d'articulation travail-famille pour les élus, toujours inexistantes en dehors des ententes à la pièce, le CSF recommande :

- 3. Que l'Assemblée nationale se dote d'une politique d'articulation travail-famille, qui pourrait inclure notamment une salle familiale accessible pour les familles des députés, un calendrier parlementaire qui tiendrait compte des besoins des élus parents, le vote par procuration, des services de garde et d'autres mesures similaires. Ces mesures devraient s'appliquer aux activités parlementaires et législatives réalisées à l'Assemblée nationale, et les partis politiques devraient s'en inspirer.**
- 4. Qu'en matière de congé de maternité, de paternité et de congé parental, le gouvernement respecte minimalement les normes de l'Organisation internationale du travail, soit au moins quatorze semaines de congé à la suite d'un accouchement pour les élues. Des congés devraient également être disponibles en politique municipale.**
- 5. Que les municipalités suivent l'exemple de la Ville de Montréal et mettent sur pied des comités chargés d'étudier les besoins des élus et de s'inspirer des meilleures pratiques en matière de conciliation entre la vie politique et la vie familiale.**

Une des raisons expliquant l'absence de telles mesures est que très peu de politiciennes ont accouché en cours de mandat. Actuellement, il n'y a que des ententes à la pièce sur la question de la présence en Commission, en Chambre ou aux activités des partis. Des mesures de conciliation

travail-famille permettraient non seulement aux personnes élues de mieux vivre leur réalité de parents, mais donneraient un signal aux mères ou à celles qui songent à avoir des enfants d'envisager plus facilement la possibilité d'une carrière politique. Ces mesures devraient également s'appliquer aux personnes qui exercent le rôle de proche aidant. Rappelons que ce sont les femmes qui assument le plus souvent les lourdes responsabilités d'aide aux proches.

Par ailleurs, la socialisation différente des femmes et des hommes fait entrave à la pleine participation des premières à la politique. Étant donné la période charnière de développement que constitue l'adolescence, il apparaît d'autant plus important de soutenir la socialisation politique des filles dans l'espace scolaire¹⁰⁴. Le SCF, dans son bilan du programme *À égalité pour décider*, a également noté qu'il « est aussi important que des projets portent sur nos futurs leaders, les jeunes femmes et hommes. Plus le travail est entrepris tôt, plus les résultats risquent de se faire ressentir à moyen et long terme, en vue de favoriser une socialisation non stéréotypée » (SCF, 2011, p. 32). Afin de renforcer la socialisation politique des jeunes filles, le CSF recommande :

6. Que le gouvernement maintienne le programme *À égalité pour décider*, en revoyant la distribution de son financement pour privilégier des projets structurants favorisant la participation citoyenne et politique des femmes; qu'il réserve une partie de son financement pour des projets visant spécifiquement les jeunes filles; et que l'attribution de son financement tienne compte des défis régionaux propres aux femmes, notamment les distances à parcourir et le manque de financement des candidates en milieu éloigné.

Finalement, plusieurs changements apportés par le gouvernement dans le cadre de ses efforts de redressement budgétaire affectent directement les organismes régionaux dans lesquels les femmes étaient engagées. L'abolition des Conférences régionales des élus (CRÉ) et des Forums jeunesse régionaux sont du nombre. Le Conseil recommande donc :

7. Que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'engage à porter une attention particulière aux mesures favorisant la participation politique des femmes, et plus particulièrement des jeunes filles, dans la restructuration régionale en cours, en assurant une mixité égalitaire dans les instances et en tenant compte des besoins spécifiques des femmes.

¹⁰⁴ Le CSF réalise actuellement une recherche approfondie sur les contenus et les pratiques en milieu scolaire, un lieu privilégié d'intervention pour tenter de modifier les mentalités. D'autres recommandations à cet égard pourront découler des résultats de cette étude sur les différences de genre et leur construction dans le cursus scolaire, la présente recherche n'ayant pas suffisamment fouillé ce sujet.

Annexe I – Nombre d'élues à la suite d'élections générales au Québec et rang mondial depuis 1998

Élection générale	Nombre d'élues	Pourcentage (%)	Rang mondial
1998	29	23,2	15 ^e
2003	38	30,4	12 ^e
2007	32	25,6	28 ^e
2008	37	29,6	25 ^e
2012	41	32,8	24 ^e
2014	34	27,2	44 ^e

Source : Union interparlementaire, archives.

Annexe II – Liste des femmes premières ministres de province et du pays

Colombie-Britannique : Rita Johnson (1991) (Crédit social)

Christy Clark¹⁰⁵ (2011-) (Parti libéral)

Territoires-du-Nord-Ouest : Nellie Cournoyea (1991-1995) (Non partisane)

Île-du-Prince-Édouard : Catherine Callbeck (1993-1996) (Parti libéral)

Yukon : Pat Duncan (2000-2002) (Parti libéral)

Nunavut : Eva Aariak (2008-2013) (Non partisane)

Terre-Neuve-et-Labrador : Kathy Dunderdale (2010-2014) (Parti progressiste-conservateur)

Alberta : Alison Redford (2011-2014) (Parti conservateur)

Rachel Notley (2015-) (Nouveau Parti démocratique)

Québec : Pauline Marois (2012-2014) (Parti québécois)

Ontario : Kathleen Wynne (2013-) (Parti libéral)

Nouvelle-Écosse : –

Nouveau-Brunswick : –

Saskatchewan : –

Manitoba : –

Canada : Kim Campbell (1993) (Parti progressiste-conservateur)

¹⁰⁵ Christy Clark avait perdu son siège de Vancouver Point Grey lorsque son parti a remporté la victoire aux élections provinciales de 2013. Elle s'est toutefois fait élire un peu plus tard lors d'une élection partielle.

Annexe III – Données sociodémographiques sur les femmes rencontrées

Participant	Occupation avant la première candidature	Plus haut diplôme obtenu et domaine d'études	Année de naissance	Année de la première mise en candidature	Rôle politique	Parti politique	Enfants
Louise Harel	Adjointe du directeur général au CSSS de Montréal Métropolitain	License en droit	1946	1981	Députée de Hochelaga-Maisonneuve, ministre provinciale, conseillère municipale et chef de l'opposition officielle à Montréal	PQ, Vision Montréal	1
Micheline Anctil	Directrice générale du CSSS de la Haute-Côte-Nord	DESS en administration sociale	1953	2009	Mairesse de Forestville, préfète de la MRC de la Haute-Côte-Nord, présidente de la CRÉ de la Côte-Nord	—	2
Ann Bourget	Directrice générale de l'organisme Vivre en Ville	Maîtrise en aménagement du territoire et développement régional	1969	2001	Conseillère municipale à Québec, leader de l'opposition officielle et candidate à la mairie de Québec	RMQ	—
Annick Papillon	Intervieweuse et réceptionniste à l'ISQ	Baccalauréat en communication, droit et histoire	1980	2011	Députée fédérale de Québec	NPD	—
Véronique Hivon	Juriste	Maîtrise en administration publique (analyse des politiques sociales)	1970	2007 (élue en 2008)	Députée provinciale de Joliette, ministre déléguée	PQ	1
Marjolaine Étienne	Conseillère en éducation et développement économique et main-d'œuvre	Certificat en intervention communautaire	1963	2003	Conseillère au Conseil de bande de Mashteuiatsh, candidate au poste de chef de bande	—	2
Caroline Saint-Hilaire	Travailleuse autonome. Avait une boîte de gestion de droits d'auteur	Baccalauréat en administration	1969	1997	Députée fédérale de Longueuil-Pierre Boucher, mairesse de Longueuil	BQ, Action Longueuil	2
Chantale Lavoie	Agente de développement rural	Baccalauréat en sociologie	1970	2009	Préfète élue de la MRC de La Matapédia	—	1
Marie Plourde	Animatrice radio	DEC	1966	2013	Conseillère d'arrondissement du district Mile End à Montréal	Projet Montréal	1
Monique Jérôme-Forget	Directrice d'un institut de recherche	Doctorat en psychologie	1940	2004	Députée de Marguerite-Bourgeoys, ministre provinciale	PLQ	2

Participant	Occupation avant la première candidature	Plus haut diplôme obtenu et domaine d'études	Année de naissance	Année de la première mise en candidature	Rôle politique	Parti politique	Enfants
Yolande James	Avocate	Baccalauréat en droit civil et baccalauréat en common law	1977	2004	Députée de Nelligan, ministre provinciale	PLQ	1
Joan Simard	Directrice générale du Centre de ressources pour les familles des militaires de la Base militaire de Bagotville	Maîtrise en administration publique	1960	2001	Conseillère municipale de Ville de Saguenay, candidate provinciale de Chicoutimi	PLQ	3
France Rémillard	Agente culturelle, conservatrice-restauratrice de biens culturels	Maîtrise en conservation et restauration d'œuvres d'art	1950	2013	Candidate au poste de conseillère municipale à Lévis	Renouveau Lévis	–
Françoise David	Présidente salariée de Québec solidaire	Baccalauréat en travail social	1948	2007 (élue en 2012)	Députée provinciale de Gouin, co-porte-parole de QS	QS	1
Nathalie Roy	Avocate et productrice et affectatrice télé	Barreau	1964	2012	Députée provinciale de Montarville	CAQ	–
Anne Minh-Thu Quach	Enseignante de français au secondaire	Baccalauréat en enseignement au secondaire	1982	2008 (élue en 2011)	Députée fédérale de Beauharnois-Sallaberry	NPD	1
Marie Montpetit	Consultante au MSSS	Maîtrise en sciences de l'environnement	1979	2014	Députée provinciale de Crémazie	PLQ	1
Marie-Eve Brunet	Directrice-fondatrice d'un centre communautaire intergénérationnel et gestionnaire du programme de sécurité urbaine	DEC (Certificat en gestion de la sécurité intérieure en cours)	1984	2012	Conseillère d'arrondissement, district Champlain-L'Île-des-Sœurs de Montréal	Équipe de Denis Coderre	2

Annexe IV – Méthodologie

Le présent avis est fondé sur deux types de méthodologie : l'analyse de contenu et l'étude de cas. Lors de la recension des écrits, il est apparu que les questions concernant l'articulation travail-famille et la socialisation politique des femmes étaient moins approfondies dans les travaux sur la représentation politique des femmes. Une étude publiée sur le sujet par le Directeur général des élections (2014) indiquait d'ailleurs que certains facteurs influençant la représentation politique des femmes, dont la socialisation politique et les responsabilités familiales, pourraient être étudiés davantage (p. 92). Il a donc été décidé d'explorer ces deux éléments dans le cadre d'entrevues semi-directifs (voir annexe VII). Entre novembre 2014 et juillet 2015, 18 femmes, dont 17 élues ou ex-élues venant de tous les paliers gouvernementaux (municipal, provincial, fédéral) et une ancienne candidate, ont été interrogées. Deux entrevues ont été faites par téléphone. Les autres entrevues ont été réalisées en face à face. Les entrevues ont été menées par les chercheuses avec la collaboration de Christine Chabot.

La diversité des profils est le principal critère qui a guidé l'élaboration de l'échantillon de femmes interviewées. Il nous est apparu important de rencontrer uniquement des femmes afin de mieux comprendre leur représentation du monde politique et leur vécu dans un milieu dominé numériquement, historiquement et culturellement par les hommes. Les propos des femmes rencontrées et l'analyse qui en a été faite dans le présent avis sont deux choses à distinguer. En effet, la majorité des femmes rencontrées n'ont pas dit ressentir des inégalités et n'établissent pas nécessairement de rapport entre leurs expériences et les différences de genre qui traversent la sphère politique et, plus globalement, la sphère sociale. Aussi, certains des obstacles qu'elles ont nommés concernent d'autres catégories que les femmes : les jeunes, les minorités culturelles et parfois même les hommes. L'analyse présentée ici étudie leur discours dans une perspective de genre. C'est donc le résultat de l'analyse des propos qui fait ressortir ce que nous considérons comme des inégalités de sexe.

Les femmes participantes ont en majorité été recrutées par l'entremise de leur organisme d'attache. Certaines autres l'ont été à partir du réseau des chercheuses. Une invitation personnalisée leur a été envoyée par courriel.

En ce qui concerne l'étude de cas, dix entrevues semi-directives ont été menées (deux élues de la région qui ont pris part aux activités de Mauriciennes d'influence, deux responsables du projet à la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie et six partenaires). Deux questionnaires ont été utilisés : un, adressé aux responsables et partenaires du projet et un autre, adressé aux participantes. Des archives fournies par l'organisme porteur de Mauriciennes d'influence ont également été analysées.

Toutes les personnes ont été jointes par courriel. Les entrevues ont été réalisées en face à face, à l'exception d'une qui a été faite par courriel.

Les entrevues ont toutes été enregistrées sous forme audio avec le consentement des participantes et du participant. Elles ont ensuite été consignées dans une grille de codification divisée selon les éléments abordés en entrevue et ceux qui s'imposaient lors de l'écoute. Les éléments pertinents de l'entrevue y étaient résumés et les citations significatives étaient reprises intégralement. Les données étaient ensuite comparées entre elles afin de faire ressortir les points de convergence et de divergence.

Dans tous les cas, les femmes rencontrées lors des entrevues individuelles ont été prévenues que la confidentialité des données n'était pas possible. En effet, certaines des femmes rencontrées avaient un profil et une trajectoire bien connus du public. Toute tentative de préserver la confidentialité aurait démesurément nui aux analyses.

Annexe V – Informations concernant les pays cités en exemple dans le présent document (classés par ordre décroissant)

Pays	Proportion de femmes élues au Parlement national (chambre basse ou chambre unique)	Rang mondial au 30 avril 2015	Mode de scrutin	Type de quota
Suède	43,6 %	6	Scrutin de liste	Volontaire
Finlande	42,5 %	8	Scrutin de liste	Aucun
Islande	41,3 %	11	Scrutin de liste	Volontaire
Espagne	41,1 %	12	Scrutin de liste	Légal
Norvège	39,6 %	13	Scrutin de liste	Volontaire
Belgique	39,3 %	14	Scrutin de liste	Légal
Danemark	38 %	17	Scrutin de liste	Aucun
Slovénie	36,7 %	20	Scrutin de liste	Légal
Argentine	36,6 %	20	Scrutin de liste	Légal
Allemagne	36,5 %	21	Mixte	Volontaire
Portugal	31,3 %	30	Scrutin de liste	Légal
Australie	26,7 %	43	Vote alternatif	Volontaire
Costa Rica	33,3 %	26	Scrutin de liste	Légal
France	26,2 %	45	Majoritaire à deux tours	Légal
Royaume-Uni	22,8 %	57	Majoritaire à un tour	Volontaire
Cap-Vert	21 %	–	Scrutin de liste	Légal
Slovaquie	18,7 %	75	Scrutin de liste	Volontaire
Chili	15,8 %	87	Scrutin de liste	Volontaire
Roumanie	13,7 %	95	Mixte	Volontaire
Brésil	9 %	118	Scrutin de liste	Légal
Haïti	4 %	131	Majoritaire à deux tours	–

Sources : (Quota Project, 2003-; UIP, page consultée le 30 avril 2015; Freidenvall et Dahlerup, 2013; Dahlerup *et al.*, 2008).

Annexe VI – Nom des personnes rencontrées dans le cadre de l'étude de cas

Nom	Titre
TCMFM	
Josiane Gagnon	Agente de projet Mauriciennes d'influence
Joanne Blais	Directrice de la TCMFM
France Lavigne	Ancienne vice-présidente de la TCMFM, coordonnatrice des communications et de la vie associative au Centre des femmes de Shawinigan
Manon Filion	Conseillère en développement régional au MAMOT, partenaire de la TCMFM et membre du CFDLR alors qu'il était actif
Pierre Robert	Ancien directeur régional du MAMOT, allié du projet Mauriciennes d'influence et de la TCMFM au fil des ans
Lyse Beaudoin	Conseillère municipale de Maskinongé
Danielle Bolduc	Ancienne présidente de la Commission scolaire de l'Énergie; 23 ans d'engagement en politique
Liette H.-Moreau	Ancienne présidente de la TCMFM, membre individuelle active de la TCMFM
Forum jeunesse Mauricie	
Isabelle Bordeleau	Directrice générale au Forum jeunesse Mauricie
Céline Déraspe	Agente au Forum jeunesse Mauricie Conseillère municipale de Saint-Maurice

Annexe VII – Schéma d’entrevue

Caractéristiques sociodémographiques

- Plus haut diplôme obtenu (domaine, cycle)
- Occupation avant candidature
- Année de naissance
- Année première candidature
- Enfants (si oui, combien ?)

Avant l’entrée en politique

Socialisation politique

- À quelle période de votre vie avez-vous commencé à vous intéresser à la politique (enfance, adolescence, évènement particulier) ?
 - Comment (rôle de votre entourage [mère, père, famille élargie, amis, écoles]) ?
 - Y a-t-il des modèles féminins ou masculins qui vous ont inspirée (venant de votre entourage ou ailleurs [médias, école]) ?
 - Pourquoi (en quoi cette période ou cet évènement a été un déclencheur pour l’éveil de votre intérêt à la politique ? Ex. : conscientisation sur enjeu, sentiment de vouloir contribuer à la société, volonté de développer un engagement citoyen) ?
- Avant votre entrée en politique, étiez-vous dans un regroupement particulier (association, groupe, etc.) ?
 - Quel rôle occupiez-vous (description des tâches, mandats) ?
 - Quelles sont les raisons qui vous ont amenée à faire partie de ce regroupement ?
 - Votre porte d’entrée pour ce regroupement (amis, élections, etc.) ?
 - À quelle période de votre vie (famille, couple, école, travail, autre) ?
 - Quelle était alors l’influence de votre engagement sur votre vie personnelle ? Vice versa ?

Trajectoire en politique (au sein du ou des partis ou des différents paliers gouvernementaux)

- Quelles ont été vos fonctions au sein du parti à votre entrée ?
 - Par la suite ? Pourquoi changer ? Motivations à changer de fonctions (personnelles, encouragement des membres du parti, changement dans la situation personnelle) ?
- Qu’est-ce qui vous a incitée à déposer votre candidature comme élue :
 - ❖ motivations « idéologiques » : participer davantage au parti, s’impliquer davantage, plus de responsabilités, etc.;
 - ❖ motivations personnelles : encouragement du parti, de votre entourage, sentiment de disponibilité en raison d’une baisse de responsabilité au niveau familial;
 - ❖ soutien du réseau : personnel, professionnel ou militant (le parti) ?

- Les incitations sont-elles les mêmes pour les hommes que pour les femmes ?
- Comment votre situation personnelle d'alors a-t-elle influencé votre choix d'accepter de représenter votre parti :
 - ❖ facteurs facilitants : encouragement du conjoint, mobilisation du réseau
 - ❖ difficultés anticipées à concilier vie politique et vie familiale;
 - ❖ manque de ressources dans votre réseau;
 - ❖ manque de ressources disponibles pour les familles (services publics);
 - ❖ mobilisation du réseau;
 - ❖ autres ?
- Comment s'est organisée l'articulation de votre vie personnelle et de votre vie professionnelle pendant votre campagne ?
 - ❖ Quels changements votre candidature a-t-elle amenés dans l'équilibre de votre vie politique et personnelle ?
- Est-ce que le processus de sélection et de recrutement s'effectue de la même façon pour les hommes et les femmes au sein de votre parti ?
 - Différence ? Même processus ?
 - Est-ce que les réseaux sociaux qui se développent dans votre parti influencent la sélection et le recrutement des deux sexes de la même façon ?

Si élue

- Depuis que vous êtes élue, avez-vous perçu ou ressenti des changements par rapport à l'organisation précédente de votre vie personnelle et professionnelle :
 - ❖ évaluation (plus facile, moins facile);
 - ❖ implication plus forte du conjoint;
 - ❖ besoin de mobiliser davantage de ressources pour la sphère domestique (quelles ressources : entourage, garderie, aide rémunérée pour la maison, etc.) ?
- Comment gérez-vous vos responsabilités personnelles et professionnelles simultanément :
 - ❖ au quotidien : délégation de tâches domestiques ? À qui ?
 - ❖ Facteurs facilitants : entourage, ressources disponibles, autres ?
 - ❖ Difficultés rencontrées : manque de ressources, manque de soutien du réseau ?
- Comment vos collègues masculins envisagent-ils la gestion de leur vie politique et de leur vie personnelle ? Comment gèrent-ils ces deux sphères ?
- Différence avec les femmes sur cette question ? Comment l'expliquez-vous ?

Si pas élue

- Comment expliquez-vous le fait que vous n'ayez pas été élue (manque de soutien de votre entourage, manque de soutien du parti, électorat, préjugés envers les femmes) ?
 - Le fait que vous soyez une femme a-t-il pu contribuer, selon vous, au fait de ne pas être élue ? Expliquez (préjugés de l'électorat et/ou du parti envers les femmes, persistance des stéréotypes, *boys club*, etc.).
 - Votre défaite a-t-elle entraîné votre départ de la vie politique ?
- Envisagez-vous de vous représenter en tant qu'élue ?
 - Si oui, quand et pourquoi ?
 - Sinon, pourquoi ?
 - À partir de votre expérience, y a-t-il quelque chose que vous feriez différemment lors de votre campagne électorale et/ou d'investiture ?
 - Projets à court terme (professionnel, familial) ?
 - Projets à long terme (professionnel, familial) ?

Pour toutes

- Quel est ou quels sont les principaux obstacles rencontrés pendant votre parcours politique :
 - ❖ articulation travail-famille;
 - ❖ manque de ressources matérielles (financières) et non matérielles (appui et/ou contact dans parti, éducation, profession);
 - ❖ rythme et renouvellement du personnel politique;
 - ❖ médias;
 - ❖ environnement hostile, establishment;
 - ❖ manque de soutien exécutif du parti;
 - ❖ obligation d'affronter de forts adversaires;
 - ❖ attitudes déloyales des collègues;
 - ❖ attitudes sexistes;
 - ❖ modèle « masculinité hégémonique » (*homo politicus*);
 - ❖ les femmes doivent en faire plus pour avoir le même crédit que les hommes;
 - ❖ rapports inégalitaires;
 - ❖ discrimination;
 - ❖ obstacles d'ordre personnel (santé, âge, intérêt);
 - ❖ fonctionnement du parti (orientations, règles de fonctionnement, communication);
 - ❖ vie à l'intérieur du parti (femmes ou jeunes pas pris au sérieux, limites liberté d'expression), situation du parti (dans l'électorat ou dans la population : manque d'intérêt pour le parti, perception générale du parti);
 - ❖ système électoral ?

- ⊠ À quel moment de votre parcours politique est survenu cet obstacle (recrutement, sélection, campagne électorale, mandat) ?
- ⊠ Comment avez-vous composé avec cet obstacle (réactions, stratégies développées pour le surmonter, ou au contraire, quitter la vie politique) ?
- ⊠ Les principaux obstacles que vous avez rencontrés dans votre vie politique, sont-ils semblables à ceux rencontrés chez les autres femmes en politique ?
 - ❖ Sinon, quels sont les principaux obstacles rencontrés par les autres femmes (socialisation différenciée, mode de scrutin, pratiques des partis qui ne favorisent pas les femmes, environnement hostile) ?
- ⊠ Quels sont les principaux obstacles rencontrés par les hommes (recherche d'équilibre famille-emploi, milieu politique qu'on décrit comme hostile, etc.) ?
 - ❖ Si les obstacles sont différents de ceux rencontrés par les femmes, comment l'expliquez-vous ?

Départ de la vie politique

- Votre situation personnelle a-t-elle influencé votre départ de la vie politique ?
 - ⊠ Si oui, comment ?
 - ⊠ Sinon, qu'est-ce qui a influencé votre départ ?
- Qu'est-ce qui amène les femmes à quitter la vie politique ?
 - ⊠ Les hommes quittent-ils pour les mêmes motifs ?
 - ⊠ Sinon, pourquoi ?

Représentations sociales du monde politique et de l'articulation travail-famille chez les élus

- Les relations hommes-femmes entre élus sont-elles égalitaires selon vous ?
 - ❖ Si oui, pourquoi (facteurs expliquant) ?
 - ❖ Sinon, pourquoi (facteurs expliquant) ?
- Comment percevez-vous la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle chez les élus (facile à réaliser ou pas ? Pourquoi ? Différences entre les hommes et les femmes, différences avec d'autres genres de professions) ?
- Qu'est-ce qui permettrait, selon vous, d'aider les élus à mieux articuler leur vie familiale et professionnelle (développement de politiques et programmes publics, sensibilisation, division des rôles dans la vie familiale) ?
 - ⊠ En d'autres termes, qu'est-ce qui permettrait d'augmenter le nombre de femmes en politique au Québec ?

Annexe VIII – Portrait des femmes interviewées

Marjolaine Étienne

Après un certificat en intervention communautaire, Marjolaine Étienne a travaillé dans plusieurs secteurs de la communauté de Mashteuiatsh : notamment en santé, en emploi et en éducation. Suivant les conseils de son père, elle se présente comme conseillère au Conseil de bande de cette même communauté pour la première fois en 2003. À sa grande surprise, elle est élue ! Nommée vice-cheffe aux Affaires extérieures lors de son deuxième mandat, ses aspirations à devenir cheffe du conseil de bande sont déçues en 2010. Elle devient par la suite attachée politique de l'ancienne ministre déléguée aux Affaires autochtones, Élisabeth Larouche, mais quitte ce cabinet en 2013 pour briguer un quatrième mandat comme conseillère à Mashteuiatsh où elle est renommée vice-cheffe aux Affaires extérieures. Mère de deux enfants et grand-mère de quatre petits-enfants, Marjolaine Étienne croit fermement que les relations femmes-hommes sont définies différemment chez les Premières Nations où l'équilibre et l'harmonie entre les femmes et les hommes sont des notions plus utilisées que celles d'égalité ou d'équité. Elle a aussi été membre du Conseil du statut de la femme jusqu'en 2012.

Véronique Hivon

Véronique Hivon a d'abord travaillé comme juriste, à la suite de l'obtention d'une maîtrise en administration publique (analyse des politiques sociales). Elle se fait élire en 2008 sous la bannière du Parti québécois (PQ) dans sa circonscription d'origine, Joliette. Sept jours seulement après les élections, elle devient mère, au terme d'un processus d'adoption dans lequel elle était engagée depuis quelques années. Une des rares femmes à l'Assemblée nationale à avoir eu un enfant en cours de mandat, Véronique Hivon a occupé des fonctions ministérielles lors de l'accession de son parti au pouvoir en 2012, à titre de ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse. Issue d'une famille politisée et souverainiste, elle a été sensibilisée très tôt à l'importance de l'engagement politique. Avant son saut en politique partisane, elle a notamment été administratrice pour le Groupe Femmes, Politique et Démocratie, membre d'Avocats sans frontières et vice-présidente de l'Association des jeunes de la fonction publique. Elle dit avoir toujours été motivée à faire avancer les causes auxquelles elle croit, notamment la place des femmes en politique et le mouvement souverainiste.

Françoise David

Françoise David est originaire d'un milieu familial très politisé. C'est vers le travail social qu'elle se tourne d'abord lors de ses études universitaires, comme moyen de lutte aux inégalités sociales. M^{me} David raconte que sa mère, attentive au message social de l'Église catholique, l'a élevée dans des valeurs humanistes et lui a transmis la croyance en l'importance du partage. Elle se souvient d'ailleurs avoir « bien tripé » sur Jeanne d'Arc et saint François d'Assise. D'abord connue comme

présidente de la Fédération des femmes du Québec et comme organisatrice de la Marche des femmes contre la pauvreté (Du pain et des roses) en 1995, elle envisage un passage en politique en 2000 au sein d'un nouveau parti politique féministe, lors de la Marche mondiale des femmes. Elle considère que se lancer en politique a été pour elle un cheminement très, très lent, mais : « j'avais l'impression de me dérober à une responsabilité si je ne le faisais pas. Il y a tellement de monde qui voulait que je le fasse. » Option citoyenne, qu'elle a cofondée, fusionne avec l'Union des Forces progressistes pour former le parti provincial Québec solidaire (QS) en 2006. En 2012, elle hésitait à se représenter, à la suite de ses deux défaites, mais elle a finalement été élue, puis réélue en 2014. Françoise David a un fils de 34 ans.

Yolande James

Les parents de Yolande James sont arrivés des Antilles à Montréal pour leurs études universitaires. Avant d'accepter l'offre de Jean Charest à se joindre à son équipe en 2004, M^{me} James a d'abord tenu à en discuter avec eux. Tout au long de ses études de droit, elle est impliquée dans différentes associations afin de faire la promotion de la diversité. Première femme noire élue à l'Assemblée nationale, elle dit avoir ressenti une certaine pression de parvenir à être représentative de la communauté noire lors de son élection. Yolande James a été ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles de 2007 à 2010, puis ministre de la Famille de 2010 à 2012. Pour elle, un plus grand nombre de femmes, mais aussi de personnes venant de communautés culturelles, amènerait beaucoup à la vie politique québécoise. Yolande James a quitté la vie politique peu de temps après la naissance de son premier enfant en 2014, après quatre mandats pour le Parti libéral du Québec (PLQ) entre 2004 et 2012. Elle est maintenant analyste politique pour la télévision.

Micheline Anctil

Micheline Anctil est la première femme élue à la mairie de Forestville en 2009 et a été réélue en 2013. Elle est également préfète de la MRC de la Haute-Côte-Nord et a été la première femme présidente de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Côte-Nord. Diplômée en travail social, elle était directrice générale du Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Côte-Nord avant d'accepter de se lancer en politique. Elle avait déjà été sollicitée avant ce moment, mais elle avait refusé, car elle souhaitait poursuivre sa carrière de travailleuse sociale et ses nombreux engagements auprès des enfants et des aînés. Pour M^{me} Anctil, derrière l'implication communautaire « il y a un motif plus politique, celui de vouloir changer les choses, d'avoir du leadership, d'être un agent de changement ». De son point de vue, c'est la même toile de fond quand on se lance en politique; c'est un engagement total. Micheline Anctil est mère d'une fille, belle-mère de deux enfants et deux fois grand-mère.

France Rémillard

Au moment de se présenter comme conseillère à la Ville de Lévis pour le nouveau parti Renouveau Lévis en 2013, France Rémillard travaillait comme conservatrice-restauratrice de biens culturels pour le ministère de la Culture et des Communications. La politique comme telle ne l'intéresse pas vraiment, affirme-t-elle, c'est plutôt pour faire valoir ses idées qu'elle a utilisé la filière politique. M^{me} Rémillard se dit davantage préoccupée par les questions relatives au patrimoine, à l'environnement et à l'urbanisme. Elle a participé à la fondation d'un nouveau parti municipal, né d'un groupe de pression, le GIRAM (Groupe d'initiatives et de recherche appliquée au milieu), dans lequel elle militait depuis de nombreuses années. À propos de son arrivée en politique, elle dit : « c'était comme une espèce d'entonnoir du parcours qui arrive que c'est ça... Tu ne pourras pas aller plus loin, tu ne pourras pas défendre tes idées, si tu ne vas pas en politique ». Après sa défaite en 2013, elle est retournée œuvrer auprès du GIRAM. M^{me} Rémillard est aujourd'hui retraitée. Elle a achevé une maîtrise en conservation et restauration d'œuvres d'art. Aucun retour en politique n'est prévu de son côté.

Chantale Lavoie

Chantale Lavoie est la première femme à avoir été élue préfète de la MRC de La Matapédia au suffrage universel en 2009. Bachelière en sociologie, elle était agente de développement rural pour le Centre local de développement (CLD) de La Matapédia avant son élection. Dans le cadre de ses fonctions, elle avait beaucoup de contacts avec les élus, mais aucun pouvoir de décision, ce qui l'a décidée à se lancer. M^{me} Lavoie a été réélue sans opposition en 2013. Son métier et le rythme de vie qu'il amène, « c'est ce qui la passionne, mais c'est aussi ce qui est brûlant », avoue-t-elle. Lorsque M^{me} Lavoie sentira qu'elle ne fait plus de la politique pour les gens, elle la quittera. Elle a une fille.

Louise Harel

Vers 11-12 ans, Louise Harel faisait un *scrapbooking* des articles d'André Laurendeau qui travaillait alors au *Devoir*. À la même époque, elle accompagnait ses parents lors d'événements organisés par la Société Saint-Jean-Baptiste. Avant d'être élue, elle était responsable du dossier de la condition féminine et adjointe au directeur général du Centre des services sociaux de Montréal. M^{me} Harel a siégé à l'Assemblée nationale de 1981 à 2008, comme députée du Parti québécois. M^{me} Harel pense que le fait de s'appeler Louise, et non pas Louis, l'a aidée à se faire élire, à ce que les femmes sortent voter. Son adversaire en 1981 lui avait d'ailleurs déclaré qu'« on ne fait pas de campagne en talons hauts ». Lorsqu'elle a remporté ses élections, elle lui a fait parvenir la paire de talons usés qu'elle a portée pendant sa campagne électorale. Elle est la seule femme à avoir été présidente de l'Assemblée nationale (2002-2003) en plus d'occuper plusieurs ministères (Concertation, Emploi, Emploi et Solidarité, Sécurité du revenu, Affaires municipales et à la Métropole) et d'être cheffe intérimaire de l'opposition officielle (2005-2006). Après son départ de la scène provinciale, elle a été cheffe de Vision Montréal de 2009 à 2013. De sa longue expérience en politique, M^{me} Harel se rappelle

les quelques moments de solidarité interpartisane entre les femmes élues lorsque des enjeux particulièrement importants pour les femmes étaient débattus. Elle possède un baccalauréat ès arts du Séminaire Sainte-Thérèse, une formation en sociologie et une licence en droit. M^{me} Harel a une fille.

Ann Bourget

C'est pour réaliser le projet de mettre au monde la nouvelle grande Ville de Québec et les défis en matière d'aménagement et de développement que cela représentait qu'Ann Bourget a décidé de faire de la politique. Sa rencontre avec le maire de Portland, alors qu'elle travaillait pour l'organisme qu'elle a cofondé, Vivre en ville, a été importante, et l'a convaincue de faire le saut en politique. Détentrice d'une maîtrise en aménagement du territoire et développement régional, M^{me} Bourget a d'abord été conseillère à la Ville de Québec pour le Renouveau municipal de Québec (RMQ) en 2001. En 2005, après le départ de Jean-Paul L'Allier, elle a été élue cheffe de ce parti et leader de l'opposition officielle à la Ville de Québec. En 2007, elle a été candidate à la mairie de Québec. M^{me} Bourget a été directrice générale de la Fédération québécoise des municipalités entre 2007 et 2015. Elle travaille maintenant comme directrice principale, Affaires publiques chez Hill + Knowlton Stratégies, une firme spécialisée en relations publiques et communications.

Annick Papillon

L'aventure politique d'Annick Papillon a commencé une semaine avant le début de la campagne électorale canadienne de 2011 alors qu'elle se présentait pour le Nouveau Parti démocratique (NPD) dans la circonscription de Québec. Elle se rappelle les discussions familiales autour du référendum de 1980 et de la grande affiche de Brian Mulroney en 1984, qu'elle avait rebaptisé « Brian Balloney », incapable à quatre ans de prononcer correctement le nom du chef du parti conservateur. Avant d'être élue, M^{me} Papillon travaillait comme intervieweuse et réceptionniste à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Elle détient un baccalauréat en communications, droit et histoire et a entamé une maîtrise en journalisme international. Le désir de faire du journalisme l'a fait hésiter à se lancer en politique, car elle craignait de devoir faire une croix sur cette carrière. Toutefois, le NPD rejoignait ses valeurs et elle a décidé de se lancer. Éluée lors de la « vague orange », elle est devenue porte-parole adjointe en matière de petites entreprises et de tourisme et en matière de protection du consommateur au sein de son parti.

Caroline Saint-Hilaire

Caroline Saint-Hilaire a représenté le Bloc québécois (BQ) dans la circonscription fédérale de Longueuil–Pierre-Boucher de 1997 à 2008, avant de devenir mairesse de la Ville de Longueuil en 2009 où elle a été réélue en 2013. Avant d'entreprendre sa carrière politique, elle possédait une entreprise de gestion des droits d'auteur. Issue d'une famille très politisée – son père a été organisateur et conseiller municipal – elle a poursuivi sa formation politique au cégep du Vieux-Montréal, qui est réputé pour ses associations étudiantes très revendicatrices. Il y avait peu de jeunes femmes

au Parlement canadien lorsque M^{me} Saint-Hilaire s'est présentée, ce qui l'a motivée à faire le saut : « J'ai défoncé directement la porte. Pas de temps à perdre », se remémore-t-elle. Pour la politique municipale, c'est un concours de circonstances. Plusieurs personnes la voyaient à la mairie de Longueuil, mais elle n'y avait jamais songé. Les encouragements de son fils aîné l'ont finalement convaincue.

Marie Plourde

C'est lors de la naissance de sa fille que Marie Plourde a eu envie de contribuer à changer la société. Venant d'un milieu familial politisé, elle estime avoir été sensibilisée assez tôt aux questions entourant ce domaine. Impliquée pendant ses études universitaires en urbanisme dans des associations étudiantes et les Jeunes bâtisseurs¹⁰⁶, elle se rappelle aussi en riant avoir fait partie du Mouvement anarchiste antilibéral (MAAL). Avant de se présenter comme conseillère d'arrondissement, elle décriait le système malsain qui avait été érigé entre les municipalités et les entreprises. Des militants de Projet Montréal ont interpellé l'ancienne animatrice et chroniqueuse radio et télé pour qu'elle se lance en politique. Après huit ou neuf mois de réflexion, elle a accepté de se présenter dans le district Mile End de Montréal où elle a été élue en 2013. « Je ne suis pas une politicienne. Je suis une conseillère. J'aide les gens à cheminer », dit M^{me} Plourde. La politique municipale, c'est très prenant, soutient-elle. Elle habite le quartier dont elle est la conseillère et les gens l'interpellent régulièrement et viennent même parfois frapper chez elle. Une des façons de composer avec la vie politique ? Se nourrir des autres.

Monique Jérôme-Forget

Monique Jérôme-Forget a occupé plusieurs fonctions publiques (sous-ministre adjointe au palier fédéral, vice-rectrice à l'Université Concordia, présidente de la Commission de la santé et des services sociaux [CSST], entre autres) avant de devenir députée du Parti libéral du Québec (PLQ) dans la circonscription de Marguerite-Bourgeoys en 1998. Elle a ensuite cumulé les ministères : Conseil du trésor, Services gouvernementaux, Finances ainsi que ministre responsable des Infrastructures et de l'Administration gouvernementale. Détentrice d'un doctorat en psychologie, elle avait œuvré dans de nombreux organismes avant de se lancer en politique, comme la Fondation québécoise en environnement, l'Orchestre symphonique de Montréal, la Fédération des femmes du Québec, le Conseil médical du Canada. M^{me} Jérôme-Forget a quitté la vie politique en 2009, car elle avait le « sentiment d'avoir fait le tour du jardin ». Elle est ensuite devenue conseillère spéciale au bureau de Montréal du cabinet d'avocats Osler, Hoskin & Hartcourt.

106 L'ancêtre des Jeunes péquistes.

Joan Simard

Joan Simard était directrice générale du Centre de ressources pour les familles des militaires de la Base militaire de Bagotville, avant de devenir conseillère pour l'arrondissement Chicoutimi de la Ville de Saguenay en 2001. Issue d'une famille où l'on discutait beaucoup de politique, elle a été impliquée dans son milieu très tôt, soit comme présidente de classe ou membre du conseil étudiant. Elle a été conseillère municipale pendant deux ans avant de prendre la décision de quitter ses fonctions. Cela a probablement été la décision la plus difficile de toute sa vie, avoue-t-elle. Elle n'a toutefois jamais regretté sa décision. Elle a ensuite tenté sa chance en politique provinciale, mais elle a perdu les élections de 2008 comme candidate pour le Parti libéral du Québec (PLQ). Un retour en politique serait-il envisageable pour elle ? Il semble que non. Sa vie l'a amenée ailleurs, dit-elle. Elle agit parfois à titre de mentore pour des formations à l'action politique. M^{me} Simard est présidente du Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi (devenue le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chicoutimi) depuis 2012. Elle a achevé une maîtrise en administration publique et a trois enfants.

Nathalie Roy

Ancienne journaliste à la télévision, Nathalie Roy a été élue comme députée de la Coalition avenir Québec (CAQ) en 2012 dans la circonscription de Montarville. Elle a elle-même cogné à la porte de cette nouvelle formation. C'est lors de ces études en droit qu'elle s'est mise à suivre l'actualité et qu'elle a développé un vif intérêt pour la politique. M^{me} Roy estime qu'en tant que journaliste, elle a été la témoin privilégiée de l'action politique, mais après vingt-deux ans à la barre des bulletins d'information des plus grandes chaînes télévisuelles québécoises, elle souhaitait davantage devenir une actrice. Elle a dû apprivoiser son nouveau métier de politicienne, car « les six premiers mois, on n'a aucune notion de ce qu'est ce métier de politicien [...] Le plus difficile, c'est l'adaptation à ce fonctionnement, à ces règles de procédure [parlementaires] inusitées et qui nous font tous passer pour des clowns », mais elle apprécie maintenant la *game* des débats parlementaires : « C'est une joute oratoire, c'est une pièce de théâtre ». Nathalie Roy a terminé son Barreau et, au moment de se présenter pour la CAQ, en plus de ses fonctions dans le milieu télévisuel, elle avait son propre bureau d'avocat en droit pénal et criminel.

Anne Quash

Bachelière en enseignement au secondaire, Anne Quash est élue députée fédérale pour le Nouveau Parti démocratique (NDP) dans la circonscription de Beauharnois-Salaberry en 2011, lors de la « vague orange ». Elle s'était déjà présentée pour le NPD en 2008, mais avait été défaite. M^{me} Quash est une des premières femmes élues au palier fédéral à avoir un enfant en cours de mandat, créant ainsi, avec trois autres de ses collègues féminines, un mini baby-boom au Parlement canadien en 2014. Née de parents d'origine vietnamienne, elle a été impliquée dans le milieu syndical, en plus d'aider les jeunes de l'école de la Baie-Saint-François de Valleyfield (école secondaire où elle

enseignait le français avant d'être élue) à s'investir dans l'association étudiante, et de participer à différents comités. Elle est membre du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation, comité qui veille à ce que le pouvoir de réglementation délégué par le Parlement à un autre organisme soit exercé correctement, et agit en tant que porte-parole adjointe en matière d'industrie pour son parti. Sa fille est âgée d'un an. M^{me} Quash s'est représentée aux élections fédérales de 2015.

Marie-Eve Brunet

Marie-Eve Brunet est élue conseillère d'arrondissement pour le district Champlain-L'Île-des-Sœurs dans l'arrondissement de Verdun en 2013. Mère d'un garçon de 2 ans, elle a été approchée par plusieurs partis municipaux lors des dernières élections municipales et c'est finalement à l'appel de l'équipe du maire de Montréal, Denis Coderre, qu'elle a répondu. Détentrice d'un DEC et réalisant actuellement un certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité, Marie-Eve Brunet était directrice générale d'Action prévention Verdun, un organisme mandataire du programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, Tandem, avant d'être élue. M^{me} Brunet, qui a été impliquée, entre autres dans le Centre local de développement (CLD) de Verdun et dans des organismes destinés aux familles à faible revenu, s'est lancée en politique pour changer les choses et combattre le cynisme ambiant. Elle est engagée également dans un comité chargé de formuler des recommandations au maire pour faciliter l'articulation des responsabilités parentales et politiques des élus.

Marie Montpetit

La députée libérale de Crémazie depuis 2014, Marie Montpetit, a hérité de l'intérêt paternel pour la politique, car, à l'âge de 2 ans, elle accompagnait son père dans des activités partisans du Parti libéral du Québec (PLQ). Dès 15 ans, Marie Montpetit s'impliquera elle aussi dans ce parti, dont elle sera même la présidente de la Commission politique nationale, plusieurs années plus tard. Détentrice d'une maîtrise en sciences de l'environnement, elle a travaillé comme consultante pour le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) avant de déposer sa candidature en 2014. Mère d'une fille de 6 ans qu'elle implique beaucoup dans sa vie politique, « les gens sont maintenant déçus quand je ne l'amène pas », avoue-t-elle, elle déplore que le métier de député soit méconnu. L'inconnu fait peur, croit-elle, et il serait nécessaire de démystifier le rôle des politiciens. Elle décrit d'ailleurs ainsi sa façon de concevoir son rôle : « Mettre les outils en place pour accompagner les gens dans leur épanouissement. »

Bibliographie

- À VOIX ÉGALES (s.d.). *Les femmes en politique au Canada : feuillet d'information*, [en ligne], [Ottawa], Equal Voice, <http://bit.ly/1KjzrN6> (Page consultée le 20 avril 2015).
- ACHIN, Catherine (2012). « Au-delà de la parité », *Mouvements*, vol. 1, n° 69, p. 49-54, [en ligne], <http://bit.ly/1W5jpM3> (Page consultée le 20 août 2015).
- AGENCE FRANCE-PRESSE (2012). « Des bébés au Parlement européen », *Libération*, 20 février, [en ligne], <http://bit.ly/1Dsgpkx> (Page consultée le 24 avril 2015).
- ARTEMOVA, Olga (2008). « La lutte pour l'équité salariale au Québec », *Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)*, Montréal, Université du Québec à Montréal, 103 p., « Mouvements sociaux ».
- ASSEMBLÉE NATIONALE (2015). « Activités spéciales et institutionnelles : cérémonie soulignant le 75^e anniversaire de l'obtention du droit de vote et d'éligibilité des femmes », *Assemblée nationale*, [en ligne], 1 heure, 12 minutes, <http://bit.ly/1LAzHFp>
- ASSEMBLÉE NATIONALE (Page consultée le 20 juillet 2015a). « Séance extraordinaire », dans *Assemblée nationale*, [en ligne], <http://bit.ly/1OzINHB>
- ASSEMBLÉE NATIONALE (Page consultée le 20 juillet 2015b). « Travaux de l'Assemblée », dans *Assemblée nationale*, [en ligne], <http://bit.ly/1JdJvDi>
- ASSEMBLÉE NATIONALE (Page consultée le 15 juillet 2015). « Indemnités et allocations », dans *Assemblée nationale*, [en ligne], <http://bit.ly/1IX2LK5>
- ASSEMBLÉE NATIONALE (Page consultée le 12 juin 2015). « Nombre de ministres dans les cabinets et la représentation féminine depuis 1962 », dans *Assemblée nationale*, [en ligne], <http://bit.ly/1P44dL3>
- ASSEMBLÉE NATIONALE (2009). « Les faits saillants de la réforme parlementaire de 2009 », [en ligne], Québec, *Assemblée nationale*, <http://bit.ly/1UYLZSe> (Page consultée le 16 février 2015).
- ASSEMBLÉE NATIONALE (2008). *Mémoire de députés : entrevue avec Jeanne L. Blackburn, 1^{ère} partie*, [en ligne], Québec, Assemblée nationale, 28 min, <http://bit.ly/1YgH2Du>
- ASSEMBLÉE NATIONALE (2004). *Avant-projet de loi : loi électorale*, Québec, Assemblée nationale, 147 p.
- BADINTER, Élisabeth (1999). « Non aux quotas de femmes », dans Micheline Amar (dir.), *Le piège de la parité : arguments pour un débat*, Paris, Hachette Littératures, p. 18-22.
- BARGEL, Lucie (2013). « Socialisation politique », dans Catherine Achin et Laure Bereni (dir.), *Dictionnaire genre & science politique : concepts, objets, problèmes*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 468-480.
- BASHEVKIN, Sylvia (2009). *Women, power, politics: the hidden story of Canada's unfinished democracy*, Toronto, Oxford University Press, 186 p.
- BECKWITH, Karen et Kimberly COWELL-MEYERS (2007). « Sheer numbers : critical representation thresholds and women political representation », *Perspectives on Politics*, vol. 5, issue 03, p. 553-565.

- BERENI, Laure, [et al.] (2012). *Introduction aux études sur le genre*, 2^e éd. rév. et augm., Bruxelles, De Boeck, 357 p.
- BERENI Laure et Éléonore LÉPINARD (2004). « "Les femmes ne sont pas une catégorie " : les stratégies de légitimation de la parité en France », *Revue française de science politique*, vol. 54, n°1, p. 71-98.
- BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES DU CANADA (Page consultée le 15 juin 2015). « Celebrating women's achievements », dans *Bibliothèque et Archives du Canada*, [en ligne], <http://bit.ly/1MeFVgK>
- BOISTARD, Pascale (2014). *Femmes et politique: promouvoir l'accès des femmes en politique: la question des quotas*, [en ligne], Ottawa, Réseau Femmes parlementaires, Assemblée parlementaire de la francophonie, 27 p., <http://bit.ly/1ijVE3R> (Page consultée le 7 août 2015). Projet de rapport.
- BOURQUE, Andréanne (2013). *Représentation politique des femmes: les quotas légaux de candidates en Argentine*, travail présenté dans le cadre du cours Mémoire de maîtrise en affaires publiques et internationales, Université d'Ottawa, 57 p., [en ligne], <http://bit.ly/1MeFXoX> (Page consultée le 5 mai 2015).
- BRATTON, Kathleen A. (2005). « Critical mass theory revisited: the behavior and success of token women in state legislatures », *Politics & Gender*, vol. 1, issue 01, p. 97-125.
- BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (2010). *La maternité au travail: résultats de la Base de données de l'OIT sur les lois relatives aux conditions de travail et de l'emploi*, 2^e éd., [en ligne], Genève, Organisation internationale du travail, 132 p., <http://bit.ly/1OhPhLX> (Page consultée le 29 avril 2015).
- BUZETTI, Hélène (2013). « Le Sénat canadien: pour contrer la dictature du nombre », *Le Devoir*, 31 août, p. B1.
- CARROLL, Susan J. (2001). *The impact of women in public office*, Bloomington, Indiana University Press, 288 p.
- CHAGNON, Véronique (2014). « L'Hexagone au pas du féminisme d'État », *La Gazette des femmes*, 13 novembre, [en ligne], <http://bit.ly/1guMbWI> (Page consultée le 17 février 2015).
- CHENG, Christine et Margis TAVITS (2011). « *Informal influences in selecting female political candidates* », *Political research quarterly*, issue 64, n°2, p. 460-471, [en ligne], <http://bit.ly/1MtckmG> (Page consultée le 1^{er} septembre 2015).
- CHICHA, Marie-Hélène et Éric CHAREST (2013). *Le Québec et les programmes d'accès à l'égalité: un rendez-vous manqué?: analyse critique de l'évolution des programmes d'accès à l'égalité depuis 1985*, [en ligne], Montréal, Centre d'études ethniques des universités montréalaises, 149 p., <http://bit.ly/1NA7KSI> (Page consultée le 1^{er} juin 2015).
- CHILDS, Sarah et Mona Lena KROOK (2009). « Analysing women's substantive representation: from critical mass to critical actors », *Government and Opposition*, vol. 44, issue 02, p. 125-145.
- CLÉMENT-ROBERT, Audrey (2015). « Enceinte, la conseillère Brunet dénonce l'absence de congé de maternité », *Metro*, 20 mai, [en ligne], <http://bit.ly/1KoYhbc> (Page consultée le 1^{er} juin 2015).
- COLLARD, Nathalie (2014). « Temps durs pour les femmes au pouvoir », *La Presse*, 15 avril, p. A6.

- COMMISSION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL (2013). *Rapport et recommandations : conciliation travail-famille pour les élues et élus*, [en ligne], Montréal, Conseil de la présidence du Conseil, 12 p., <http://bit.ly/1MtcAlQ> (Page consultée le 7 août 2015).
- COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE (Page consultée le 1^{er} juin 2015). « Les programmes d'accès à l'égalité », dans *Droits de la personne - Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse*, [en ligne], <http://bit.ly/1FjotrN>
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2015). *Mémoire sur le projet de loi n° 20 : loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée*, [en ligne], Québec, Conseil du statut de la femme, 35 p., <http://bit.ly/1xgfMue> (Page consultée le 1^{er} mai 2015).
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (Page consultée le 2 septembre 2015). *Le Conseil invite le gouvernement à s'engager plus fermement pour l'égalité*, [en ligne], <http://bit.ly/1NGgfwM> Communiqué de presse 26 mars 2015.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2013a). *Répertoire des prises de positions 1973-2013*, Québec, Conseil du statut de la femme, 245 p.
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2013b). *La constante progression des femmes*, [en ligne], Québec, Conseil du statut de la femme, 245 p., <http://bit.ly/1NGgmsm> (Page consultée le 7 juillet 2015).
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2005). *Mémoire sur l'avant-projet de loi remplaçant la Loi électorale*, [en ligne], Québec, Conseil du statut de la femme, 57 p., <http://bit.ly/1P46ENN> (Page consulté le 1^{er} avril 2015).
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2002). *Les femmes et les institutions démocratiques : pour une meilleure participation*, Québec, Conseil du statut de la femme, 115 p.
- COOL, Julie (2013). *Les femmes au Parlement*, [éd.] rév. le 2 juillet 2013, [en ligne], Ottawa, Bibliothèque du Parlement, 12 p., « Étude générale », n° 2011-56-F, <http://bit.ly/1KTSMYF> (Page consultée le 23 février 2015).
- CORRIVEAU, Jeanne (2015). « Des élues montréalaises réclament une meilleure conciliation travail-famille », *Le Devoir*, 25 février, [en ligne], <http://bit.ly/1DURiJd> (Page consultée le 26 février 2015).
- CROSS, William et Lisa YOUNG (2008). « Factors influencing the decision of the young politically engaged to join a political party: an investigation of the Canadian case », *Party Politics*, vol. 14, n° 3, p. 345-369.
- CROWLEY, Jocelyne Elise (2004). « When tokens matter », *Legislative Studies Quarterly*, vol. 29, issue 1, p. 109-136.
- CROZON, Pascale (2010). *Rapport d'information fait au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur la proposition de loi n° 2422 de M. Bruno Le Roux et plusieurs de ses collègues visant à renforcer l'exigence de parité des candidatures aux élections législatives*, [en ligne], [Paris], Assemblée nationale, 25 p., <http://bit.ly/1ijXDVT> (Page consultée le 20 août 2015). N° 2507.
- DAHLERUP, Drude (Page consultée le 1^{er} avril 2015). « À propos des quotas », dans *Quota projet*, [en ligne], <http://bit.ly/1ijXNg7>

- DAHLERUP, Drude (dir.) (2006). *Women, quotas and politics*, New York, Routledge, 311 p.
- DAHLERUP, Drude, et al. (2008). *Systèmes des quotas électoraux hommes/femmes et leur application en Europe*, [en ligne], Bruxelles, Département Thématique C : Droits des citoyens et affaires constitutionnelles du Parlement européen, 136 p., <http://bit.ly/1iSmYH3> (Page consultée le 1^{er} avril 2015).
- DAUPHIN, Sandrine et Jocelyne PRAUD (2005). « Les mouvements féministes et la représentation politique des femmes », dans Manon Tremblay (dir.), *Femmes et parlements : un regard international*, Montréal, Éditions du remue-ménage, p. 581-606.
- DELPHY, Christine (2005). « Parité, discrimination positive et universalisme à la française », *Les mots sont importants*, 15 août, [en ligne], <http://bit.ly/1FPY5AI> (Page consultée le 7 juillet 2014).
- DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC (Page consultée le 31 août 2015). *Communiqué no 4 – Le DGE évalue des mesures incitatives visant une meilleure représentation des femmes et des minorités ethnoculturelles*, [en ligne], <http://bit.ly/1KjXwkG> Communiqué de presse 21 décembre 2007.
- DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC (Page consultée le 16 juillet 2015). *Élections générales au Québec, 1867-2014*, [en ligne], <http://bit.ly/1QkJeUs>
- DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC (2014). *Statistiques sur les rapports financiers des partis politiques provinciaux : exercice clos le 31 décembre 2013*, [en ligne], Direction du financement des partis politiques, Directeur général des élections du Québec, 65 p., <http://bit.ly/1FPYe7a> (Page consultée le 29 avril 2015).
- ÉTHIER, Chantal (2015). « Pauline Marois : autopsie d'une défaite », *La Gazette des femmes*, 9 février, [en ligne], <http://bit.ly/1iSnh4F> (Page consultée le 31 août 2015).
- FRANCESCHET, Susan et Jennifer M. PISCOPO (2008). « Gender quotas and women's substantive representation: lessons from Argentina », *Politics and Gender*, vol. 4, issue 3, p. 393-425.
- FRANCESCHET, Susan, Mona Lena KROOK et Jennifer M. PISCOPO (2012). « Conceptualizing the impact of quotas », dans Susan Franceschet, Mona Lena Krook et Jennifer M. Piscopo (dir.), *The impact of quotas*, New York, Oxford University Press, p. 3-24.
- FREIDENVALL, Lenita et Drude DAHLERUP (2013). *Electoral gender quota systems and their implementation in Europe: update for 2013*, mise à jour de l'édition de 2011, [en ligne], Bruxelles, Directorate general for internal policies, Policy Department C : Citizens's rights and Constitutional affairs, European Parliament, 22 p., <http://bit.ly/1QkJB1g> (Page consultée le 1^{er} avril 2015).
- GILLOT, Dominique (1999). *Vers la parité en politique : rapport à M. le Premier ministre*, [en ligne], [Paris], La Documentation française, 128 p., « Collection des rapports officiels », <http://bit.ly/1MtetyM> (Page consultée le 20 août 2015).
- GINGRAS, Anne-Marie (2014). « Marois, Boisclair et la cocaïne : une étude des cadres principaux de la course à la direction du Parti québécois en 2005 », dans Anne-Marie Gingras (dir.), *Genre et politique dans la presse en France et au Canada*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 55-78.
- GINGRAS, Anne-Marie, Chantale MAILLÉ et Évelyne TARDY (1989). *Sexes et militantisme*, Montréal, Éditions du CIDIHCA, 256 p.

- GLADEL, Cécile (2007). « Être maman et politicienne : la conciliation travail-famille : tout un défi pour les femmes qui se lancent en politique », *La Presse*, Cahier Actuel Famille, 17 septembre, p. 2.
- GOODYEAR-GRANT, Elizabeth (2013). *Gendered news: media coverage and electoral politics in-Canada*, Vancouver, University of British-Columbia Press, 246 p.
- GROUPE FEMMES, POLITIQUE, DÉMOCRATIE (Page consultée le 28 avril 2015). *Favoriser une représentation équitable des femmes et des hommes dans nos institutions démocratiques – Mode de scrutin : résumé du mémoire*, [en ligne], <http://bit.ly/1MteyTh>
- GUIONNET, Christine (2002). « Entrées de femmes en politique : l'irréductibilité du genre à l'heure de la parité », *Politix*, vol. 15, n° 60, P. 113-146.
- HAUSSMAN, Melissa (2001). « Of rights and power : Canada's federal abortion policy 1969–1991 », dans Dorothy McBride Stetson (dir.), *Abortion politics, women's movements, and the democratic state: a comparative study of state feminism*, New York, Oxford University Press, p. 63-85.
- HÉBERT, Chantal (2013). « Les nouveaux visages du pouvoir », *L'actualité*, 8 février, [en ligne], <http://bit.ly/1FPYDGI> (Page consultée le 1^{er} juin 2015).
- HOUDE, Stéphanie (s.d.). *Femmes et élections municipales 2013 : incluant une évolution depuis 1980 : portrait statistique*, [en ligne], [Québec], Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, <http://bit.ly/1NA8Opo> (Page consultée le 22 février 2015).
- HUGHES, Melanie M. (2011). « Intersectionality, quotas, and minority women's political representation worldwide », *American Political Science Review*, vol. 105, issue 3, p. 604-620.
- IBBITSON, John (2012), « Rise of women in Canadian politics is unmistakable and unstoppable », *The Globe and Mail*, September 11, [en ligne], <http://bit.ly/1LjTddg> (Page consultée le 7 août 2015).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (Page consultée le 3 septembre 2015). « Population estimée et proportion de proches aidants selon le sexe et le groupe d'âge, population âgée de 15 ans et plus, Québec, Canada hors Québec et ensemble du Canada, 2012 », dans *Institut de la statistique du Québec : statistiques et publications*, [en ligne], <http://bit.ly/1UYM7RD>
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (Page consultée le 3 septembre 2015). « Répartition des proches aidants âgés de 15 ans et plus selon le nombre de bénéficiaires et le nombre moyen d'heures d'aide fournie chaque semaine, Québec, Canada hors Québec et ensemble du Canada, 2012 », dans *Institut de la statistique du Québec : statistiques et publications*, [en ligne], <http://bit.ly/1QkK3fW>
- INSTITUT DE RECHERCHES HISTORIQUES, ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET CULTURELLES (1998). *La parité dans la vie politique, économique et sociale : contribution à la réflexion sur quelques enjeux actuels*, Paris, Institut de recherches historiques, économiques, sociales et culturelles, 69 p., « Les dossiers de l'Institut de la FSU. Série : Société », n° 2.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES (Page consultée le 5 mai 2015). « Proportion de femmes élues au parlement dans quelques pays du monde en 2014 », dans *Institut national de la statistique et des études économiques*, [en ligne], <http://bit.ly/1QJjCBF>

- JOURNET, Paul (2012). « Beaucoup de femmes ont des problèmes de confiance en elles », *La Presse*, 10 août, p. A6.
- KARPOWITZ, Christopher F. et Tali MENDELBERG (2014). *The silent sex: gender, deliberation & institutions*, Princeton, Princeton University Press, 450 p.
- KROOK, Mona Lena (2009). *Quotas for women in politics: gender and candidate selection reform worldwide*, Oxford, Oxford University Press, 290 p.
- LAMOUREUX, Diane (2004). « Public/privé », dans Helena Hirata, *et al.* (dir.), *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, Presses universitaires de France, p. 185-190.
- LAWLESS, Jennifer L. et Richard L. FOX (2013). *Girls just wanna not run: the gender gap in young Americans political ambition*, [en ligne], Washington, Women and Politics Institute, 26 p., <http://bit.ly/1xbXOcR> (Page consultée le 24 mars 2015).
- LÉPINARD, Éléonore (2007). *L'égalité introuvable: la parité, les féministes et la République*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 293 p., « Fait politique ».
- MAILLÉ, Chantal (2012). « Les stratégies féministes de représentation des femmes dans l'action politique au Québec », dans Dominique Bourque, Francine Descarries et Caroline Désy (dir.), *De l'assignation à l'éclatement: continuité et ruptures dans les représentations des femmes*, [en ligne], Montréal, Institut de recherches et d'études féministes, p. 43-53, « Les cahiers de l'IREF, Agora », n° 5.
- MAILLÉ, Chantal (2007). « Les interventions des mouvements de femmes en faveur d'une politique de présence dans les institutions de la démocratie libérale: observations autour des filières nord-américaines », dans Manon Tremblay, *et al.* (dir.), *Genre, citoyenneté et représentation*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 189-207.
- MAILLÉ, Chantal (2002). *Cherchez la femme: trente ans de débats constitutionnels au Québec*, Montréal, Éditions du remue-ménage, 205 p.
- MAIONI, Antonia (2015), « Let's not put gender labels on issues that affect all Canadians », *The Globe and Mail*, 28 août, p. A18.
- MARTIN, Nadine (2008). *Le leadership des femmes et des hommes au sein des organisations en France: entre perception et réalité*, mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, 112 p., [en ligne], <http://bit.ly/1Kp0bbS> (Page consultée le 3 septembre 2015).
- MASSICOTTE, Louis (2008). « Electoral reform in Canada », dans André Blais (dir.), *To keep or to change first past the post?: the politics of electoral reform*, Oxford, Oxford University Press, p. 112-139.
- MATLAND, Richard E. (2006). « Electoral quotas: frequency and effectiveness », dans Drude Dahlerup (dir.), *Women, quotas and politics*, New York, Routledge, p. 275-292.
- MATLAND, Richard E. (2005). « Enhancing women's political participation: legislative recruitment and electoral systems », dans Julie Ballington et Azza Karam (dir.), *Women in Parliament: beyond numbers*, Stockholm, International Institute for Democracy and Electoral Assistance, p. 93-108.
- MATLAND, Richard E. (2003). « Women's representation in post-communist Europe », dans Richard E. Matland et Kathleen A. Montgomery (dir.), *Women's access to political power in post-communist Europe*, Oxford, Oxford University Press, p. 321-342.

- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU LOISIR ET DU SPORT (Page consultée le 26 février 2015). « Histoire et éducation à la citoyenneté 3^e et 4^e secondaire », dans *Progression des apprentissages au secondaire*, [en ligne], <http://bit.ly/1KsXBG5>
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (Page consultée le 16 juin 2015a). « Guide : la prise de décision en urbanisme : acteurs et processus : conseil municipal et conseil d'arrondissement », dans *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire - Aménagement du territoire*, [en ligne], <http://bit.ly/1NGiVuv>
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (Page consultée le 16 juin 2015b). « Organisation territoriale : instances municipales », dans *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire - Organisation municipale*, [en ligne], <http://bit.ly/1KjDysn>
- MOSSUZ-LAVAU, Janine et Réjane SÉNAC (2014). *1944-2014 : les élections municipales et intercommunales au prisme de la parité : élection 2014 : les enjeux*, [en ligne], Paris, Centre de recherches politiques de Sciences Po, 4 p., « Les notes de recherche », n° 5, <http://bit.ly/1KjZJN5> (Page consultée le 20 août 2015).
- MUXEL, Anne (2002). « Socialisation et lien politique », dans Thierry Blöss (dir.), *La dialectique des rapports hommes-femmes*, Paris, Presses universitaires de France, p. 27-43.
- OKIN, Susan Moller (2000). « Le genre, le public et le privé », dans ThanHuyen Ballmer-Cao, Véronique Mottier et Léa Sgier (dir.), *Genre et politique : débats et perspectives*, Paris, Gallimard, p. 345-395.
- PHILLIPS, Anne (2003). *The politics of presence*, New York, Oxford University Press, 224 p.
- PILON, Dennis (2002). *Renouvellement de la démocratie canadienne : participation des citoyens à la réforme du système électoral : phase un : leçons mondiales*, [en ligne], s.l., Commission du droit du Canada/Mouvement pour la représentation équitable au Canada, 90 p., <http://bit.ly/1P4cnTx> (Page consultée le 20 mars 2015).
- PITKIN, Hanna (1967). *The Concept of Representation*, Berkeley, University of California Press, 323 p.
- POIRIER, Yves (2014). « Polémique autour d'une conseillère enceinte : le maire Coderre traité de sans-cœur », *TVA Nouvelles*, 16 décembre, [en ligne], <http://bit.ly/1Kp0xPL> (Page consultée le 20 avril 2014).
- Portrait des Québécoises en 8 temps* (2015). Éd. 2015, Québec, Conseil du statut de la femme [en ligne], <http://bit.ly/1Fs8KpF> (Page consultée le 1^{er} mai 2015).
- PRINCE, David (2015). « Pleurs et gazouillis au Parlement », *Le Journal de Montréal*, 19 juillet, [en ligne], <http://bit.ly/1UXLEKi> (Page consultée le 20 juillet 2015).
- PROJET MONTRÉAL (Page consultée le 24 février 2015). *Élections municipales 2013 : Projet Montréal met en place des mesures pour favoriser les candidatures féminines*, [en ligne], <http://bit.ly/1P4cJcV>
- QUÉBEC SOLIDAIRE (Page consultée le 20 avril 2015). *Québec solidaire annonce l'atteinte de la parité femmes-hommes*, [en ligne], <http://bit.ly/1YgPpim> Communiqué de presse 6 mars 2015.
- QUÉNIART, Anne et Julie JACQUES (2004). *Apolitiques les jeunes femmes ?* Montréal, Éditions du remue-ménage, 154 p.

- QuotaProject: *global database of quotas for women* (2003-). [base de données en ligne], Stockholm, International IDEA/Stockholm University, <http://bit.ly/1iA2NxO> (Page consultée le 2 juin 2015).
- RANEY, Tracey (2013), « Breaking the holding pattern ? : women in Ontario politics », dans Linda Trimble, Jane Arscott et Manon Tremblay (dir.), *Stalled: the representation of women in canadian governments*, Vancouver, University of British Columbia Press, p. 154-172.
- READMAN, Rosalie (2014). *Femmes et politique: facteurs d'influence, mesures incitatives et exposé de la situation québécoise*, Québec, Directeur général des élections du Québec, 130 p.
« Étude électorale ».
- REID, Megan (2006). « Les femmes chez elles au Sénat canadien ? », dans *Pages de réflexion: recueil de dissertations de pages du Sénat*, vol. 1, p. 22-47.
- RÉVILLARD, Anne (2007). *La cause des femmes dans l'État: une comparaison France-Québec (1965-2007)*, thèse de doctorat, Cachan, France Institut des sciences sociales du politique (ISP), 625 p.
- RÉVILLARD, Anne (2006). « Du droit de la famille aux droits des femmes: le patrimoine familial au Québec », *Droit et société*, vol. 1, n° 62, p. 95-116.
- RICHER, Karine (2008). *L'avortement au Canada: 20 ans après l'arrêt R.C Morgentaler*, Ottawa, Bibliothèque du Parlement, Service d'information et de recherche parlementaires.
- RINFRET, Nathalie, et al. (2014). « Être ou ne pas être en politique: quelques déterminants de l'implication des femmes », dans *Politique et Sociétés*, vol. 33, n° 2, p.3-22, [en ligne], <http://bit.ly/1P4diU4> (Page consultée le 7 mai 2015).
- ROCHETTE, Maude (2004). *La conciliation travail-famille dans des petites et moyennes entreprises québécoises: analyse et interprétation des résultats d'une enquête qualitative*, [en ligne], Québec, Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, 68 p., <http://bit.ly/1guTfSJ> (Page consultée le 18 février 2015).
- SCHWINDT-BAYER, Leslie A. (2009). « Making quotas work: the effect of gender quota laws on the election of women », *Legislative Studies Quarterly*, vol. 34, issue 1, p. 5-28.
- SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE (Page consultée le 13 août 2015). « Partenaires: conférences régionales des élus », dans *Secrétariat à la condition féminine - Réseaux et partenaires*, [en ligne], <http://bit.ly/1MeJMdM>
- SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE (Page consultée le 25 mars 2015). « À l'égalité pour décider », dans *Secrétariat à la Condition féminine - Programmes et prix*, [en ligne], <http://www.scf.gouv.qc.ca/?id=32>
- SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE [2014]. *À égalité pour décider: guide d'information 2014-2015*, [en ligne], Québec, Secrétariat à la Condition féminine, 9 p. <http://bit.ly/1UYMTxX> (Page consultée le 1^{er} mai 2015).
- SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE (2011). *Bilan évaluatif du programme « À égalité pour décider »*, Québec, Secrétariat à la Condition féminine, 33 p.
- SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE (2010). *L'égalité entre les femmes et les hommes au Québec: faits saillants*, Québec, Secrétariat à la Condition féminine, 44 p.

- SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR (Page consultée le 28 juillet 2015a). *Les femmes*, [en ligne], <http://bit.ly/1JdNUWL>
- SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR (Page consultée le 28 juillet 2015b). *Les femmes : taux de représentativité*, [en ligne], <http://bit.ly/1YgR7jQ>
- SINEAU, Mariette (2012). « Focus : système électoral, partis politiques et accès des femmes au Parlement : la France, terre d'exception d'Europe », dans Sandrine Dauphin et Réjane Sénac (dir.), *Femmes – hommes : penser l'égalité*, Paris, Documentation française, p. 135-140.
- SINEAU, Mariette (2008). « La parité législative en France, 2002-07 : les stratégies partisans de contournement de la loi », *Swiss Political Review*, vol. 14, issue 4, p. 741-765.
- SINEAU, Mariette et Vincent TIBERJ (2007). « Candidats et députés français en 2002 : une approche sociale de la représentation », *Revue française de science politique*, vol. 57, n° 2 (avril), p. 163-185, [en ligne], <http://bit.ly/1LjXIVn> (Page consultée le 20 août 2015).
- TABLE DE CONCERTATION DU MOUVEMENT DES FEMMES DE LA MAURICIE (Page consultée le 17 août 2015). « Nos actions : femmes, pouvoir et développement 2000-2001 : entente spécifique en condition féminine avec le CRD », dans *Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie*, [en ligne], <http://bit.ly/1OzQVrG> (Page consultée le 17 août 2015).
- TABLE DE CONCERTATION DU MOUVEMENT DES FEMMES DE LA MAURICIE (Page consultée le 25 mars 2015). « Qui sommes-nous ? », dans *Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie*, [en ligne], <http://bit.ly/1LjXOML>
- TARDY, Évelyne (2003). *Égalité hommes-femmes ? : le militantisme au Québec : le PQ et le PLQ*, Montréal, Hurtubise, 222 p.
- TARDY, Évelyne (2002). *Les femmes et les conseils municipaux du Québec*, Montréal, Éditions Hurtubise, 176 p., « Les Cahiers du Québec. Collection science politique ».
- TREMBLAY, Diane-Gabrielle (2014). « Être parent et avocat : les défis de la conciliation travail-famille pour la progression professionnelle », *Regards sur le travail*, vol. 10, n° 1, printemps, p. 1-13, [en ligne], <http://bit.ly/1Kk1c63> (Page consultée le 18 février 2014).
- TREMBLAY, Diane-Gabrielle (2013). *Articulation emploi-famille-études : les défis d'aujourd'hui*, [en ligne], Montréal, Télug-UQAM, 5 p., <http://bit.ly/1YgRMlf> (Page consultée le 17 mars 2014).
- TREMBLAY, Manon (2015). *100 questions sur les femmes et la politique*, nouv. éd. rev. et augm., Montréal, Éditions du remue-ménage, 373 p.
- TREMBLAY, Manon (2013a). « Hitting a glass ceiling ? : women in Quebec politics », dans Linda Trimble, Jane Arcsott et Manon Tremblay (dir.), *Stalled : the representation of women in canadian governments*, Vancouver, University of British Columbia Press, p. 192-213.
- TREMBLAY, Manon (2013b). « Représentation », dans Catherine ACHIN et Laure BERENI (dir.), *Dictionnaire genre & science politique : concepts, objets, problèmes*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 456-468.
- TREMBLAY, Manon (2008). *100 questions sur les femmes et la politique*, Montréal, Éditions du remue-ménage, 326 p.

- TREMBLAY, Manon (2005a). *Québécoises et représentation parlementaire*, Québec, Presses de l'Université Laval, 328 p.
- TREMBLAY, Manon (2005b). *Le scrutin proportionnel mixte : un modèle décevant au regard de la féminisation de l'Assemblée nationale du Québec : mémoire présenté à la Commission spéciale sur la loi électorale (CSLE)*, 82 p.
- TREMBLAY, Manon et Réjean PELLETIER (2000). « More feminists or more women ? : descriptive and substantive representations of women in the 1997 Canadian federal elections », *International Political Science Review*, vol. 21, n° 4, p. 381-404.
- TRIMBLE, Linda, Jane ARSCOTT et Manon TREMBLAY (dir.) (2013). « Conclusion : a few more women », dans Linda Trimble, Jane Arscott et Manon Tremblay (dir.), *Stalled: the representation of women in Canadian governments*, Vancouver, University of British-Columbia, Press, p. 290-313.
- TRIPP, Aili Mari et Alice KANG (2008). « The global impact of quotas : on the fast track to increased female legislative representation », *Comparative Political Studies*, vol. 41, n° 3, p. 338-361.
- TRUJILLO, José Manuel et Sergio PÉREZ (s.d). *Legislative candidate quotas in Spain : implementation and effectiveness in spanish elections*, [en ligne], <http://bit.ly/1FQ20h9> (Page consultée le 20 août 2015).
- UNION INTERPARLEMENTAIRE (Page consultée le 3 septembre 2015). « Les femmes dans les parlements nationaux », [en ligne], <http://bit.ly/1p8cGPd>
- UNION INTERPARLEMENTAIRE (Page consultée le 5 mai 2015). « Archives des résultats des élections parlementaires », dans *Danemark Folketinget (Parlement danois)*, [en ligne], <http://bit.ly/1FQ254j>
- UNION INTERPARLEMENTAIRE (Page consultée le 30 avril 2015). *Les femmes dans les parlements nationaux*, [en ligne], <http://bit.ly/1p8cGPd>
- UNION INTERPARLEMENTAIRE (2011). *Parlements sensibles au genre : étude mondiale des bonnes pratiques*, [en ligne], [Genève], Union interparlementaire, 144 p., « Rapports et documents », n° 64 <http://bit.ly/1LAD2Ea> (Page consultée le 25 mars 2015).
- UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE (Page consultée le 5 mai 2015). « Costa Rica », dans *Perspective Monde*, [en ligne], <http://bit.ly/1NGkXuv>
- VERGE, Tania et Ana ESPERITO-SANTO (2014). « Interactions between party and statutory quotas : gendered political recruitment after quota adoption in Portugal and Spain », dans *Beyond supply and demand : gender and political recruitment in comparative perspective* (Salamanca, April 10-15 2014), [en ligne], <http://bit.ly/1Kk1Iku> (Page consultée le 4 mai 2015).
- VILLE DE MONTRÉAL (Page consultée le 13 juillet 2015). *Conseil municipal*, [en ligne], <http://bit.ly/1NBjP9V>
- WENTE, Margaret (2013). « You go, girls ! Your political time has come », *The Globe and Mail*, February 01, [en ligne], <http://bit.ly/1NAbeo1> (Page consultée le 7 août 2015).
- YOUNG, Lisa (2013). « Slow to change : women in the House of Commons », dans Linda Trimble, Jane Arscott et Manon Tremblay (dir.), *Stalled: the representation of women in Canadian governments*, Vancouver, University of British Columbia Press, p. 253-272.



www.placealegalite.gouv.qc.ca

Conseil du statut
de la femme

Québec

